

807^{ème} Séance

Séance Publique
du mardi 19 décembre 2017

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 21 SEPTEMBRE 2018 (N° 8.400)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2018 (p. 1900).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2017**

**Séance Publique
du mardi 19 décembre 2017**

Sont présents : M. Christophe STEINER, Président du Conseil National ; M. Marc BURINI, Vice-Président du Conseil National ; M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Philippe CLERISSI, Eric ELENA, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, MM. Jean-Louis GRINDA, Thierry POYET, Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO, Jacques RIT, Mmes Valérie ROSSI et Caroline ROUGAIGNON-VERNIN, Conseillers Nationaux.

Absents excusés : MM. Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Bernard PASQUIER, Mme Sophie LAVAGNA et M. Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

Assistent à la séance : S.E. M. Serge TELLE, Ministre d'Etat ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération ; M. Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur ; M. Didier GAMERDINGER, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Gouvernement ; Mme Sophie VATRICAN, Directeur du Budget et du Trésor.

Assurent le Secrétariat : M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; M. Olivier PASTORELLI, Secrétaire en Chef ; Mme Elodie KHENG, Conseiller en charge du Budget et de l'Economie ; M. Yann BERTRAND, Chargé de Mission pour le Budget et l'Economie ; Mme Marie-Laure PEPINO, Secrétaire ; Mlle Audrey VINCELOT, Attaché Principal.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Christophe STEINER.

M. le Président.- Mesdames, Messieurs, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

Je rappelle qu'il est possible de suivre l'ensemble de cette Séance Publique sur le Monaco Info Channel ainsi que sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc.

En liminaire, je souhaite excuser Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, qui nous rejoindra dès que possible, de retour de Marseille, où il a assisté aux obsèques d'un membre de sa famille proche.

J'excuse également Mme Sophie LAVAGNA, MM. Thierry CROVETTO, Bernard PASQUIER et Pierre SVARA qui m'ont fait part de leur absence, ce soir, due à des impossibilités professionnelles.

I.

**POURSUITE DE L'EXAMEN
DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF
DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2018**

M. le Président.- Au terme de notre séance de jeudi 14 décembre, nous avons terminé l'examen de la Section 7 de ce projet de Budget Primitif 2018.

Nous reprenons nos travaux aux Dépenses ordinaires, Section 3 – Moyens des services. Compte tenu de l'absence, pour l'heure, du Ministre d'Etat, je vous propose que nous abordions la partie A – Ministère d'Etat lorsqu'il sera parmi nous. Ainsi, nous reprenons à la partie B – Département des Relations Extérieures et de la Coopération, page 16 du fascicule budgétaire. Nous concluons l'examen de ce projet de Budget Primitif 2018 par les Comptes Spéciaux du Trésor.

Je me permets de vous rappeler comme d'habitude, qu'il nous appartient de terminer l'examen de ce projet de Budget Primitif, sachant que le vote de la loi de budget interviendra après les explications de vote des Conseillers Nationaux, lors de la séance du jeudi 21 décembre, laquelle sera consacrée également à la discussion de trois propositions de loi.

Monsieur le Secrétaire Général, merci de donner lecture des chapitres de ce Budget Primitif.

M. le Secrétaire Général.-**SECT. 3 - MOYEN DES SERVICES****B) DÉPARTEMENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES ET DE LA COOPÉRATION****Chap. 15 - Conseiller de Gouvernement**

315.111 - Traitements titulaires	1.579.700
315.211 - Traitements non titulaires.....	373.000
315.261 - Frais de représentation	31.000
315.010 - Frais de personnel	1.983.700
315.251 - Missions & études.....	92.000
315.020 - Frais d'études & Formation.....	92.000
315.262 - Déplacements.....	105.000
315.264 - Réceptions.....	23.000
315.323 - Frais d'administration	63.000
315.325 - Promotion.....	10.000
315.030 - Frais de fonctionnement	201.000
315.350 - Entretien de matériel	1.500
315.040 - Achat & entretien matériel	1.500
315.266 - Particip. Conférences intern.....	250.000
315.314 - Manifest. intervent. extérieures	20.000
315.060 - Frais propres activité service.....	270.000
Total du chapitre 15	<u>2.548.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Madame ROUGAIGNON-VERNIN, je vous en prie.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Est-il possible de parler de l'Europe maintenant ?

M. le Président.- Vous pouvez en parler à ce chapitre, Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Je voulais porter une information à votre connaissance, Monsieur le Conseiller, qui a trait évidemment à l'Europe, sujet sur lequel je fais toute confiance au Gouvernement pour respecter les lignes rouges. Si j'ai bien compris, il y aura un accord si les lignes rouges sont respectées, sinon il n'y en aura pas. Le futur Conseil National sera également là, je lui fais toute confiance.

Ce que je voulais vous apporter comme information et en même temps en profiter pour féliciter vos équipes et peut-être aussi celles de Madame l'Ambassadeur de Monaco à Bruxelles, c'est que l'Ordre des Pharmaciens a été approché par l'Ordre français, sur demande de Bruxelles, dans le cadre de l'application d'une directive européenne, qui est dans notre annexe. Le sujet concerne la « Sériation des médicaments ». C'est donc Bruxelles qui a demandé à la France de se rapprocher de Monaco, de même qu'ils ont demandé à l'Espagne de se rapprocher d'Andorre. Je tenais à le souligner car on commence à exister et c'est une bonne chose. Après, nous verrons le contenu de l'accord bien sûr.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération.* - Je vous remercie, Madame, pour ces propos. Je pense qu'effectivement le premier

bénéfice de cette négociation, c'est justement de renforcer l'existence de Monaco vis-à-vis des instances européennes, dans quelque domaine que ce soit, et cela a été notamment très utile quand il a été question du sujet qui tient à cœur à mon collègue Jean CASTELLINI sur la question des listes. Le fait d'être mieux connu à Bruxelles, de savoir s'adresser aux bonnes personnes est effectivement très utile et facilite beaucoup les discussions. Merci.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Je continue d'ailleurs. Vous dites que cela facilite beaucoup la discussion, je partage votre avis. Le fait que l'Europe nous ait demandé de rentrer en négociation et que l'on ait acceptés, nous a permis de mieux présenter notre pays et notre problématique. En l'occurrence, je pense à l'Accord de 2003 que nous avons avec l'Europe pour la Directive qui concerne les médicaments. Cet Accord est mieux compris, les difficultés d'interprétation sont de plus en plus comprises par l'Europe et je continue de penser qu'il serait possible de mieux faire respecter notre Accord sectoriel de 2003, en dehors de tout Accord global avec l'Europe. Tout ou moins plus rapidement que l'évolution de la négociation que vous avez menée.

M. le Président.- D'autres interventions ?

S'il n'y a pas d'autres interventions je mets le chapitre 15 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 15 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

MM. Jean-Charles ALLAVENA,

Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI,

Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,

MM. Thierry POYET, Jacques RIT,

Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,

Mme Valérie ROSSI,

M. Christophe STEINER et

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 16 - Postes Diplomatiques

316.111	- Traitements titulaires	3.616.600
316.211	- Traitements non titulaires.....	98.200
316.218	- Personnel Ambassades.....	4.192.300
316.261	- Frais de représentation	184.400
316.010	- Frais de personnel	8.091.500
316.252	- Indemnités de scolarité.....	199.600
316.262	- Déplacements.....	840.000
316.264	- Réceptions.....	883.000
316.323	- Frais d'administration	331.100
316.335	- Fonctionnement des Ambassades.....	1.540.000
316.030	- Frais de fonctionnement	3.793.700
316.351	- Achat matériel	103.000
316.040	- Achat & entretien matériel	103.000
Total du chapitre 16		<u>11.988.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Merci Monsieur le Président.

Sans savoir si je dois en parler sur ce chapitre ou pas. On a eu l'an dernier, un long débat sur le transfert des Ambassades vers le Fonds de Réserve, la création de loyers payés par le budget etc. Est-ce que toutes ces opérations - qui peut-être relèvent plus du Conseiller pour les Finances que de celui des Relations Extérieures - sont désormais soldées, intégrées ? Est-ce qu'on en a encore ? Parce que je ne vois pas de gros écarts sur les questions de loyers ou de frais. Est-ce que c'est une ligne que je n'aurais pas vue par rapport à 2016, puisque ce sont des opérations qui ont été faites en 2017 ?

(M. Jean CASTELLINI répond hors micro, inaudible).

Donc le budget 2016 les intégrait déjà. Vous

confirmez que tout est soldé ?

M. le Président.- Je sais, le temps passe vite.

Y-a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ? S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 16 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

MM. Jean-Charles ALLAVENA, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Alain FICINI,

Jean-Louis GRINDA,

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,

MM. Thierry POYET, Jacques RIT,

Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,

Mme Valérie ROSSI,

M. Christophe STEINER et

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 17 - Direction des Relations Diplomatiques et Consulaires

317.111	- Traitements titulaires	445.400
317.211	- Traitements non titulaires.....	125.000
317.010	- Frais de personnel	570.400
317.264	- Réceptions.....	330.000
317.323	- Frais d'administration	44.800
317.030	- Frais de Fonctionnement	374.800
Total du chapitre 17		945.200

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Pas d'interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 17 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

MM. Jean-Charles ALLAVENA,

Christian BARILARO, Daniel BOERI,

Claude BOISSON, Marc BURINI, Alain FICINI,

Jean-Louis GRINDA,

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,

MM. Thierry POYET, Jacques RIT,

Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,

Mme Valérie ROSSI,

M. Christophe STEINER et

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

votent pour).

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 19 - Direction de la Coopération Internationale**

319.111	- Traitements titulaires	365.300
319.211	- Traitements non titulaires.....	291.700
319.010	- Frais de personnel	657.000
319.262	- Déplacements.....	120.000
319.323	- Frais d'administration	40.000
319.030	- Frais de fonctionnement	160.000
Total du chapitre 19		<u>817.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstention ? Pas d'abstention.

Le chapitre 19 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

*MM. Jean-Charles ALLAVENA, Christian BARILARO, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Marc BURINI, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,
Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-**C) DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR****Chap. 20 - Conseiller de Gouvernement**

320.111	- Traitements titulaires	863.700
320.211	- Traitements non titulaires.....	384.100
320.261	- Frais de représentation	31.000
320.010	- Frais de personnel	12.478.800
320.251	- Missions & études.....	65.000
320.020	- Frais études & Formation.....	65.000

320.262	- Déplacements.....	70.000
320.264	- Réceptions.....	28.000
320.323	- Frais d'administration	25.000
320.358	- Protection Civile	142.000
320.030	- Frais de fonctionnement	265.000
Total du chapitre 19		<u>1.608.800</u>

M. le Président.- Y'a-t-il d'interventions ?

S'il n'y a pas d'interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 20 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
MM. Jean-Charles ALLAVENA, Christian BARILARO, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Eric ELENA, Alain FICINI,
Jean-Louis GRINDA, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,
Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 21 - Force Publique Carabiniers

321.111	- Traitements titulaires	5.412.200
321.121	- Indemnités diverses	875.100
321.211	- Traitements non titulaires.....	301.700
321.010	- Frais de personnel	6.589.000
321.252	- Indemnités & Vacations	53.000
321.265	- Transport & déménagement.....	30.000
321.323	- Frais d'administration	13.000
321.371	- Habillement.....	152.400
321.030	- Frais de fonctionnement	248.400
321.350	- Entretien matériel	104.800
321.351	- Achat matériel	148.600
321.040	- Achat & entretien matériel	253.400
Total du chapitre 21		<u>7.090.800</u>

M. le Président.- Y-a-t-il des interventions ?

S'il n'y a pas d'interventions, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 21 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

MM. Jean-Charles ALLAVENA,

*Christian BARILARO, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,
Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,
Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 22 - Sûreté Publique Direction

322.111 - Traitements titulaires	23.650.000
322.121 - Indemnités diverses	2.998.700
322.211 - Traitements non titulaires.....	1.504.600
322.010 - Frais de personnel	28.153.300
322.252 - Indemnités & Vacations	115.500
322.323 - Frais d'administration	167.000
322.030 - Frais de fonctionnement	282.500
322.350 - Entretien matériel	867.500
322.351 - Achat matériel	1.352.800
322.371 - Habillement.....	304.400
322.040 - Achat & entretien matériel	2.524.700
322.352 - Groupe de Sécurité	881.400
322.514 - Frais Financiers.....	8.500
322.060 - Frais propres activité service.....	889.900
Total du chapitre 22	<u>31.850.400</u>

M. le Président.- Y-a-t-il des interventions ?

Monsieur BARILARO puis Monsieur BOISSON.

M. Christian BARILARO.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement, s'agissant de la Sûreté Publique, le Gouvernement a précisé le nombre de personnels supplémentaires qu'il souhaitait recruter pour l'exercice qui s'annonce. En revanche, au nom du groupe Horizon Monaco, nous souhaiterions la nomination d'un Directeur Adjoint au sein de cette Direction. Je pense que cela est nécessaire vu l'ampleur de la tâche qui

attend ce service comme les problèmes de sécurité, les problèmes liés à la circulation. Je trouve que le Directeur de la Sûreté Publique, qui fait un excellent travail, mériterait d'être secondé par un adjoint. Je vous remercie.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Alors, effectivement, la question du Directeur Adjoint est une question déjà un peu ancienne. A la Sûreté Publique, de tradition, il n'y avait pas de Directeur Adjoint jusqu'à ce que Monsieur MARANGONI soit appelé à assurer l'intérim, après le départ de Monsieur MUHLBERGER. Lorsque Monsieur ASSO a été nommé, il avait été nommé

Directeur Adjoint jusqu'à ce qu'il prenne lui-même la Direction de la Sûreté Publique. Classiquement, je dirais, l'assistanat du Directeur se fait par l'un des chefs de Division de l'Etat-major de la Sûreté Publique. Néanmoins, je vous rejoins dans le cadre du plan Sûreté 2020, c'est effectivement une des mesures qui est prévue.

Le plan Sûreté 2020, comme son nom l'indique, prévoit une montée en puissance et la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures d'ici l'année 2020. Il a été jugé, bien évidemment en pleine coopération avec le Directeur de la Sûreté Publique, que la nomination du Directeur Adjoint n'était pas la première des urgences et c'est pour cela qu'elle n'est pas encore intervenue, mais cela fait partie des éléments que nous avons effectivement retenus dans le cadre de ce plan Sûreté 2020.

M. le Président.- Monsieur BOISSON.

M. Claude Boisson.- Monsieur le Conseiller, s'il vous plaît, pouvez-vous nous rappeler ce qu'il va concrètement se réaliser dans le cadre du Plan Sûreté 2020 et en 2018 également, quel sera l'évolution pour la réserve civile s'il vous plaît ? Merci.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Alors, le plan Sûreté 2020, c'est une transformation - j'avais eu l'occasion déjà de l'exposer à l'Assemblée - une transformation non seulement sur les méthodes de la Sûreté, sur l'organisation intérieure pour dégager une plus grande efficacité, une plus grande efficacité de l'ensemble des services, donc un peu une remise en question et une adaptation de la structure existante des personnels et des méthodes de travail par rapport à l'évolution de la délinquance et les problématiques que la Sûreté a à gérer, mais également l'accroissement d'un certain nombre de moyens, puisque nous avons parlé de l'ordre d'une trentaine d'agents qui seraient recrutés dans le cadre de ce plan Sûreté 2020, de manière bien évidemment progressive, au cours des années. Et je rappelle à l'Assemblée que nous avons commencé ces recrutements à la fin de l'année 2016 au travers du vote qui avait accepté qu'il y ait une anticipation d'embauches d'élèves Agent de police. Donc c'est une transformation tout à la fois des méthodes de l'organisation et une restructuration d'un certain nombre de Sections de Divisions de la Sûreté Publique. Toutes les Divisions, toutes les Sections sont concernées et bien évidemment la réserve civile est une composante que nous avons

proposée pour permettre de récupérer du temps d'agents de police opérationnels, de manière à dégager les agents de police qui étaient mobilisés pour un certain nombre de tâches qui pouvaient être assurées par ces réservistes civils, pour qu'on puisse les mettre d'avantage sur la voie publique à des missions de policiers proprement dit. Voilà un petit peu l'ensemble des éléments qui vont être déployés.

Certaines réorganisations ont démarré déjà depuis la fin de l'année 2016, tout au long de l'année 2017. Vous avez entendu parler de la création de la Division du Renseignement Intérieur, de la création du groupe de protection de surveillance et d'intervention. Ce sont des restructurations internes, des adaptations des méthodes de travail et, bien évidemment, l'accroissement des effectifs qui est progressivement appelé à venir accroître les possibilités d'actions de la Sûreté Publique viennent s'inscrire dans l'ensemble de ce plan.

M. le Président.- Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Dans le cadre, en autres de la sécurité des abords des établissements scolaires, je voulais savoir justement où en était le développement et les recrutements dans le cadre de cette réserve civile.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur -* Alors comme nous l'avons indiqué, il y avait une montée en puissance qui était à prévoir pour ces réservistes. Nous ne sommes pas loin d'une dizaine de réservistes civils. On était au début de l'année 2017 à trois-quatre, donc nous montons en puissance. Je rappelle que ces réservistes sont des retraités de la Sûreté Publique, donc le bassin est forcément « le vivier » je dirai, et forcément limité. Il faut d'abord des départs à la retraite et également du volontariat de la part des agents de la Sûreté Publique qui partent à la retraite. Ce volontariat se manifeste de plus en plus, ce qui nous permet de monter en puissance dans le dispositif. Je dois dire également que ce dispositif nous paraît être un véritable succès puisqu'il est parfaitement bien admis de la part des établissements et même de la part d'autres établissements, qui le réclament. Et que, peut-être, l'effectif de quinze que nous avions évoqué lorsque nous avons présenté la problématique de la réserve civile, ne sera pas un objectif ou un plafond fixe. Peut-être que dans l'avenir cette réserve sera un petit peu plus conséquente.

M. Christophe ROBINO.- Question complémentaire : quel est le nombre de vacations qui leur sont autorisées car quelque part, peut être que dans le volontariat qu'on pourrait susciter auprès de ces jeunes retraités, est-ce que justement le complément d'activité, voire de revenu au passage à retraite, peut-être une motivation ? A quel niveau d'activité ont-ils le droit de prétendre tout en étant à la retraite ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* C'est un petit peu difficile pour vous répondre dans l'absolu car cela dépend de leur niveau de retraite. Donc cela dépend du grade qu'ils occupaient avant leur départ à la retraite, de leur ancienneté dans la fonction, puisqu'en fait, c'est un certain pourcentage de la retraite qu'ils touchent, qu'ils ne peuvent pas dépasser en termes d'émoluments complémentaires. En fait, pour chaque cas de figure, un calcul est fait, mais environ, cela est de l'ordre de dix-huit à vingt-deux vacations mensuelles qui peuvent être opérées par les agents.

M. le Président.- Y-a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 22 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

MM. Jean-Charles ALLAVENA, Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, MM. Thierry POYET, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO, Mme Valérie ROSSI, M. Christophe STEINER et Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour)

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 23 - Théâtre des Variétés

323.111 - Traitements titulaires	103.700
323.211 - Traitements non titulaires.....	125.200
323.214 - Personnel vacataire	52.000
323.010 - Frais de personnel	280.900
323.323 - Frais d'administration	5.500
323.343 - Frais généraux.....	60.500
323.030 - Frais de fonctionnement	66.000
323.351 - Achat matériel	30.700
323.381 - Petits travaux et entretien	16.500
323.040 - Achat & Entretien matériel.....	47.200
Total du chapitre 23	394.100

M. Daniel BOERI.- C'est une intervention biannuelle sur le Théâtre des Variétés. Seulement pour dire qu'à travers les chiffres et au-delà des chiffres, c'est toute une mécanique humaine qui permet à toutes les associations, pratiquement pendant toute l'année, d'exercer leur art, d'exercer leur envie, grâce au Théâtre des Variétés et je voulais vraiment féliciter l'ensemble des acteurs du théâtre.

M. le Président.- Y-a-t-il d'autres interventions sur le Théâtre des Variétés ?

M. Patrice Cellario.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Je voulais remercier Monsieur BOERI pour ses propos, et dire qu'en fait ce n'est pas que le Théâtre des Variétés, mais l'ensemble des techniciens des lieux culturels que

gère la Direction des Affaires Culturelles, puisque nous avons mis en place depuis quelques années une certaine polyvalence et une certaine mutualisation des moyens. Donc effectivement, les techniciens permettent au Théâtre des Variétés, à l'Auditorium et au Théâtre du Fort Antoine de pouvoir offrir des lieux pour l'expression culturelle. Merci Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- C'est simplement les malheurs de la comptabilité, on ne parle que du Théâtre des Variétés.

M. le Président.- D'autres interventions ? Non.
Je mets donc le chapitre Théâtre des Variétés aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 23 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
MM. Jean-Charles ALLAVENA,
Christian BARILARO, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,
Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,
Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour)

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 24 - Affaires Culturelles

324.111 - Traitements titulaires	472.700
324.211 - Traitements non titulaires.....	243.600
324.010 - Frais de personnel	716.300
324.323 - Frais d'administration	10.600
324.325 - Promotion.....	24.900
324.030 - Frais de fonctionnement	35.500
324.340 - Annuaire des artistes.....	6.200
324.346 - Dépôt Legal. - Acquis. Ouvrages.....	13.300
324.348 - Salle Quai Antoine 1 ^{er} & Atelier	154.300
324.349 - Patrimoine Artistique.....	94.000
324.060 - Frais propres activité service.....	267.800
Total du chapitre 24	<u>1.019.600</u>

M. le Président.- Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci Monsieur le Président.

Une question très courte pour le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur. Où en êtes-vous de la mise à jour de l'annuaire des artistes qui est une question qui revient de façon assez régulière.

Deuxième question dont la réponse est un peu plus longue sans doute. Quelle est votre politique au niveau des ateliers du Quai Antoine 1^{er} ?

M. Patrice CELLARIO.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.- Tout d'abord, sur l'annuaire des artistes, la mise à jour de cet annuaire a été confiée aux associations et aux artistes eux-mêmes, au travers d'une plateforme de type internet. Cette plateforme est en cours de refonte puisqu'elle présentait un certain nombre d'ergonomies plus tout à fait adaptées et elle n'était pas vraiment utilisée par les artistes. Sa mise à jour ne se faisait pas correctement. Il y a une refonte de cette plateforme pour permettre aux artistes, à nouveau, de pouvoir mettre à jour l'annuaire qui permet de donner des

informations sur leurs activités et sur leur savoir.

Concernant les ateliers du Quai Antoine 1^{er}, ces ateliers sont mis à disposition au travers d'appels ou de propositions de projets, puisque c'est pour des projets pour une période limitée dans le temps, six mois, éventuellement renouvelables, de manière à ce que des artistes locaux puissent réaliser, grâce à ces ateliers, une production artistique. Voilà comment le dispositif se met en place depuis maintenant presque deux ans.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je reviens à ma première question. Donc vous travaillez sur l'interface de l'annuaire des artistes, puisque c'est celle-ci qui est un peu en délicatesse actuellement. Vous avez une idée de quand elle sera prête ? Dans l'année.

Deuxième question, vous avez dit que les ateliers d'artistes du Quai Antoine 1^{er} étaient réservés aux Monégasques.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Aux locaux.

M. Jean-Louis GRINDA.- Mais uniquement aux locaux ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Essentiellement, je dirais.

M. Jean-Louis GRINDA.- C'est une nuance.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* C'est-à-dire que s'il n'y a vraiment pas de demande de la part des locaux il peut y avoir...

M. Jean-Louis GRINDA.- Je vois bien les efforts qui sont faits et ils sont généreux et louables. Mais est-ce que vous ne croyez pas qu'on pourrait - c'est toujours plus facile à dire qu'à faire, avoir un tout petit peu plus d'ambition à ce niveau-là ? Nous avons des locaux formidables, qui sont offerts à des Monégasques mais aussi à des résidents, voire à d'autres personnes qui le demanderaient. Est-ce que vous n'avez jamais pensé à lancer l'idée d'un concours pour justement occuper ces locaux avec un soutien aux jeunes artistes pas forcément de la région, mais de façon plus internationale, pour en faire, comme je l'avais dit une fois ici me semble-t-il, une espèce de petite ville à Médicis, à la hauteur des ambitions de la Principauté ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* On a pensé à beaucoup de choses. Après, ce sont les moyens dont on dispose par rapport à la demande aussi qui limitent ces possibilités. De plus, l'idée d'une villa Médicis adaptée à l'échelle du territoire nécessiterait que les ateliers soient adaptés, aussi, à pouvoir recueillir une activité et également un hébergement. C'est en train d'être fait pour un, voire deux d'entre eux, si j'ai bonne mémoire, ce qui permettrait peut-être d'ouvrir un petit peu plus dans cette voie. Mais la demande locale est quand même relativement forte et on lui a donné priorité.

M. le Président.- Monsieur BOERI vous laissez l'environnement faire une OPA sur la culture ?

M. Daniel BOERI.- L'environnement touche à la culture et la culture touche à l'environnement.

M. le Président.- Oui mais ce n'est pas la même culture.

M. Daniel BOERI.- Exactement.

M. le Président.- Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci beaucoup.

Monsieur le Conseiller, dans le Journal Officiel du 15 décembre dernier, il est fait état d'une création de la Direction des Affaires Culturelles. Est-ce que vous pouvez un peu nous expliquer qu'elle est la nouveauté par rapport à ce qui existe aujourd'hui, puisqu'elle est passée sous votre autorité ? On ne parle pas du Directeur des Affaires Culturelles. Est-ce que l'on pourrait avoir un peu plus de précisions sur cette décision, sa création et l'objet que le Gouvernement veut lui donner ? Je vous remercie.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Oui, en fait c'est une ordonnance qui a un caractère très technique et qui ne change pas beaucoup de choses par rapport à actuellement. L'ordonnance qui avait créé le service des Affaires Culturelles est une ordonnance des années 1960 qui créer un service des Congrès, des Affaires Culturelles et une Direction de l'Education. Cette ordonnance a été modifiée ponctuellement et partiellement au fil du temps, pour élever le service au niveau d'une Direction des Affaires Culturelles puis lui confier un certain nombre de

missions. L'objet de l'ordonnance que nous venons de faire paraître est d'intégrer, dans la Direction des Affaires Culturelles en la mettant en autonomie par rapport aux autres services qui étaient inclus dans l'ordonnance d'origine, l'Institut du Patrimoine qui résulte du vote de la loi n° 1.446 du 12 juin dernier. Donc, la création de l'Institut du Patrimoine, qui est rattaché à la Direction des Affaires Culturelles, nécessitait une adaptation réglementaire de l'ordonnance portant création de cette Direction des Affaires Culturelles. C'est ce que nous avons fait au travers de l'ordonnance que vous avez vue au Journal Officiel du 15 décembre dernier.

M. le Président.- D'autres interventions ?

Je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 24 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
MM. Jean-Charles ALLAVENA,
Christian BARILARO, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,
Eric ELENA, Alain FICINI,
Jean-Louis GRINDA, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET,
Jacques RIT, Jean-François ROBILLON,
Christophe ROBINO, Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 25 - Musée d'Anthropologie

325.111 - Traitements titulaires	143.500
325.211 - Traitements non titulaires.....	246.000
325.010 - Frais de personnel	389.500
325.313 - Prospection, Fouilles & études.....	22.500
325.323 - Frais d'administration	32.700
325.371 - Habillement.....	1.000
325.030 - Frais de fonctionnement	56.200
325.350 - Entretien matériel	11.000
325.351 - Achat matériel	6.500
325.040 - Achat & Entretien matériel.....	17.500
Total du chapitre 25	463.200

M. le Président.- Y-a-t-il des interventions sur le Musée d'anthropologie ?

M. Daniel BOERI.- Vous me regardez, c'est en droite ligne avec l'Institut du Patrimoine, cela en est même son origine.

M. le Président.- Pas d'interventions ? Je mets donc le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 25 est adopté à l'unanimité des

présents.

(Adopté ;
MM. Jean-Charles ALLAVENA,
Christian BARILARO, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,
Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET,
Jacques RIT, Jean-François ROBILLON,
Christophe ROBINO, Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 26 - Cultes**

326.111 - Cultes - Traitements.....	915.900
326.211 - Traitements non titulaires.....	616.600
326.261 - Évêché - Frais représentation	11.500
326.010 - Frais de personnel	1.544.000
326.321 - Évêché - Chancel. curie épisc.	7.900
326.326 - Évêché - Frais de Pastorale	184.600
326.030 - Frais de fonctionnement	192.500
326.344 - Cathédrale - Subvention Fonct.	82.800
326.3441 - Paroisse Ste Devote - Subvent.	86.600
326.3442 - Paroisse St Martin - Subvent.	102.000
326.3443 - Paroisse St Nicolas - Subvent.	68.800
326.3481 - Maîtrise - Fonctionnement	138.000
326.3483 - Maîtrise - Déplacements	94.000
326.060 - Frais propres activité service	572.200
Total du chapitre 26	<u>2.308.700</u>

M. le Président.- Y-a-t-il des interventions ?

S'il n'y a pas d'interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Qui est pour ? Dix-sept votes pour.

Le chapitre 26 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

*MM. Jean-Charles ALLAVENA, Christian BARILARO, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Eric ELENA, Alain FICINI,
Jean-Louis GRINDA, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET,
Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,
Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 27 - Éducation Nationale Direction**

327.111	- Traitements tit. Direction	1.738.600
327.112	- Pers Tit affect ETS priv. div.....	3.814.100
327.122	- Heures suppl pers tit affecté.....	187.000
327.211	- Traitements non tit Direction	1.371.800
327.212	- Pers non tit affect et priv div.....	585.500
327.222	- Heures supp pers non tit affect	28.100
327.010	- Frais de personnel	<u>7.725.100</u>
327.252	- Vacations inspection & Examens	3.500
327.253	- Orientation scolaire	43.700
327.254	- Promotion sociale	31.700
327.323	- Frais d'administration	24.100
327.030	- Frais de fonctionnement	<u>103.000</u>
327.350	- Entretien matériel	3.500
327.040	- Achat & Entretien matériel.....	<u>3.500</u>
327.262	- Transport d'élèves	431.500
327.312	- Hygiène scolaire	15.000
327.324	- Commission langue monégasque	15.000
327.3281	- Loisirs dirigés.....	12.000
327.3282	- Prix	65.500
327.3283	- Modernisation équip. pédag.	88.000
327.329	- Foyers socio-éducatifs	12.600
327.340	- Cantines scolaires-part. État	10.000
327.359	- Option inter. - Anglais renforcé.....	20.400
327.060	- Frais propres activité service	<u>670.000</u>
Total du chapitre 27		<u><u>8.501.600</u></u>

M. le Président.- Madame Rossi, je vous en prie.

Mme Valérie Rossi.- Merci Monsieur le Président.

Très brève à Madame la Directrice de l'Education Nationale et à toute son équipe pour leur adresser mes sincères félicitations pour la magnifique soirée organisée par l'Education Nationale dans le cadre de la Journée Internationale des Droits de l'enfant. Cette manifestation était à la hauteur de ce que

l'on peut attendre à Monaco. Faire participer les enfants à l'élaboration de tels projets est, je pense, le meilleur moyen pédagogique pour les sensibiliser à certains sujets, notamment ceux de leurs droits ici et ailleurs à travers le monde. Veuillez, Monsieur le Conseiller, remercier tous ceux qui se sont mobilisés pour la qualité de leur travail.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Merci, je ne manquerai pas

de transmettre vos félicitations. C'est effectivement un énorme travail qui est mené par l'ensemble des équipes de la Direction de l'Education Nationale, également de l'ensemble des équipes pédagogiques dans les établissements scolaires pour mobiliser les enfants, leur faire prendre conscience d'un certain nombre de problématiques et se traduire par le spectacle qui a été réalisé pour cette soirée de la Journée du Droit des Enfants. Merci à vous, je transmettrai bien évidemment.

M. le Président.- Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci. J'avais deux interventions.

La première concerne la politique d'actualisation de valorisation des compétences des enseignants du second degré. Et je voudrais parler plus particulièrement de l'évaluation de la formation des professeurs du secondaire. Alors je sais que dans le cadre de l'accord bilatéral avec la France qui date de 1994, le Ministère de l'Education française, et plus particulièrement le rectorat de l'Académie de Nice, apporte son soutien à la formation des enseignements du secondaire. Je sais qu'il existe un centre de formation pédagogique dédié essentiellement aux enseignants, du primaire et je sais également que la Direction de l'Education Nationale organise régulièrement des formations de mise à niveau et par ailleurs, je sais par des retours de terrain, que les demandes faites au rectorat de Nice ne sont pas forcément toujours suivies des faits. Or, la qualité de nos enseignants aussi bonne soit-elle, mérite qu'on y attache une grande attention puisque c'est quand même par ce biais là que l'on fait le succès de notre politique de l'éducation. Et donc, j'aimerais savoir si l'on pouvait envisager de renforcer les moyens de la Direction de l'Education Nationale et notamment en créant une structure un peu similaire à ce qui existe au centre de formation pédagogique du primaire. Et puis j'interviendrai après sur un autre sujet.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Vous avez raison d'insister sur le besoin de formation et l'importance de cette formation dans le niveau des enseignants. On a d'abord des recrutements à un niveau élevé, puisque ce sont des diplômes CAPES ou agrégation que nous demandons, mais également la formation continue et la remise à niveau par rapport à l'évolution des différentes techniques notamment pédagogiques que l'on peut avoir, est importante. Il y a deux volets

dans ce que vous indiquez. Il y a la partie formation et la partie évaluation. Pour la partie formation, nous n'avons pas trop de difficultés à satisfaire les besoins que nous exprimons puisqu'en fait ce sont nos enseignants que nous envoyons en formation dans des structures qui sont celles de l'Académie. Il y aurait sans doute quelques difficultés à avoir au sein de la Principauté, pour une population beaucoup plus réduite, puisqu'on a nettement moins d'enseignants par matière notamment dans le secondaire qu'en dispose l'Académie, des moyens de formation adaptés qui eux-mêmes seraient à niveau, et seraient maintenus à niveau.

Deuxième volet, qui est celui de l'évaluation. C'est sur celui-ci que nous avons un petit peu plus de difficultés à obtenir, de la part de l'Académie, des réponses en temps, je dirais relativement courts par rapport aux besoins d'évaluation, aux besoins d'inspection que nous émettons. C'est plutôt sur ce volet là que sur le volet de la formation. Il y a un certain nombre d'éléments que l'on peut mutualiser, c'est-à-dire que l'on peut faire venir des formateurs en Principauté, c'est une voie que l'on développe également. Je ne suis pas certain que la création d'une structure spécifique en Principauté serait de nature à nous apporter un vrai plus par rapport à cela, compte tenu de la diversité des matières, compte tenu du nombre relativement faible d'enseignants que nous avons également dans chacune d'entre-elles par rapport à ce que l'Académie peut nous fournir. Donc, il y a un petit peu un double travail : demander des places et obtenir des possibilités de formation au sein de l'Académie, ce qui se fait relativement facilement et également de faire venir des formateurs pour des séances spécifiques en ce qui nous concerne.

M. Christophe ROBINO.- Oui, je vous entends bien, Monsieur CELLARIO, pour autant, n'aurait-on pas intérêt, comme cela est fait dans le primaire, à avoir l'équivalent de ce centre de formation pédagogique, ne serait-ce que pour avoir une évaluation locale qui, si elle était validée par le Rectorat de Nice, permettrait déjà d'avoir un bilan un peu plus régulier, un peu plus soutenu et de répondre effectivement parfois aux demandes des enseignants, d'être évalués et de savoir s'ils vont dans la bonne direction concernant leur méthode pédagogique ? Et puis même si effectivement, et je comprends la différence entre le primaire et le secondaire, vu la diversité des matières, mais pour autant, est-ce que l'on aurait pas intérêt à avoir localement une structure qui servirait éventuellement à coordonner, à évaluer les besoins et à solliciter et renforcer ainsi, je dirais, la qualité de

l'évaluation et surtout des formations, à ce moment-là de nos enseignants ? Certains sont en demande, on les entend.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Oui, la structure qui coordonnerait, qui récupérerait l'ensemble des besoins les coordonnerait et permettrait d'avoir une expression peut-être plus structurée par rapport à l'Académie. Oui et c'est un petit peu ce que fait déjà l'Education Nationale et l'ensemble des structures. Alors peut-être qu'il y a un besoin supplémentaire, je le regarderai avec la Direction de l'Education Nationale. D'avoir une structure de formation comme on l'a pour le primaire c'est quand même plus compliqué parce que cela dépend de chaque matière. Donc il faudrait que dans chacune des matières, on développe, je dirais les capacités, les savoir-faire, ce qui est sans doute plus compliqué. Mais je le regarderai avec la Direction de l'Education Nationale.

M. Christophe ROBINO.- Donc on y est. Merci déjà de ces réponses.

J'avais une deuxième intervention qui concerne, elle, la situation de l'informatique du numérique dans les établissements scolaires. Vous savez que le Conseil National a largement appuyé, est intervenu à de multiples reprises pour obtenir un certain nombre d'informations sur l'organisation de l'informatique au sein de la Direction de l'Education Nationale, en particulier sur les moyens humains.

(Sonnerie)

Ce d'autant qu'on a procédé à un déploiement important de ressources matérielles lors des dernières années, ne serait-ce que dans le cadre du plan numérique, et mon inquiétude vient de cette événement qui a eu lieu en début d'année où les écoles primaires ont fait l'objet d'une attaque informatique qui a mis hors service un certain nombre de sites. Donc, un certain nombre de mesures ont été prises pour palier l'indisponibilité des serveurs et de ces écoles.

Dans le même temps, on développe les moyens et les ressources humaines dans le cadre de l'informatique, du développement informatique de l'Etat et notamment dans le cadre de la mise en place de la Smart City. Je souhaiterais savoir ce qui est prévu concernant éventuellement le renforcement, notamment au niveau du primaire, des équipes informatiques, en particulier pour la

gestion des réseaux puisque lorsqu'on avait interrogé la Direction de l'Education Nationale, qui nous avait fait savoir qu'il existait une direction, une structure qui s'occupait de l'informatique au sein de cette Direction, qui était composée de cinq personnes, certaines étaient détachées auprès des établissements secondaires, mais a priori pas au niveau des établissements primaires. Est-ce qu'il est envisagé de renforcer les moyens humains au niveau des établissements du primaire de façon à ce qu'ils puissent avoir une gestion réellement de terrain ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* La question des réseaux informatiques et notamment de leur sécurisation doit-être vue de manière globale et l'épisode que nous avons connu cet été montre que justement une gestion par trop dissimulée créer des problèmes et des failles de sécurité. Donc, c'est toute une réflexion sur la refonte de l'architecture de la gestion des réseaux qui est en cours, de manière à ce que la structure des réseaux soit beaucoup plus robuste, qu'elle soit conçue de manière beaucoup plus cohérente par rapport à la problématique de sécurité. Et effectivement, une possibilité de redéploiement des moyens, qui sont d'ores et déjà mis en place, peut-être opéré puisque cette centralisation de la conception et de la gestion des réseaux permet en fait de transférer un certain nombre de tâches à la Direction centrale des systèmes d'information de l'Etat. Donc c'est une réflexion qui est en cours et qui a été accélérée du fait de l'incident dont vous avez fait référence puisqu'on a un certain nombre de sites de pages web d'écoles qui avaient été rendus indisponibles par une attaque virale. Et justement cette migration, qui a été opérée, a permis de les remettre en service d'une part et surtout de les rendre beaucoup plus robustes à ce type d'attaque d'autre part.

M. Christophe ROBINO.- Donc, juste pour compléter, vous avez raison, mais quand vous me parlez de la gestion locale plutôt que centrale, effectivement il n'y avait pas de personnel dédié aux écoles primaires, donc cette gestion est purement centrale et finalement, il n'y a pas eu de possibilité d'intervenir au niveau des écoles primaires. Je crois, de ce que j'en sais des réponses que j'ai et des questions que nous avons posées - d'ailleurs que nous avons envoyé avant l'été et auxquelles vous nous avez répondu après la rentrée - la Direction des systèmes informatiques, pour la qualifier ainsi, de la Direction de l'Education Nationale qui est située en son sein, s'occupe surtout des établissements

secondaires, et il n'y a pas de personnes qui sont réellement détachées, à ma connaissance, au niveau des établissements primaires. Donc est-ce qu'il ne faudrait pas renforcer les équipes pour qu'il y ait des gestionnaires réseaux qui soient plus particulièrement en charge des établissements scolaires du primaire ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* C'est justement ce que j'ai indiqué sur le fait des redéploiements des moyens puisqu'en fait la gestion des réseaux, au niveau de la Direction de l'Education Nationale, est également transférée au niveau de la Direction de l'Informatique de l'Etat. En fait, il y a un redéploiement de moyens et donc dans le service informatique de la Direction de l'Education Nationale qui s'occupait de l'ensemble des réseaux de l'Education Nationale, il n'y avait pas forcément de personnes attachées à un établissement scolaire primaire, ça c'est exact. Il peut consacrer plus de temps à gérer les ressources des différents établissements. Donc, c'est en cours de réflexion, de refonte puisque c'est quelque chose de relativement récent qui résulte de la modification qui est intervenue à la fin de l'été.

M. Christophe ROBINO.- Vous nous confirmez que tous les sites ont été remis en fonctionnement et que les parents ont pu retrouver l'ensemble des fonctionnalités auxquelles ils avaient accès l'an dernier ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* En tout cas je n'ai pas eu de récriminations comme quoi ils n'y avaient pas accès. Ils ont été remis en service et les fonctionnalités sont en cours et on a également une refonte encore plus approfondie pour la fin de l'année scolaire prochaine.

M. le Président.- Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci Monsieur le Président.

Je voulais profiter de cette ligne pour évoquer un sujet qu'on avait déjà abordé au moment du Budget Rectificatif 2017. C'était la mise en place d'un nouvel indicateur basé sur la réussite des élèves. Mais faute de ligne rectifiée à ce moment-là qui concernait cette rubrique, je me suis abstenu de toute intervention, j'ai gardé cela précieusement pour le Budget Primitif et donc nous y voilà.

Chaque année effectivement, nous nous félicitons tous des taux de réussite aux épreuves du baccalauréat. C'est une excellente chose, c'est surtout grâce à la qualité de notre enseignement et du corps éducatif. Qu'ils soient bien sûr tous en remerciés.

Pour autant, plus que la pertinence d'un indicateur de réussite de l'examen de la dernière année du cursus, l'idée serait de mesurer l'efficacité même et, de manière globale, l'ensemble de notre système et de suivre combien d'élèves nous avons pu accompagner de l'entrée à la fin du parcours.

N'y a-t-il pas plus valorisant que de savoir que nous avons tout mis en place pour garantir à chacun les plus grandes chances de succès pour arriver au plus haut et avec un accompagnement sur mesure si besoin était. Plutôt que d'avoir 100% de réussite mais en ayant malheureusement oublié sur le chemin les plus fragiles ?

Alors bien sûr, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, vous avez déjà émis les premières réserves, les difficultés à mettre en place un indicateur de suivi avec des raisons de sortie du système qui seraient souvent liées aux choix de mobilité de la famille et c'est vrai. Vous avez certainement raison et j'ai confiance en vous, vous avez l'esprit malin et également vif pour mettre en place un indicateur qui permettra de suivre et mesurer justement une vraie efficacité du système éducatif. Je vous en remercie.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Vous êtes gentil, mais pour la mise en place d'un indicateur, il faut que celui-ci ait du sens bien évidemment. D'abord, je crois que l'une des vertus du système éducatif monégasque, ce n'est pas simplement d'avoir un taux de réussite au baccalauréat qui soit excellent, c'est de faire en sorte que, tout au long du parcours des élèves, ceux-ci soient bien à l'école, s'épanouissent et puissent progresser le plus possible dans leur cursus. Et je crois qu'il faut qu'on rende hommage à l'ensemble de la communauté éducative de la Principauté, qui s'attèle tous les jours à cette mission ô combien difficile. Donc la mise en place d'un tel indicateur, pourquoi-pas. On n'a pas du tout, je dirais, d'opposition en la matière, simplement c'est effectivement relativement compliqué à mettre en place. J'avais soulevé l'une des difficultés, non pas pour chercher à ne pas le mettre en place, mais parce que c'est un biais méthodologique qui est réel. C'est que nous avons une population scolaire qui est malgré tout un petit peu fluctuante et donc il faut qu'on sache exactement de quoi on parle.

Dans le cadre d'un indicateur on peut viser les résidents, on peut viser les familles et les enfants qui viennent pour quelques années en Principauté et comment on les intègre ou on les traite dans le cadre de cet indicateur. En tout cas, ce dispositif qui permettrait de voir jusqu'où on a pu amener les enfants, c'est quelque chose sur lequel nous réfléchissons avec la Direction de l'Education Nationale parce qu'effectivement, et on l'a dit à plusieurs reprises, on ne souhaite pas laisser sur le bord du chemin des enfants. Et tous les dispositifs, je dirais, « personnalisés » que l'on a mis en place pour accompagner les enfants qui ont des difficultés ou des handicaps, montrent bien que les moyens sont mis pour que justement cela aille le plus loin possible. Il y a vraiment une difficulté méthodologique pour pouvoir dégager un indicateur qui ait du sens. Deuxièmement, il faudra un petit peu de temps pour que cet indicateur puisse parler, parce que si on démarre à la sixième, par exemple, ou si on veut même démarrer plus bas, il faudrait qu'on puisse le mesurer presque dix ans après et un indicateur qui ne parle que tous les dix ans n'a pas beaucoup de sens. Donc c'est aussi un petit peu compliqué à imaginer et à concevoir.

M. Thierry POYET.- Je vous remercie pour votre réponse, Monsieur le Conseiller.

Effectivement, je pense qu'on n'aura pas un vrai tableau de bord pertinent la première année puisque vous allez forcément faire des erreurs, mais je le prends d'un côté positif puisqu'on va tâtonner, on va essayer des choses, on va peut-être se rendre compte que ce n'est pas ce qu'il fallait faire. C'est tout à fait normal, je pense que, déjà, le fait de commencer l'étude puis la réalisation est un point important. Après, effectivement, qu'il faille une dizaine d'années pour mesurer la pleine réussite, oui, pourquoi pas je dirais, mais c'est quelque chose qu'on va suivre au fur et à mesure et qu'on va pouvoir voir d'année en année. Mais le fait de commencer quelque chose, de mesurer par exemple s'il s'agit d'une mobilité choisie par la famille ou si elle est subie par la famille, est aussi un point essentiel qui permettra justement de savoir si les moyens que l'on met en place, sont satisfaisants et s'ils sont suivis des faits. Je pense que là est l'objectif. C'est s'assurer que les moyens et les résultats sont en phase. In fine, si le taux est tout aussi bon d'un côté que de l'autre, par rapport à ce que l'on a aujourd'hui, je serais personnellement satisfait.

M. le Président.- Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

J'aurais deux questions. Une question dans la droite ligne de ce que vient de dire mon collègue POYET. En effet, je pense qu'on l'a tous ici dit de façon unanime depuis cinq ans que nous siégeons dans cet hémicycle, la réussite des élèves au baccalauréat, je pense que sur les cinq ans qui viennent de s'écouler, a été aux environs de 100% pratiquement à chaque exercice. La qualité de l'enseignement probablement est indéniablement un des facteurs de réussite, mais il y a également la réussite des élèves et leurs compétences propres qui ne dépendent pas de l'enseignement mais qui leur sont acquises. En revanche, c'est vrai que dans le principe de ne laisser personne sur le bord du chemin, en dehors de l'instrument de mesure dont parlait Thierry POYET qui est tout à fait, j'imagine, utile, il faut, je pense, aussi, ne pas oublier de valoriser l'enseignement technique et l'apprentissage. Le Gouvernement et l'Education Nationale n'y pensent pas forcément, mais face à l'excellence que l'on développe chaque année, on a un peu tendance à oublier de communiquer sur l'apprentissage de l'enseignement technique et sur le fait qu'il y a énormément de métiers, peut-être au niveau technique et artisanal, qui ne sont pas proposés à l'enseignement en Principauté. Quand je vois, pour donner un exemple, qu'il est difficile d'avoir un électricien ou un plombier, il faudrait peut-être revoir le programme d'enseignement qui est donné au Lycée Technique. En dehors du commerce, en dehors de l'hôtellerie, en dehors des enseignements pluridisciplinaires qui sont toujours très bien dispensés dans cet établissement, revoir peut-être aussi les possibilités pour les jeunes compatriotes et résidents d'avoir d'autres options dans l'apprentissage des métiers manuels. Je crois que c'est important, il faudra peut-être mener une réflexion et si vous permettez, je vais aller sur la seconde question et revenir sur l'intervention que j'avais faite lors du vote du Code de l'environnement qui était porté par Monsieur GRINDA sur le projet, certes peut-être utopique, voire visionnaire, de la création de l'enseignement des principes d'écologie et environnemental pour les jeunes enfants.

Certes, il est vrai que Monaco est lié au programme français en matière d'éducation mais on a su se diversifier, se différencier avec l'enseignement de la langue anglaise dès la maternelle. Donc je pense que ce soit dans le cadre du Comité de l'Education Nationale ou dans le cadre du Conseil de

Gouvernement ou au niveau de votre Département, Monsieur, qu'il faut vraiment réfléchir à ce qu'un jour le Gouvernement Princier puisse mettre en place pour, dès la maternelle, enseigner aux enfants un modèle de comportement qui puisse faire en sorte que...

(sonnerie)

... leurs gestes, en matière d'écologie, ne soient pas des gestes comme nous faisons en tant qu'adultes, de façon symbolique, mais des gestes définitifs et qui soient acquis dans leur mode de fonctionnement. Je vous remercie.

M. Patrice CELLARIO.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.- Alors deux éléments de réponse. Oui bien sûr il faut valoriser ou en tout cas reprendre à sa juste valeur la noblesse de l'enseignement technologique et d'un certain nombre de métiers que l'on a tendance, parfois, à considérer comme moins valorisants que les filières générales. L'Education Nationale de la Principauté s'y attache, peut-être pas suffisamment ; elle s'y attache en tout cas notamment au travers du Lycée Technique et Hôtelier qui offre des possibilités aux jeunes de la Principauté de poursuivre une formation, soit professionnelle, soit technologique qui est de qualité et une formation aussi de l'individu que vous évoquiez et qui est effectivement très importante puisqu'au-delà de l'acquisition de connaissances et de savoirs, il y a également la nécessité de se développer et de s'affirmer qui est importante. Ce volet, c'est toute la problématique de l'orientation dont on avait également parlé, ce volet est pris en compte. Est-ce que l'on doit pour autant développer un ensemble de filières, de formations complémentaires comme la plomberie, l'électricité, la mécanique ou autre ? Il faut s'en doute que l'on s'interroge sur l'intérêt de telle ou telle filière notamment par rapport au nombre d'élèves que l'on pourrait y accueillir pour qu'elles aient aussi du sens par rapport à ces derniers. Imaginer des formations pour un nombre trop réduit d'élèves peut également poser des problèmes d'intérêt et de niveau de formation. C'est donc une réflexion que l'on va mener. Je ne suis pas capable de vous dire quel en sera bien évidemment le résultat dans ces nouvelles formations. Concernant l'éducation à l'écologie, au développement durable et aux gestes que les futurs adultes que sont nos élèves aient, nous avons déjà un certain nombre d'opérations de sensibilisation tout au long du cursus scolaire. Il y aurait sans doute intérêt à créer, peut-être, des modules plus que des formations. Il faut

constituer un cours en la matière. Mais c'est un sujet qui mérite d'être regardé de près, en effet.

M. le Président.- Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci beaucoup, Monsieur le Président. J'ai récupéré ma voix, alors je vous en fais profiter.

Je renforcerai les idées qui ont été développées par Thierry POYET et Christian BARILARO et je voulais aborder un sujet que j'ai déjà discuté à plusieurs reprises avec vous et que je propose depuis presque une quinzaine d'années. C'est très bien d'avoir 100% de réussite au BAC, ce qui est important, c'est de savoir ce que deviennent ces élèves après. Alors vous disiez, on a effectivement un problème de perte de vue de ces jeunes gens-là, mais en tout cas, pour les monégasques bien sûr, pour les boursiers bien sûr, mais aussi pour les gens qui restent dans le bassin monégasque au sens large, je pense que ce serait quand même très important d'avoir une idée de l'efficacité de notre formation, de savoir où arrivent et jusqu'à quel niveau sont arrivés nos élèves. Je sais que cela pose des problèmes, mais je répète cette idée depuis des années et je pense que c'est quelque chose qui manque dans notre appréciation de l'efficacité de notre système éducatif.

Juste pour aller dans le sens de Christian sur les métiers plutôt techniques, je pense qu'on avait discuté avec vos prédécesseurs et dans les années qui viennent de passer, de différents métiers qui ont trait au yachting par exemple, au luxe mais également aux selleries de marine ou encore à la mention de sommellerie. Je pense que vu notre tissu économique, disons, nos hôtels de luxe, je pense que c'est quelque chose de très important et notre orientation maintenant sur le yachting est de plus en plus développée avec la participation à différents ports dans les environs. Je pense que ce sont des options qui devraient être étudiées. Merci.

M. Patrice CELLARIO.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.- Oui, je partage avec vous l'intérêt qu'il y a à connaître sur le devenir de nos élèves. Je vous avais déjà indiqué que c'était un petit peu compliqué et nous les relançons, nous les sollicitons, nous essayons de leur exprimer l'intérêt qu'il y aurait que l'on reste en contact pour connaître l'évolution de leur cursus. Force est de constater que le taux de réponses est quand même, je dirais, pas très important. Cela ne veut pas dire qu'il faille s'arrêter, mais la tâche va être longue.

M. Jean-François ROBILLO. Avec Facebook, avec Twitter, je pense qu'on devrait pouvoir arriver à les joindre plus facilement quand même qu'il y a quelques années.

M. Patrice CELLARIO. *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Les joindre, on les joint. La réponse, c'est autre chose. C'est le taux de réponses qui n'est pas forcément à la hauteur de nos espérances.

Concernant les formations comme celle que vous évoquiez de sommelier, c'est déjà en place. Alors peut-être pas suffisamment, peut-être qu'il faut la développer ou mieux la faire connaître, notamment au Lycée Technique et Hôtelier. Et effectivement, dans le domaine du yachting, il y a des choses qui sont à faire et pas simplement au niveau de la gestion. Il y a des métiers qui sont particulièrement intéressants à développer.

M. le Président. Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN. Merci.

Tout d'abord, je souhaitais féliciter l'Education Nationale pour le 100 % de réussites au baccalauréat depuis plusieurs années, c'est un magnifique succès. D'ailleurs, pour preuve, les listes d'attente des personnes qui souhaitent scolariser leurs enfants à Monaco et qui n'y arrivent pas. C'est une reconnaissance pour le travail remarquable qu'effectuent les professeurs.

Je souhaitais vraiment approuver l'idée de Thierry POYET de suivre dès la sixième jusqu'à la terminale la proportion d'élèves qui terminent leur scolarité, en espérant que ce soit proche de 100%. En tout cas, il serait intéressant d'effectuer ce suivi.

Je vais soutenir une intervention qu'elle n'a pas encore faite mais qu'elle fait très souvent, je veux parler de Nathalie AMORATTI-BLANC, à propos des addictions. On a participé à une enquête ESPAD je crois, qui montrait une baisse sensible à Monaco, comme en Europe ou en France, du phénomène des addictions.

Vous faites un beau travail sur ce sujet pour informer les enfants. Il y a des présentations qui sont faites par le substitut du Procureur, par la police, par une diététicienne, enfin il y a différentes interventions que vous mettez en place. Il me semble qu'il serait également intéressant de sensibiliser les jeunes en amont afin de limiter le nombre de cas sujets aux addictions, en les formant plus tôt peut-

être, en donnant aux parents la possibilité de le faire, par le développement personnel, de confiance en soi. Il y a ce supplémentaire pas à faire qui permettrait sans doute de prévenir encore mieux. Comme notre pays est de taille limitée, il serait intéressant de faire une étude, de lancer un programme de recherche et de voir si notre pays arrive à de meilleurs résultats, maintenant qu'un indicateur sur les addictions existe. Je souhaitais savoir ce que vous en pensiez sachant que vous êtes prêt à lancer des formations sur l'écologie au sens large. C'est le moment de faire également tester la prévention des addictions en renforçant la confiance en soi de tous nos jeunes.

M. le Président. Monsieur ROBINO.

Oui vous pouvez.

M. Christophe ROBINO. Juste un petit aparté. Quand on lit l'enquête ESPAD, la situation reste quand même relativement préoccupante. Ne nous félicitons pas trop vite, je pense qu'il y a beaucoup d'efforts qu'il faut continuer de faire.

La deuxième chose, Monsieur ROBILLO a raison, les métiers du yachting par exemple sont très intéressants à Monaco. C'est une activité qui offre de plus en plus d'emplois. Et comme je m'intéresse un peu à l'éducation, j'ai participé au compte-rendu d'activité de la Commission d'Insertion des Diplômés et effectivement, il y a des conventions et des programmes qui ont été développés au sein de l'Université Internationale de Monaco concernant la formation aux métiers du yachting et du luxe, en partenariat avec des sociétés de Monaco. C'est donc une bonne nouvelle.

On s'est beaucoup ému de la qualité de l'orientation évidemment dans cet hémicycle et de la valorisation des métiers techniques et manuels. Je voulais saluer une initiative de la Direction de l'Education Nationale, puisque vous le savez, le 30 janvier 2018 nous aurons l'Agora des métiers qui est une journée d'information qui était au départ réservée aux troisièmes et nous avons tous trouvé que c'était peut-être un peu tôt pour que les jeunes se déterminent et découvrent certaines voies professionnelles. A ce titre, à partir de cette année, l'après-midi sera consacrée aux premières, c'est une grande nouveauté et puis pour les terminales sur la base du volontariat. Donc cela permettra d'avoir un second *look*, si je puis dire, sur les possibilités de formations professionnelles, de carrières et peut-être d'affiner l'orientation de nos élèves. C'est une initiative de la Direction de l'Education Nationale

qui peut-être nous a entendus. Merci.

M. le Président.- Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci Monsieur le Président.

Mon intervention va être un peu diverse, je vous prie de m'en excuser et c'est pour Monsieur CELLARIO bien évidemment. Alors, il y a plusieurs points que je voudrais aborder.

Je voudrais rebondir sur ce qu'a dit Monsieur POYET et sur ce qu'a dit Christian tout à l'heure. Je trouve que leurs propos, ainsi que ceux du Docteur ROBILLON, sont très importants parce qu'ils parlent en fait des fondements même de l'éducation, de ce que sera un homme plus tard. C'est ce que vous faites admirablement bien. Et cela me fait repenser à ma proposition de préambule à la Constitution. Vous vous souvenez quand je disais « un environnement sain, une culture de qualité et une éducation de qualité pour tous ». On a abordé tout cela, je fais juste une incise, on n'a pas parlé de l'éducation artistique. L'éducation artistique est un domaine très développé en Principauté. Mais mon intervention sera double. L'éducation artistique, on peut la voir également chez les très jeunes, les tous petits. Pour moi, c'est quelque chose d'aussi important que d'apprendre l'anglais ou les gestes justes de l'environnement, que vous citiez Monsieur BARILARO, et vous avez raison. Je crois qu'apprendre à voir, apprendre à regarder est quelque chose de très important pour constituer l'adulte qu'il sera plus tard. Je ne sais pas où on en est exactement dans ce que l'on fait aujourd'hui. Je crois que c'est un point sur lequel on devrait réfléchir.

Dans le même ordre d'idée, je fais mon intervention pour la dernière fois sans doute, cette année, enfin du mandat, pour vous demander où vous en êtes - j'ai peu d'espoir d'une réponse positive - de ma proposition d'aller jusqu'au BAC dans la formation musique-études. Je rappelle que celle-ci s'arrête au brevet et c'est dommage de ne pas faire comme sport-études, aller jusqu'au BAC. Il y a des élèves qui souhaitent pratiquer leur instrument et aller jusqu'au BAC musique par exemple. Cela est ma deuxième question. Je vous laisse répondre à celle-là, j'aurai une autre question sur l'école internationale.

M. Patrice CELLARIO.- Conseiller de Gouvernement-
Ministre de l'Intérieur.- C'est la meilleure.

Alors sur les classes musicales ou l'enseignement de la musique, effectivement nous avons lancé une

étude sur l'adaptation du dispositif qui a été mis en place pour la section sport-études pour le décliner pour la musique. Les choses ne sont pas tout à fait aussi simples ou ne peuvent pas s'organiser tout à fait de la même manière et l'étude n'a pas encore aboutie en la matière. Mais l'idée, ce serait effectivement de pouvoir, un peu de la même manière que l'on a aménagé les horaires de formation classique, dirons-nous, pour ceux qui font du sport, à leur permettre de pratiquer des entraînements le matin, avant la classe, ou l'après-midi après celle-ci et de faire un petit peu pareil pour la musique. Sauf que les créneaux horaires sollicités ne sont pas les mêmes et donc c'est un petit peu compliqué d'arriver à combiner les deux puisque cela nécessite des classes, des professeurs complémentaires et c'est ce que nous sommes en train d'essayer de mesurer pour arriver à un dispositif qui pourrait avoir du sens sur trois ans, c'est-à-dire la seconde, la première et la terminale, pas simplement pour une classe ou un élément, un niveau. Donc, l'étude est en cours. Elle n'a malheureusement pas encore aboutie mais elle a été engagée.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller.

Je voudrais faire un peu d'histoire pour ceux qui sont là.

La première année, quand j'ai posé cette question, Madame Rossi était avec moi et me soutenait, n'est-ce pas, vous n'étiez pas seule d'ailleurs, le doyen également nous soutenait là-dessus, on m'a répondu, « non ce n'est pas possible ». La deuxième année on m'a répondu que ce n'est pas possible car il n'y a pas de demande, ce à quoi j'avais répondu « il n'y a pas de demande car il n'y a pas d'offre ». Et maintenant je note avec beaucoup de satisfaction que vous avez lancé une étude pour mesurer la faisabilité de la chose et c'est une très bonne nouvelle pour tout le monde. J'espère que cette étude ne sera pas trop longue, qu'elle verra le jour très rapidement, pourquoi pas pour le Budget Primitif 2019, qui sait.

Maintenant, je voudrais revenir sur l'école internationale car je me souviens qu'avec notamment Monsieur PASQUIER et le Ministre d'Etat, nous avons eu une longue conversation en public à propos de son devenir...

(sonnerie).

(Monsieur le Président est sorti de l'hémicycle)

... Ah il n'y a plus de Président donc je me tourne

vers le Vice-Président, merci.

Il y avait eu une longue discussion sur le devenir de l'école internationale qui va donc s'installer dans quelque temps à Testimonio II. Le discours qui avait été développé par nos soins était de dire que nous offrons des loyers relativement, je ne dirais pas modestes mais raisonnables, à cette école internationale qui est privée et qui est utile à la Principauté, je suis bien d'accord avec vous. Mais nous n'avons pas de contrôle sur les programmes de cette école. Et l'idée que nous développons et que nous avons développée depuis déjà maintenant deux ans je pense, c'était de dire qu'il serait opportun que cette école internationale soit adossée à un grand établissement anglo-saxon, qui nous garantirait une certaine hauteur dans le niveau d'éducation qui serait dispensée. Le Ministre d'Etat qui n'est pas présent pour l'instant, avait dit à l'époque que c'était à l'étude et notamment qu'il était question que le Gouvernement ait un poste au Conseil d'Administration. Je me trompe. Je pense, sous votre contrôle Monsieur CELLARIO, que c'est une réponse ce jour-là qui avait été faite. Je vois que vous souriez en silence.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Effectivement, la pérennité de la qualité de l'éducation qui est dispensée à l'école internationale est un point qui ne peut qu'intéresser la Principauté bien évidemment.

M. Jean-Louis GRINDA.- La pérennité certes, l'amélioration surtout.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Oui voilà, la qualité et le maintien dans le temps de cette qualité. C'est une structure de droit privé qui n'est pas sous contrat par rapport à l'éducation nationale, à la différence des écoles privées de FANB, donc ce n'est pas tout à fait le même système. Des discussions sont effectivement en cours pour que l'on puisse, à défaut, avoir quelques représentants dans le Conseil d'Administration de la structure, qui est de droit privé je le rappelle, des dispositifs qui permettraient de s'assurer de cette qualité de l'éducation, d'une part, et de sa pérennité dans le temps, d'autre part.

M. Jean-Louis GRINDA.- Que dire. Donc nous n'avons pas avancé. Depuis la dernière fois, nous n'avons pas encore avancé mais je pense que c'est bien que la réflexion suive son chemin. Pérennité

vous disiez, moi je disais amélioration. Je visais le très haut de gamme. La Principauté doit avoir une école internationale, je crois que tout le monde est d'accord ici, mais elle doit viser le très haut de gamme, d'où l'idée d'adosser cette école internationale à un grand établissement anglo-saxon. D'un autre côté, il y a une justification à ce que nous pesions sur les programmes par l'idée que je viens d'évoquer. Tout simplement car nous allons accorder des loyers préférentiels à cette école internationale, ce que je ne remets pas en cause car il faut qu'elle existe, qu'elle puisse vivre normalement. Mais du fait de cette condition, nous devons intervenir, me semble-t-il, et peser sur les choix futurs. C'est tout ce que je voulais dire. Merci.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Je ne disais pas autre chose, je disais simplement que la réflexion est en cours pour que justement nous puissions avoir les outils de contrôle de cette qualité, de ce haut niveau et de son maintien dans le temps.

M. le Président.- Madame AMORATTI-BLANC puis Monsieur BARILARO.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie Monsieur le Président.

Tout d'abord, je voudrais remercier, à travers vous, Monsieur le Conseiller - Ministre de l'Intérieur, Madame BONNAL qui effectue un travail remarquable mais surtout ses équipes. Je fais partie de la Commission des Bourses avec certains de mes collègues et nous avons pu déjà obtenir une bourse pour nos étudiants qui font des grandes écoles. Comme Monsieur PASQUIER, je reconnais que j'aimerais que cette bourse puisse être donnée intégralement à tous les élèves. Il y a encore des familles, de nos jours, qui ont quand même du mal à supporter les frais d'études, les frais de logement pour leurs étudiants et tout cela n'est peut-être pas complètement pris en compte. Alors je sais que ce qui est mis en place à Monaco est déjà très avantageux par rapport à ce qui est fait dans d'autres pays et effectivement le pays voisin. Mais je pense que nous pouvons toujours faire mieux et j'espère qu'on arrivera à prendre en compte la totalité des frais scolaires pour certaines familles qui en ont réellement besoin.

Pour voir très régulièrement les personnes qui s'occupent de la Commission des Bourses, celles-ci sont en petit nombre. Elles ont de plus en plus de

dossiers à gérer et l'on constate que très souvent, des familles voient le versement de la bourse arriver bien trop tard et c'est difficile pour elles de subvenir aux besoins de leur(s) enfant(s). Je pense que le problème n'est pas la somme versée, mais c'est le délai qui s'écoule entre le dépôt du dossier et les premiers versements. Et je pense que là il est plus question de ressources humaines. Il faudrait vraiment aider les personnes qui s'occupent de la Commission des Bourses car elles effectuent un travail remarquable mais elles sont trop peu nombreuses.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Tout d'abord, merci de vos félicitations à l'égard du personnel de l'Education Nationale et notamment ceux qui s'occupent des bourses, qui effectivement ont un travail très conséquent à mener dans un temps relativement court puisque les dossiers sont déposés avant le 31 juillet et l'immense majorité des bourses sont versées avant Noël. Donc il y a un délai relativement court. Il y a de l'ordre de 700 à 750 dossiers qui doivent être instruits même si le dispositif qui a été mis en place, et notamment le versement de l'allocation forfaitaire pour un certain nombre de candidats boursiers, permet de raccourcir un petit peu les délais et également la modification que nous avons introduite il y a quatre ans, me semble-t-il, où nous avons fait en sorte que des premières avances puissent être versées sans même attendre que la Commission des Bourses soit réunie à partir du moment où le dossier était strictement conforme au règlement des bourses.

Vous l'avez souligné, de grands progrès ont été faits dans la prise en compte d'un certain nombre de situations notamment de très grandes écoles puisqu'il y a une liste de soixante-deux très grandes écoles qui ont été répertoriées et pour lesquelles les frais de scolarité sont pris en compte, non plus de manière forfaitaire mais au réelle. Le pourcentage de prises en compte de ces frais de scolarité dépend en effet des revenus des familles. La bourse, pour laquelle l'Etat Monégasque mobilise beaucoup de moyens, est une aide à porter aux familles en fonction des revenus de ces dernières. Selon le quotient familial, cette prise en charge peut atteindre les 100%. Pour les très grandes écoles, ce serait donc 100% des frais réels de scolarité. Pour les autres écoles, ce serait 100% effectivement d'un barème qui a été déterminé de manière à peu près cohérente par rapport aux frais de scolarité des établissements des niveaux considérés. Il y a peut-être effectivement des cas de figure où il y a de légères distorsions. Peut-être que

la Commission des Bourses pourrait les regarder de manière un petit peu plus attentive lorsqu'elle regarde les dossiers. Mais cela relève peut-être davantage d'un traitement individualisé, à partir du moment où ce sont des cas très particuliers et non pas le cas général qui, je crois, est correctement couvert par la politique des bourses d'études qui a été mise en place, développée et améliorée au fil du temps.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Est-ce que vous savez combien d'élèves bénéficient justement des bourses pour les grandes écoles ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Je vous avoue, c'est une colle, je n'ai pas le chiffre. Ce que je peux vous dire, c'est que lorsque nous avons fait l'étude pour mettre en place le dispositif, l'an dernier, il y avait vingt et un élèves qui étaient concernés, qui auraient été concernés par le dispositif s'il avait existé. Là, je n'ai pas le chiffre en tête. J'essaye de vous le donner pour jeu.

M. le Président.- Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Je vous remercie Monsieur le Président.

Moi, je voulais revenir sur les propos de Monsieur GRINDA concernant l'école internationale. C'est vrai que j'avais déjà évoqué à l'époque la possibilité pour le Gouvernement d'être au Conseil d'Administration. J'avais reçu une « volée de bois vert » puisque c'était un établissement privé. Donc je vois que les choses évoluent, c'est très bien, et pourquoi pas, il y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. Quoi qu'il en soit, le fonctionnement de tout établissement ou de tout diplôme qui doit être enseigné en Principauté, si je ne m'abuse, passe par le biais du Comité de l'Education Nationale. Lorsque j'y siégeais, Monsieur ROBINO y siège également, il nous avait été présenté un diplôme sur le droit social en Principauté et différentes formules possibles, et chaque fois cela passait par ce Comité consultatif certes, mais en tout cas, les membres du Conseil National qui y siègent sont consultés. Donc, concernant l'installation de l'école internationale de Monaco, est-ce qu'il y a eu à l'époque, quand l'installation a été faite la première fois, une consultation du Comité de l'Education Nationale ? Puisque c'est un établissement privé, il s'est installé à Monaco comme s'est installée une entreprise de haute technologie, une entreprise quel que soit le domaine, ou est-ce qu'il y a eu consultation

du Comité de l'Education Nationale, comme c'est le cas pour tout ce qui touche à l'Education Nationale ? Et est-ce qu'on ne pourrait pas envisager, un peu comme pour certaines sociétés dont l'Etat concède la gestion, c'est à dire les monopoles concédés en matière d'éducation, que l'Etat, par le biais du Comité de l'Education, donne toujours son avis sur les établissements qui veulent faire de l'enseignement en Principauté ? Merci de votre réponse.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* D'abord, peut-être que je ne me suis pas bien exprimé dans ma réponse tout à l'heure, il n'est pas question que l'on ait un représentant de l'Etat au Conseil d'Administration. En revanche, j'ai dit que nous réfléchissions à des dispositifs qui permettaient de s'assurer de la qualité de l'enseignement et de la pérennité de celui-ci. Et vous avez effectivement évoqué le Comité de l'Education qui est un organe qui sera forcément consulté pour l'ouverture de la future école dans Testimonio II et ce sera un des moyens, bien évidemment, pour s'assurer que les conditions de l'enseignement répondent aux exigences que nous avons en la matière, puisque pour l'ouverture de tout établissement d'enseignement en Principauté, il y a effectivement nécessité que le Comité de l'Education Nationale soit consulté. Je n'ai pas en tête si ceci avait été fait au milieu des années 90 lorsque l'école a été ouverte. J'imagine que oui puisque c'était des dispositions qui existaient dans la loi précédente. Mais en tout cas, selon les termes de la loi 2007, c'est une obligation que nous faisons bien évidemment respecter et on la fera respecter également dans le cadre du transfert de l'école.

M. le Président.- Monsieur ROBINO et après Madame AMORATTI-BLANC.

M. Christophe ROBINO.- Oui, très bref.

D'abord je pensais qu'on parlerait des bourses à la Section 6, donc je n'en avais pas parlé. Toujours est-il qu'effectivement, on a mis en place cette nouvelle mesure concernant les bourses pour les très grandes écoles et on a eu, le 5 décembre, la deuxième Commission des Bourses dans laquelle on nous a présenté cinquante-huit demandes correspondant aux grandes et très grandes écoles et d'après ce que j'en ai traduit, il y en a au moins vingt-neuf qui concernent les écoles qualifiées de renommées. Donc je suppose Sciences Politiques, l'ESEC, l'EDHEC, des écoles britanniques, des universités américaines.

Donc manifestement cette proposition est un certain succès.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Merci d'avoir apporté la réponse que je devais faire.

M. le Président.- Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie Monsieur le Président.

Donc je reviens à « mon sujet » – je ne dirais pas de prédilection, malheureusement mon addiction à moi – qui touche évidemment les problèmes des addictions. Je crois que cela fait cinq ans que je demande régulièrement au Conseiller pour l'Intérieur des nouvelles mesures, puisque celles qui sont mises en place ont prouvé leur inefficacité. Et donc je vous avais même donné à vous, Monsieur CASTELLINI, des programmes qui fonctionnent en France qui ont porté déjà leurs fruits et sur lesquels on pourrait s'appuyer.

Monaco est un tout petit pays, je crois que tout le monde se l'accorde et c'est surtout dans ces petites structures que l'on peut arriver à avoir des résultats concrets. En Islande, le pays a entrepris une grande réforme car les addictions devenaient un problème national. Ils ont réussi, alors tout le monde dit parce que c'est un petit pays, mais je crois que nous, nous sommes un pays encore plus petit. Et je pense qu'il est de notre devoir de protéger nos enfants et le seul moyen c'est de commencer dès le plus jeune âge, Madame ROUGAIGNON-VERNIN l'a dit, dès la maternelle, développer l'estime de soi, la confiance en soi et ce tout au long de la scolarité. Alors je sais que l'Education Nationale et les professeurs ne peuvent pas tout, car il y a aussi l'éducation des parents. Toutefois, au niveau de l'Education Nationale, je crois qu'il y a un énorme travail à faire dans le domaine de l'estime de soi et la confiance en soi. Et pour l'instant, je ne vois rien venir. Alors, j'aimerais savoir si, comme vous l'avez dit à Monsieur GRINDA s'agissant du développement artistique, vous êtes toujours à l'étude ou c'est un sujet qui ne vous intéresse pas du tout ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* On ne peut pas imaginer que le sujet de la lutte contre les addictions des élèves et des enfants de la Principauté puisse ne pas nous intéresser, bien évidemment. De plus, on ne peut pas non plus laisser penser que la Direction de l'Education

Nationale, que l'ensemble de la communauté éducative dans le processus d'éducation, n'essaye pas, ne cherche pas à développer la confiance en soi et l'estime de soi des différents élèves. Alors cela étant, qu'il y ait des choses nouvelles à faire, qu'il y ait peut-être des éléments complémentaires à faire par rapport à ce qui est fait. Monsieur ROBINO a indiqué tout à l'heure que les résultats de l'enquête ESPAD n'étaient pas forcément extraordinaires et qu'il n'y avait pas de quoi s'en réjouir. C'est vrai qu'il y a eu des progrès par rapport aux résultats de la précédente enquête, entre 2012 et 2015 il y a eu des progrès. Ces progrès, nous pouvons les considérer comme insuffisants, comme non satisfaisants car, en la matière, il faut continuer sans cesse la lutte jusqu'à ce que les pourcentages frisent l'épsilon. Donc, en la matière, on cherche et on a un certain nombre d'éléments de réflexion. Pour l'instant nous n'avons pas d'éléments concrets mis en place, ce qui ne veut pas dire qu'on ne s'intéresse pas à la problématique et qu'on ne travaille pas pour pouvoir développer de nouveaux programmes ou de nouvelles dispositions en la matière.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je suis désolée, mais cela fait cinq ans que j'attends vos éléments concrets. Donc quels sont-ils ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Je vous dis, pour l'instant je n'en ai pas à vous annoncer.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Cela fait cinq ans que personne n'en a à m'annoncer. Donc est-ce que c'est l'étude qui dure depuis cinq ans, ou est-ce que vous n'arrivez pas à vous mettre d'accord ou est-ce que vous n'avez pas trouvé qu'elle est la bonne étude ? Enfin, j'essaye de comprendre. Et donc c'est bien pour cela que je me pose la question de savoir si c'est vraiment un sujet qui vous préoccupe.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Les études sont en cours et elles nécessitent peut-être plus de temps encore, je ne sais pas puisque je n'ai pas de résultats concrets.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- D'ici cinq ans, je crois qu'on aura encore augmenté notre quota d'addictions...

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Non car je le répète, entre

2012 et 2015, les chiffres ont baissé. Alors ils n'ont peut-être pas suffisamment baissé mais ils ont néanmoins baissé, ce qui est quand même intéressant à souligner.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- C'est une baisse peu significative.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Mais c'est quand même mieux que ce soit une baisse, même si on peut la juger pas suffisamment forte, plutôt qu'une hausse, ce que nous pouvions avoir par le passé.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- On était déjà assez haut, beaucoup plus haut que les pays...

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Non, non, on n'était pas plus haut justement mais on est malheureusement encore trop haut effectivement.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- J'en suis convaincue, mais j'attends toujours des programmes différents de ceux qui sont mis en place actuellement.

M. le Président.- Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci Monsieur le Président.

Je reviens sur le sujet de l'école internationale. Je ne vais pas faire le résumer des interventions de Monsieur GRINDA, la réponse à Monsieur BARILARO, encore que finalement, on peut lever le malentendu, les indicateurs que vous évoquiez ne sont pas des indicateurs. Il n'y a pas de personnage masqué dans le Conseil d'Administration, vous venez de le dire, cela n'est pas dans les projets du Gouvernement. Alors une question à ce sujet.

Si le Gouvernement était amené à prendre des parts dans l'école internationale, est-ce qu'à ce moment-là il serait envisageable qu'il y ait un ou deux administrateurs d'Etat ? Le problème serait ainsi réglé. Deuxième question.

Est-ce que c'est un sujet qui a été évoqué à ce stade ou jamais au sein du Conseil de Gouvernement ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* D'abord je crois qu'il convient de rappeler que l'Ecole Internationale a un statut d'association. Il n'est pas question de pouvoir

prendre des parts dans une telle structure. C'est une structure associative et elle est gérée comme toutes les associations de la Principauté par l'Assemblée Générale des membres de l'association qui élisent un Conseil d'Administration qui est chargé de la gestion de la structure, comme tout type d'association, selon la loi sur les associations. Une personne tierce ne peut pas se mêler de la gestion d'une association. En revanche, comme je l'ai indiqué, au travers du Comité de l'Education, nous avons effectivement le regard sur un établissement d'enseignement. Donc ce n'est pas la structure elle-même mais l'école. Et quant à l'école, de par la loi sur l'éducation, nous avons à donner une autorisation d'ouverture de l'école et donc des critères que l'on peut établir et un certain nombre d'éléments de contrôle que l'on peut mettre en place. C'est cette voix sur laquelle nous travaillons pour pouvoir justement, d'une part, s'assurer de la haute qualité d'un enseignement délivré à l'Ecole Internationale et d'autre part, également s'assurer que cette haute qualité s'inscrive dans la durée.

M. Jacques RIT.- Merci Monsieur le Conseiller.

Et cette structure de type association est appelée à durer, à être pérennisée, il n'y a pas de modification a priori. C'est une grosse entreprise « finie », si je puis m'exprimer ainsi.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement- Ministre de l'Intérieur.* - Autant que je sache, c'est la structure associative elle-même qui doit se poser la question et je n'ai pas connaissance d'une telle évolution.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y a pas d'autres interventions, je mets donc le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 27 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Natahlie AMORATTI-BLANC,
MM. Daniel BOERI, Claude BOISSON, Philippe
CLERISSI, Eric ELENA,
Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean-François ROBILON,
Christophe ROBINO,
Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 28 - Éducation Nationale Lycée

328.111	- Traitements titulaires	6.744.100
328.122	- Heures supplémentaires-tit.....	520.800
328.123	- Nourriture personnel cantine	2.000
328.211	- Traitements non titulaires.....	826.300
328.222	- Heures supplémentaires-N/tit.	8.400
328.010	- Frais de personnel	8.101.600
328.323	- Frais d'administration	8.900
328.348	- Aumonerie - Fonctionnement.....	200
328.359	- Matériel d'enseignement.....	82.600
328.366	- Matériel des Cantines.....	2.700
328.371	- Habillement.....	1.700
328.030	- Frais de fonctionnement	96.100
Total du chapitre 28		<u>8.197.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ? S'il n'y a pas d'interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 28 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

M. Jean-Charles ALLAVENA,

*Mme Natahlie AMORATTI-BLANC,
MM. Daniel BOERI, Claude BOISSON,
Philippe CLERISSI, Eric ELENA,
Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,
Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 29 - Éducation Nationale Collège Charles III

329.111 - Traitements titulaires	6.422.400
329.122 - Heures supplémentaires-tit.....	297.000
329.211 - Traitements non titulaires.....	1.893.700
329.222 - Heures supplémentaires-N/tit.	51.500
329.010 - Frais de personnel	8.664.600
329.323 - Frais d'administration	8.100
329.348 - Aumonerie - Fonctionnement.....	900
329.359 - Matériel d'enseignement.....	105.200
329.366 - Matériel des Cantines.....	3.400
329.371 - Habillement.....	1.100
329.030 - Frais de fonctionnement	118.700
Total du chapitre 29	<u>8.783.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ? Je vois que vous voulez pousser votre voix. Vous avez pris des cours de chant avec votre voisin ?

(rires).

M. Jean-François ROBILLON.- Exactement.

M. le Président.- Allez-y.

M. Jean-François ROBILLON.- Je connais la musique maintenant. Monsieur le Conseiller de Gouvernement qui s'occupe de l'Éducation Nationale, je voulais juste vous faire une remarque désagréable, certes. Disons que je regrette qu'il y ait eu beaucoup de nominations, dans les années qui viennent de passer, de personnes non monégasques dans les postes, par exemple d'encadrement au

niveau du Collège Charles III, alors qu'on aurait sans doute pu - ce n'est pas moi qui suis exécutif et ce n'est pas moi le Directeur de l'Éducation Nationale - proposer une promotion aux personnes qui étaient Monégasques, qui étaient en poste depuis plusieurs dizaines d'années. Et je le regrette, je m'en étais ouvert auprès de vous à plusieurs reprises, j'avais même posé une question à laquelle je n'ai toujours pas la réponse, depuis deux ans, mais ce n'est pas grave. J'ai oublié la question. Et donc je voulais vous faire la remarque, c'est vraiment dommage de ne pas favoriser les carrières de Monégasques dans cet établissement.

M. Patrice CELLARIO.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.- Ecoutez, je ne sais pas à quel type de postes vous faites référence. Les postes font l'objet d'éléments de critères pour pouvoir remplir le

poste et puis ensuite il y a un processus de sélection par rapport aux candidats qui peuvent s'exprimer, qui peuvent faire acte de candidature. C'est l'analyse qui a été faite, je pense que ce sont les meilleurs candidats qui ont été retenus. Mais comme je ne connais pas le cas auquel vous pourriez faire allusion, je ne suis pas capable de vous répondre...

M. Jean-François ROBILLON.- Je pense que le plus gros problème, c'est que les Monégasques ne sont pas au courant des postes qui se libèrent.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* J'ai un petit peu de mal à le penser. C'est possible mais j'ai un petit peu de mal à le penser.

M. Jean-François ROBILLON.- Soit ils sont mal renseignés, soit ils se sont mal renseignés.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* J'ai un petit peu de mal à penser que dans un établissement et dans la Direction de l'Education Nationale on ne sache pas quels sont les postes qui se libèrent et à quel moment ils se libèrent.

M. le Président.- D'autres interventions ? Bien je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 29 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

M. Jean-Charles ALLAVENA,

Mme Natahlie AMORATTI-BLANC,

MM. Daniel BOERI, Claude BOISSON, Philippe

CLERISSI, Eric ELENA,

Jean-Louis GRINDA,

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,

MM. Thierry POYET, Jacques RIT,

Jean-François ROBILLON,

Christophe ROBINO,

Mme Valérie ROSSI,

M. Christophe STEINER et

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 30 - Éducation Nationale École Saint-Charles

330.111	- Traitements titulaires	2.390.600
330.122	- Heures supplémentaires-tit.	4.200
330.123	- Nourriture personnel cantine	2.700
330.211	- Traitements non titulaires.....	495.700
330.222	- Heures supplémentaires-N/tit.	35.500
330.010	- Frais de personnel	2.928.700
330.323	- Frais d'administration	4.100
330.359	- Matériel d'enseignement.....	31.000
330.366	- Matériel des Cantines.....	2.800
330.030	- Frais de fonctionnement	37.900
Total du chapitre 30		<u>2.966.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ? Pas d'interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 30 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

*M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Natahlie AMORATTI-BLANC,*

*MM. Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Philippe CLERISSI, Eric ELENA,
Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,
Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 31 - Éducation Nationale École de Fontvieille

331.111 - Traitements titulaires	1.537.400
331.122 - Heures supplémentaires-tit.....	1.500
331.123 - Nourriture personnel cantine	2.900
331.211 - Traitements non titulaires.....	277.600
331.222 - Heures supplémentaires-N/tit.	3.300
331.010 - Frais de personnel	1.822.700
331.323 - Frais d'administration	3.900
331.359 - Matériel d'enseignement.....	20.300
331.366 - Matériel de Cantine.....	1.500
331.371 - Habillement.....	2.200
331.030 - Frais de fonctionnement	27.900
Total du chapitre 31	<u>1.850.600</u>

M. le Président.- Je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 31 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

*M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Natahlie AMORATTI-BLANC,
MM. Daniel BOERI, Claude BOISSON, Philippe CLERISSI, Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,
Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour)*

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 32 - Éducation Nationale École de la Condamine**

332.111 - Traitements titulaires	1.687.100
332.122 - Heures supplémentaires-Tit	2.100
332.123 - Nourriture personnel cantine	3.000
332.211 - Traitements non titulaires.....	221.700
332.222 - Heures supplémentaires-N/tit.	22.500
332.010 - Frais de personnel	1.936.400
332.323 - Frais d'administration	2.800
332.359 - Matériel d'enseignement.....	27.800
332.366 - Matériel des Cantines.....	1.600
332.371 - Habillement.....	1.800
332.030 - Frais de fonctionnement	34.000
Total du chapitre 32	<u>1.970.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ? Pas d'interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 32 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Natahlie AMORATTI-BLANC,
MM. Daniel BOERI, Claude BOISSON, Philippe CLERISSI, Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,
Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 33 - Éducation Nationale École des Revoires**

333.111 - Traitements titulaires	1.130.100
333.122 - Heures supplémentaires-tit.	1.500
333.123 - Nourriture personnel cantine	1.600
333.211 - Traitements non titulaires.....	515.800
333.222 - Heures supplémentaires-N/tit.	1.000
333.010 - Frais de personnel	1.650.000

333.323	- Frais d'administration	3.500
333.359	- Matériel d'enseignement.....	19.500
333.366	- Matériel de Cantine.....	1.000
333.371	- Habillement.....	1.000
333.030	- Frais de fonctionnement	25.000
Total du chapitre 33		<u>1.675.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Oui docteur.

M. Jean-François ROBILLON.- Juste pour féliciter sur la restructuration de l'école des Révoires qui est une belle réussite.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Merci, je transmettrai aux intéressés.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 33 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Natahlie AMORATTI-BLANC, MM. Daniel BOERI, Claude BOISSON, Philippe CLERISSI, Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, MM. Thierry POYET, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO, Mme Valérie ROSSI, M. Christophe STEINER et Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 34 - Éducation Nationale Lycée Technique

334.111	- Traitements titulaires	4.633.000
334.122	- Heures supplémentaires-Tit	252.300
334.211	- Traitements non titulaires.....	1.217.200
334.222	- Heures supplémentaires-N/tit.	33.800
334.010	- Frais de personnel	6.136.300
334.323	- Frais d'administration	8.000
334.359	- Matériel d'enseignement.....	350.000
334.366	- Matériel des Cantines.....	2.100
334.371	- Habillement.....	900
334.030	- Frais de fonctionnement	361.000
Total du chapitre 34		<u>6.497.300</u>

M. le Président.- Y-a-t-il des interventions ?

Docteur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Oui, juste pour saluer une initiative du Comité d'Education à la citoyenneté du Lycée Technique puisqu'ils ont réalisé un film, notamment sur l'éthylisme, je crois, qui est utilisé comme support dans les quelques mesures de prévention des addictions, mais qui reste malheureusement insuffisantes au regard des résultats des études qui sont publiées. En tout cas, je crois que c'est une initiative qui est intéressante, qui a le mérite d'impliquer les élèves et qui, je pense, devrait être généralisée. Je vous le soumetts dans le cadre de ces pistes de réflexion que vous avez depuis un certain temps.

M. le Président.- D'autres interventions ? Non. Je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 34 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

M. Jean-Charles ALLAVENA,

Mme Natahlie AMORATTI-BLANC,

MM. Daniel BOERI,

Claude BOISSON, Philippe CLERISSI, Eric ELENA,

Jean-Louis GRINDA, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,

MM. Thierry POYET, Jacques RIT,

Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,

Mme Valérie ROSSI,

M. Christophe STEINER et

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 36 - Éducation Nationale École du Parc

336.111 - Traitements titulaires	867.900
336.123 - Nourriture personnel cantine	3.500
336.211 - Traitements non titulaires.....	170.400
336.010 - Frais de personnel	<u>1.041.800</u>
336.323 - Frais d'administration	3.200
336.359 - Matériel d'enseignement.....	12.800
336.366 - Matériel de Cantine.....	1.400
336.371 - Habillement.....	700
336.030 - Frais de fonctionnement	<u>18.100</u>
Total du chapitre 36	<u><u>1.059.900</u></u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?
Aucune. Je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 36 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

M. Jean-Charles ALLAVENA,

Mme Natahlie AMORATTI-BLANC,

MM. Daniel BOERI, Claude BOISSON,

Philippe CLERISSI, Eric ELENA,

Jean-Louis GRINDA,

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,

MM. Thierry POYET, Jacques RIT,

Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,

Mme Valérie ROSSI,

M. Christophe STEINER et

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

votent pour).

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 37 - Éducation Nationale Pré-scolaire Carmes**

337.111	- Traitements titulaires	753.300
337.123	- Nourriture personnel cantine	3.100
337.211	- Traitements non titulaires.....	200.700
337.010	- Frais de personnel	957.100
337.323	- Frais d'administration	2.400
337.359	- Matériel d'enseignement.....	9.500
337.366	- Matériel des Cantines.....	900
337.371	- Habillement.....	900
337.030	- Frais de fonctionnement	13.700
Total du chapitre 37		<u>970.800</u>

M. le Président.- Interventions ? Aucune. Je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 37 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Natahlie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Eric ELENA,
Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,
Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 38 - Agence Monégasque de Sécurité Numérique**

338.111	- Traitements titulaires	181.600
338.211	- Traitements non titulaires.....	449.600
338.010	- Frais de personnel	631.200
338.323	- Frais d'administration	25.000
338.030	- Frais de fonctionnement	25.000
338.350	- Entretien matériel	233.200
338.351	- Achat matériel	57.000
338.040	- Achat & Entretien matériel.....	290.200
Total du chapitre 38		<u>946.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des Interventions ?

Oui, Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Cette agence a été créée, je crois, l'année dernière et il y a un effectif de deux personnes, avec cette année, une demande budgétaire d'une personne supplémentaire. C'est bien cela Monsieur le Conseiller ?

*(M. Patrice CELLARIO parle hors micro,
Inaudible)*

Trois ? Les neuf vont à l'Agence Monégasque de Sécurité Numérique ? Alors c'est bon. J'avais lu une personne pour eux et je trouvais que cela n'était pas suffisant vue l'importance de cette agence. Excusez-moi.

M. Patrice CELLARIO.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.- L'agence a été créée à la fin de l'année 2015 et, effectivement, depuis à peu près un an et demi, elle est pleinement opérationnelle avec un effectif qui est monté en puissance et qui sera de huit, puis neuf bientôt.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ? Il n'y a pas d'autres interventions sur ce chapitre, je le mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 38 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

M. Jean-Charles ALLAVENA,

Mme Natahlie AMORATTI-BLANC,

MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude

BOISSON, Eric ELENA,

Jean-Louis GRINDA,

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,

MM. Thierry POYET, Jacques RIT,

Jean-François ROBILLON,

Christophe ROBINO,

Mme Valérie ROSSI,

M. Christophe STEINER et

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 39 - Éducation Nationale Bibliothèque Caroline

339.111 - Traitements titulaires	193.500
339.211 - Traitements non titulaires.....	50.000
339.010 - Frais de personnel	243.500
339.323 - Frais d'administration	13.500
339.359 - Matériel d'enseignement.....	16.500
339.030 - Frais de fonctionnement	30.000
Total du chapitre 39	<u>273.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ? Il n'y a pas d'interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 39 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

M. Jean-Charles ALLAVENA,

Mme Natahlie AMORATTI-BLANC,

MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,

Claude BOISSON, Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA,

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,

MM. Thierry POYET, Jacques RIT,

Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,

Mme Valérie ROSSI,

M. Christophe STEINER et

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

votent pour).

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 40 - Éducation Nationale Centre Aéré**

340.211	- Traitements non titulaires.....	318.700
340.010	- Frais de personnel	318.700
340.258	- Fonct. Ctre d'hébergement.....	1.000
340.341	- Frais de transport	136.500
340.343	- Frais Généraux	143.500
340.030	- Frais de fonctionnement	281.000
Total du chapitre 40		<u>599.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ? Il n'y a pas d'interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 40 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET, Jacques RIT, Jean François ROBILLON, Christophe ROBINO,
Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 41 - Éducation Nationale École Le Stella**

341.111	- Traitements titulaires	210.000
341.123	- Nourriture personnel cantine	1.200
341.211	- Traitements non titulaires.....	110.000
341.010	- Frais de personnel	321.200
341.323	- Frais d'administration	1.100
341.359	- Matériel d'enseignement.....	4.300
341.366	- Matériel de Cantine.....	500
341.371	- Habillement.....	200
341.030	- Frais de fonctionnement	6.100
Total du chapitre 41		<u>327.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur Le Stella ? Il n'y a pas d'interventions sur Le Stella. Je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 41 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET,
Jacques RIT, Jean François ROBILLON, Christophe ROBINO,
Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 42 - Éducation Nationale - Centre d'information

342.211 - Traitements non titulaires.....	178.000
342.010 - Frais de personnel	178.000
342.323 - Frais d'administration	9.500
342.329 - Activités d'animations.....	4.600
342.030 - Frais de fonctionnement	14.100
Total du chapitre 42	<u>192.100</u>

M. le Président.- Pas d'interventions. Je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 42 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET, Jacques RIT, Jean François ROBILLON, Christophe ROBINO,
Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 43 - Éducation Nationale - Centre de Formation Pédagogique**

343.111 - Traitements titulaires	844.400
343.211 - Traitements non titulaires.....	119.500
343.010 - Frais de personnel	963.900
343.262 - Déplacements.....	800
343.323 - Frais d'administration	14.100
343.030 - Frais de fonctionnement	14.900
Total du chapitre 43	<u>978.800</u>

M. le Président.- Oui.

M. Christophe ROBINO.- Je crois que c'est la ligne qui concerne le Centre de Formation Pédagogique dont j'ai appelé de mes vœux, la création, ou le pendant, pour le secondaire. Voilà, je souligne. Merci.

M. le Président.- Il n'y a pas d'autres interventions. Je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 43 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET, Jacques RIT, Jean François ROBILLON, Christophe ROBINO,
Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 46 - Éducation Nationale Stade Louis II**

Cf Annexe p. 65	11.059.200
Total du chapitre 46	<u>11.059.200</u>

M. le Président.- Je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 46 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET, Jacques RIT, Jean François ROBILLON, Christophe ROBINO,
Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 47 - Institut du Patrimoine

347.111	- Traitements titulaires	148.700
347.211	- Traitements non titulaires.....	125.200
347.010	- Frais de personnel	273.900
347.323	- Frais d'administration	20.000
347.345	- Restaur. et invent. Patrimoine	50.000
347.030	- Frais de fonctionnement	70.000
347.350	- Entretien matériel	10.000
347.351	- Achat matériel	25.000
347.040	- Achat & Entretien matériel.....	35.000
Total du chapitre 47		378.900

M. Daniel BOERI.- Mais je prends la parole tout seul alors.

M. le Président.- Je vous la prête mais après vous me la rendez.

M. Daniel BOERI.- Merci, je vous la rendrai.

D'abord, il faut se féliciter, depuis la semaine dernière et officiellement, on en a parlé tout à l'heure, l'Institut du Patrimoine est créé. Je voudrais dire que c'est un élément sensible de la préservation et de la valorisation du patrimoine. Reste à savoir maintenant comment les ressources humaines y seront intégrées ou recrutées. Mais je crois que nous devons vraiment faire un effort pour que ce

soit des professionnels pour établir des inventaires pour l'ensemble du patrimoine. Je remercie le Gouvernement d'avoir, la semaine dernière, créé cette structure.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Merci Monsieur le Président.

Le chapitre en question permettra justement l'embauche des personnels attachés à l'Institut du Patrimoine.

M. le Président.- C'est une nouvelle inscription au budget, Monsieur BOERI.

Oui, Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Une question de curiosité puisque je ne vois pas de loyer, je ne vois pas de locaux. Qui hébergera les personnes qui travailleront à l'Institut du Patrimoine ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Ils seront hébergés dans un immeuble domanial. Les locaux sont déjà affectés, sont déjà prévus et effectivement, il n'y a pas de loyer. C'est un service de l'Etat.

M. le Président.- Vous le saurez si vous votez le budget Monsieur GRINDA.

(Rires)

Je le sais.

Y-a-t-il d'autres interventions sur le sujet ? Il n'y a pas d'autres interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 47 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

*M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Eric ELENA,
Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET,
Jacques RIT, Jean François ROBILLON,
Christophe ROBINO,
Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 48 - Force Publique Pompiers

348.111	- Traitements titulaires	7.137.900
348.121	- Indemnités diverses	993.000
348.211	- Traitements non titulaires.....	207.400
348.256	- Prestations	280.000
348.010	- Frais de personnel	8.618.300
348.252	- Indemnités & Vacations	14.000
348.265	- Transport & déménagement.....	34.000
348.323	- Frais d'administration	42.500
348.371	- Habillement.....	192.500
348.030	- Frais de fonctionnement	283.000
348.350	- Entretien matériel	338.200
348.351	- Achat matériel	304.000
348.040	- Achat & entretien matériel	642.200
Total du chapitre 48		<u>9.543.500</u>

M. le Président.- Y-a-t-il des interventions ? Pas d'interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 48 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET, Jacques RIT, Jean François ROBILLON, Christophe ROBINO,
Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 49 - Auditorium Rainier III

349.111	- Traitements titulaires	78.200
349.211	- Traitements non titulaires.....	679.300
349.010	- Frais de personnel	757.500
349.252	- Indemnités & Vacations	7.000
349.323	- Frais d'administration	14.000
349.371	- Habillement.....	3.000
349.030	- Frais de fonctionnement	24.000
349.350	- Entretien matériel	24.000
349.351	- Achat matériel	38.000
349.040	- Achat & entretien matériel	62.000
349.381	- Petits travaux	71.000
349.050	- Entretien-amélioration locaux	71.000
Total du chapitre 49		914.500

M. le Président.- Allez-y Monsieur BOERI.

Président.

M. Daniel BOERI.- Oui tout simplement pour ne pas faire de jaloux et faire plaisir à notre Conseiller-Ministre.

Je joins mes félicitations au Théâtre des Variétés à celles de l'Auditorium.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Je vous remercie Monsieur le

M. le Président.- Pas d'autres interventions sur l'Auditorium ?

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 49 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean François ROBILLON, Christophe ROBINO, Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour)

M. le Secrétaire Général.-

D) DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Chap. 50 - Conseiller Gouvernement

350.111	- Traitements titulaires	737.300
350.211	- Traitements non titulaires.....	702.100
350.261	- Frais de représentation	31.000
350.010	- Frais de personnel	1.470.400
350.251	- Missions & études.....	125.000
350.020	- Frais d'études & Formation.....	125.000
350.262	- Déplacements.....	95.000
350.264	- Réceptions.....	10.000
350.323	- Frais d'administration	25.000
350.030	- Frais de fonctionnement	130.000
Total du chapitre 50		<u>1.725.400</u>

M. le Président.- Monsieur BURINI, puis Monsieur CLERISSI.

M. Marc BURINI.- Je voulais dire, au titre du Département des Finances et de l'Economie, qu'hier nous avons eu une Commission de Placement des Fonds et je voulais féliciter le Département pour le rendement de la partie liquide du Fonds qui sera certainement, en 2017, supérieur à 5% ce qui est remarquable et ce qui est précieux, car notre épargne est précieuse. Je pense que toutes les mesures qui ont été prises depuis ces dernières années, d'abord un audit des coûts de gestion, la mise en place d'instruments de mesure, de logiciels et, ensuite, depuis l'été dernier, l'embauche d'un fonctionnaire dédié à ce Fonds, vraiment portent leurs fruits. Je voulais vous en remercier, vous en féliciter.

M. le Président.- Merci Monsieur BURINI. D'autres interventions ?

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, pour dire et redire car je l'ai évoqué, lors de mon intervention de politique générale au Budget Rectificatif, que je ne suis pas d'accord avec la politique menée en ce qui concerne les commerces et les bureaux, notamment les activités à domicile. Des loyers sont plafonnés à 600 € à l'année. Vous avez dit qu'au bout de trois ans, vous les passeriez, et de manière unilatérale, à 2 400 €. L'augmentation arbitraire, aussi bien en ce qui concerne les loyers à usage de bureau que les loyers à usage commercial, je suis contre la rédaction actuelle des conventions

domaniales. En effet, il y a deux articles, notamment l'article 5, l'article 14 qui se contredisent. L'un dit que dans les cas d'utilité publique, les commerçants du domaine public de l'Etat ou du domaine privé partiront sans rien obtenir de l'Administration. Et, l'article 14 en revanche, dit que sous certaines conditions, sur présentation d'un repreneur éventuellement, ils pourront envisager une reprise. Ces dispositions installent les commerçants dans la précarité, c'est évident.

Ensuite contre le traitement du dossier lié à la réaffectation de l'Office du Tourisme, je vous l'ai dit l'autre jour, vous avez vos arguments, j'ai les miens.

Enfin, la politique d'urbanisme commercial global de la Principauté, que l'on réclame depuis de nombreuses années, est inexistante.

Donc sur l'ensemble de ce chapitre, je m'abstiendrai pour le moins.

Je vous remercie.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autres interventions,

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 51 - Budget et Trésor Direction

351.111 - Traitements titulaires	423.200
351.211 - Traitements non titulaires.....	707.000
351.010 - Frais de personnel	1.130.200
351.323 - Frais d'administration	31.600
351.030 - Frais de fonctionnement	31.600
351.350 - Entretien matériel	1.000
351.040 - Achat & entretien matériel	1.000
Total du chapitre 51	<u>1.162.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

S'il n'y a pas d'interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 51 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,

je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Monsieur CLERISSI.

Le chapitre 50 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Marc BURINI,
Daniel BOERI, Claude BOISSON, Eric ELENA,
Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean François ROBILLON,
Christophe ROBINO,
Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN votent pour ;
M. Philippe CLERISSI
s'abstient).

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Marc BURINI,
Philippe CLERISSI, Daniel BOERI, Claude BOISSON,
Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean François ROBILLON, Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 52 - Budget et Trésor Trésorerie**

352.111 - Traitements titulaires	253.800
352.211 - Traitements non titulaires.....	305.400
352.010 - Frais de personnel	559.200
352.323 - Frais d'administration	27.500
352.030 - Frais de fonctionnement	27.500
352.350 - Entretien matériel	1.200
352.040 - Achat & entretien matériel	1.200
Total du chapitre 52	<u>587.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Pas d'interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 52 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET, Jacques RIT, Jean François ROBILLON,
Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 53 - Services Fiscaux**

353.111 - Traitements titulaires	1.631.700
353.211 - Traitements non titulaires.....	1.104.000
353.010 - Frais de personnel	2.735.700
353.256 - Frais de poursuites	9.000
353.323 - Frais d'administration	120.000
353.030 - Frais de fonctionnement	129.000
Total du chapitre 53	<u>2.864.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ? Je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 53 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,
Daniel BOERI, Claude BOISSON, Eric ELENA, Alain FICINI,
Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET, Jacques RIT, Jean François ROBILLON, Christophe ROBINO
Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 54 - Administration Domaines

354.111	- Traitements titulaires	593.500
354.211	- Traitements non titulaires.....	886.700
354.010	- Frais de personnel	1.480.200
354.252	- Frais de contentieux	60.000
354.323	- Frais d'administration	90.000
354.030	- Frais de fonctionnement	150.000
354.350	- Entretien de matériel	2.000
354.040	- Achat & entretien matériel	2.000
354.387	- Exploitation plate-forme fret	133.000
354.060	- Frais propres activité service.....	133.000
Total du chapitre 54		<u>1.765.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Oui, mon intervention est double.

Premièrement, je voulais attirer l'attention sur les quelques problèmes qui restent dans les commerces au niveau des Jardins d'Apolline. Il y a des personnes avec une activité qui veulent rester et qui, pour l'instant, attendent des réponses du Gouvernement.

Je crois que c'est important de les aider à passer le cap. La plupart des problèmes ont été réglés mais il y a encore quelques soucis. Je pense qu'il est important de les aider car sur deux ou trois ans, ça va être difficile.

La deuxième question est de savoir – j'avoue que je n'ai pas posé la question en Séance privée – mais cette question avait été posée à plusieurs reprises : – qu'allez-vous faire des anciens locaux du Tennis Club ? Car cela fait de très nombreuses années que je passe tous les jours devant ces locaux, qui sont dans

un état déplorable, et je pense que cette importante surface pourrait sans doute être utilisée pour des bureaux ou peut-être pour des appartements, même si la situation, c'est vrai, ne s'y prête pas vraiment, mais au moins pour des bureaux ou des surfaces commerciales. Je crois que c'est vraiment dommage de garder cette belle surface dans un état complètement négligé. Si vous ne pouvez pas me répondre ce soir, je comprendrai très bien.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* - Ils devraient être réaménagés, dans le courant de l'année 2018, en appartements de petite taille. De mémoire, je crois qu'une douzaine d'appartements de type studios est envisagée.

M. le Président.- D'autres interventions ? S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Marc BURINI,
Philippe CLERISSI, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Eric ELENA, Alain FICINI,
Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean François ROBILLON, Christophe ROBINO
Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 55 - Expansion Économique

355.111	- Traitements titulaires	1.180.100
355.211	- Traitements non titulaires.....	563.600
355.010	- Frais de personnel	1.743.700
355.251	- Surveillance dépôt des marques.....	2.000
355.323	- Frais d'administration	98.000
355.030	- Frais de fonctionnement	100.000
355.350	- Entretien matériel	500
355.040	- Achat & entretien matériel	500
355.322	- Contribution Off. Europ. brevets	1.063.500
355.385	- Gest. titres propriété indust.....	183.700
355.060	- Frais propres activité service	1.247.200
Total du chapitre 55		<u>3.091.400</u>

M. le Président.- Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais m'adresser à Monsieur le Conseiller pour les Finances.

Monsieur le Conseiller aux Finances, au cours de nos réunions préparatoires, j'avais partagé avec vous une anecdote, pour justifier le besoin d'avoir une vignette sécurisée pour les taxis, indécollable, ou avec l'immatriculation écrite à l'encre indélébile, pour protéger nos professionnels d'une concurrence sauvage, par faute d'un système pas suffisamment abouti. Et vous m'aviez répondu que c'était comme cela à la demande des taxis de Monaco... Vous imaginez bien, je suis allé à nouveau à leur rencontre, pour m'étonner de cette réponse et pour savoir de ce qu'il en était vraiment entre une demande qui m'arrive et puis votre réponse. Que n'avais-je pas fait là ! Car cette vignette, c'est l'arbre qui cache la forêt ! Je ne sais pas si je peux résumer la situation que j'ai découverte, mais je vais tenter en tout cas, très brièvement.

Je pense que la situation commence par une société qui décroche un marché avec une grande société monégasque détenue en majorité par l'Etat, vous comprenez de qui je veux parler. Donc, en plus des taxis ou de la grande remise, arrive un nouvel acteur, qui décide de sous-traiter avec des professionnels français et pas avec les monégasques de la place. C'est ce que je dirais l'acte 1.

L'acte 2, c'est la perte d'activité subie par les professionnels de la place qui tentent de maintenir un tant soit peu leur activité et, en baissant les prix, avec des marges qui ont fondu comme neige au soleil, j'en arrive à l'acte trois.

L'acte 3, c'est les conséquences de cet effritement qui va faire que les taxis monégasques vont prendre de plein fouet cette concurrence et devront également faire face à la concurrence de leurs collègues français. Et j'en arrive à la problématique de cette vignette qui est là et qui pose d'autres problèmes.

C'est en fait tout un système qui part en cascade et d'un point qui n'a, on va dire, pas grand-chose à voir, on arrive sur une situation assez difficile. Tout cela peut-être à cause de notre indulgence ou notre naïveté par rapport à ce système.

Monsieur le Ministre, cette fois, c'est à vous que je m'adresse.

Vous nous aviez fait part de votre regard de candide – ne prenez pas cela mal – sur certains

dossiers, et j'aimerais que vous portiez un jugement sur ce dossier, mais ce dossier dans sa globalité. Dans cette affaire, je ne vois que des perdants, que ce soit les clients, il ne faut pas les oublier bien sûr, les professionnels de la place et globalement le Pays avec l'image qu'il peut donner par la qualité d'un service, on va dire perfectible, on dira pour être agréable.

Je n'ai pas de solution miracle à vous proposer. Je n'ai pas la prétention de vous dire que moi, je sais ce qu'il faut faire, d'autant plus que les services de l'Etat, depuis de nombreuses années, travaillent sur le dossier, tentent des choses, mais sans vraiment régler les racines de ce mal.

Je pense qu'il faudrait vraiment revoir le système dans son ensemble, en considérant tous les acteurs.

Je vous remercie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Vous mélangez dans vos interventions plusieurs sujets. C'est pour cela que je vais essayer peut-être de les sérier.

La problématique du service, si l'on commence par celle-là, concerne les taxis. Nous avons reçu au Département il y a quelques mois, et nous devrions la recevoir à nouveau en début d'année prochaine, l'Association des Exploitants Taxis Indépendants de Monaco. Le nouveau Bureau nous a fait part d'un certain nombre de réflexions et de propositions que nous étudions. Certaines nous semblent tout à fait envisageables à mettre en œuvre dans un avenir proche. Nous avons, par exemple, d'ores et déjà attribué un certain nombre de licences supplémentaires dont ont pu bénéficier certains de nos compatriotes, entraînant une augmentation nette, de mémoire, de cinq licences de taxi.

Nous regardons également, comment favoriser une certaine mobilité de la flotte, si j'ose dire, cela m'amènera à votre première question, qui permettrait par exemple lorsqu'un taxi n'est pas en fonctionnement, à ce qu'une personne qui détient la licence, par exemple, ait la possibilité, pour peu qu'il ou elle remplisse évidemment toutes les conditions techniques et de moralités nécessaires, puissent prendre le relais. Et sans augmenter numériquement, de manière trop importante le nombre de licences, il puisse y avoir une meilleure utilisation de la flotte, car nous savons tous la difficulté : il y a des périodes où il existe un besoin important de taxis et des périodes, comme celle que l'on est en train de connaître, un peu au creux de l'hiver où les demandes sont peut-

être moins fortes. C'est pour ces raisons qu'il ne serait peut-être pas opportun que l'offre numérique devienne trop importante. Mais tout ce qui peut aller dans ce domaine comme dans d'autres vers plus de fluidité, vers plus de flexibilité est bienvenu.

J'avais abordé également, une question dont les modalités de mise en œuvre ne sont peut-être pas si simples que cela, mais j'y suis assez attaché à ce que, par exemple, une flotte urbaine - on dit que cela existait par le passé, tout du moins pour un nombre de licences assez limité - qui avait la possibilité de proposer un service *intramuros*, donc une flotte urbaine que l'on pourrait peut-être davantage qualifier de service public, soit mise en place. J'avais même évoqué, de par la taille limitée du territoire de la Principauté, le fait que cette flotte puisse être une flotte de véhicules électriques. Elle pourrait remplir un certain nombre d'obligations que l'on peut assimiler à une obligation de service public puisque malgré tout, lorsque l'on est dans une période avec des congrès très importants, quand on est au milieu de l'été, les 90 ou 95 licences dont on dispose ne sont pas suffisantes pour à la fois rayonner à l'extérieur de la Principauté, notamment pour amener des congressistes ou des visiteurs dans les communes limitrophes, pour aller à l'aéroport et en même temps assurer un service de qualité *intramuros*.

Voilà, donc un certain nombre de pistes sur lesquelles on réfléchit et sur lesquelles on peut progresser assez rapidement. Dans la mise en place de l'une ou l'autre de ces idées, nous sommes également ouverts à d'autres propositions qui pourraient nous être faites par les professionnels.

Vous évoquiez un dispositif qui a été mis en œuvre par une grande société qui aurait sous-traité à une société étrangère une partie de son activité. C'est évidemment un dossier que j'avais suivi de très près au Département des Finances et de l'Economie. J'avais regretté le choix de ladite grande société à l'époque. J'avais donc convoqué à l'époque, dans mon bureau, les représentants des associations de Grande Remise et le représentant de la société étrangère à laquelle la grande société monégasque avait fait appel. Un accord avait été trouvé dans mon bureau qui, je pense, économiquement satisfaisait tous les acteurs, en tout cas, chacun faisait des efforts. Et mon idée était justement, par rapport à ce que vous déplorez vous-même, d'arriver à une situation gagnant-gagnant et je crois que nous y étions arrivés. Malheureusement, quelques jours après, du fait des professionnels de la place, je dois le dire, l'accord a été dénoncé. L'accord avec la société étrangère se

poursuit, il se poursuit pour une durée encore limitée et j'ai bien évidemment exigé, à l'issue de la période, je crois de trois ans, du contrat qui avait été obtenu par cette société, qu'un appel d'offre en bonne et due forme ait lieu et que les professionnels de la place puissent proposer leurs services de manière compétitive et ne pas se retrouver comme cela avait été le cas il y a maintenant un peu plus de deux ans, devant le fait accompli.

Donc j'espère véritablement cette-fois ci que nous parviendrons à un accord qui défend à la fois les intérêts des professionnels monégasques et en même temps qui assure une qualité de service et de transport optimale aux clients de la grande société monégasque à laquelle vous avez fait allusion.

Sur le premier point, la vignette, nous avons là aussi une situation assez délicate à traiter il y a plusieurs années. Là encore, nous avons cherché à le faire en bonne intelligence avec à la fois les professionnels monégasques et les représentants français de VTC et de taxis puisque cela concerne davantage les VTC que les taxis, en nombre de vignettes. Je ne sais pas, peut-être que Monsieur CELLARIO a les chiffres, mais on a aujourd'hui un nombre de vignettes très significatif, de l'ordre de plusieurs centaines, qui ont été accordées. Là encore, je vous ai entendu. Le système est perfectible et je n'avais pas eu, sans quoi je pense que je les aurais traitées plus tôt, des remontées telles que celles dont vous vous êtes fait l'écho et je vous remercie, et dans d'autres circonstances analogues, Monsieur BOISSON, d'avoir attiré mon attention sur certains abus.

Il nous avait été dit, c'est défendable, ce système est assez limité, que les véhicules détenteurs d'une vignette peuvent pour plusieurs raisons être immobilisés, avoir fait l'objet d'un entretien technique, d'une réparation, faire l'objet d'un accident, que sais-je encore et donc ne pas être disponibles. Ainsi, ne disposer que d'une vignette qui serait collée sur le parebrise et qui ne pourrait être affectée qu'à un seul véhicule ne nous semblait pas forcément la bonne solution. Maintenant, il était clair que si, à l'autre extrême, des véhicules nombreux - ce sont les cas qui nous ont été signalés - utilisent la même vignette en toute impunité, alors le système est détourné de son utilisation première et cela n'est pas acceptable. Donc plutôt que de pénaliser des professionnels qui avaient exprimé à l'époque certaines interrogations et certaines difficultés en augmentant de manière significative le prix de la vignette et de conserver le système tel qu'il est aujourd'hui ; on pourrait davantage se poser la question d'augmenter, ce qui est une bonne chose aussi pour notre Trésor public,

le nombre de vignettes délivrées afin que les abus constatés, de recours multiples éventuels à une vignette, cessent. Car ce n'est pas du tout l'esprit que nous avions initialement. L'esprit que nous avions initialement, au contraire, était d'encadrer certaines pratiques. Une fois encore, les abus ne nous avaient pas été signalés de manière aussi nette que ce que Monsieur BOISSON et vous-même avaient fait ces dernières semaines. J'y apporterai donc toute l'attention nécessaire en 2018. Merci.

M. le Président.- Madame ROUGAIGNON-VERNIN puis Monsieur BOISSON.

Excusez-moi, d'abord Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci Monsieur le Président.

Je pensais que vous m'aviez tout d'un coup oubliée, je dois être un peu transparente.

J'ai bien écouté votre réponse Monsieur CASTELLINI et je dois avouer que dans l'ensemble elle me convient parfaitement. En revanche, moi aussi j'ai eu l'occasion de parler avec certains de nos compatriotes, ou pas, chauffeurs de taxi, et il semblerait qu'eux soient en demande de beaucoup plus de licences. Je crois qu'actuellement il y a à peu près deux ou trois licences qui leur ont été accordées de manière supplémentaire. C'est vrai qu'il y a une distinction à faire entre la période d'été et la période d'hiver qui est plus calme. Mais malgré cette période d'hiver plus calme, qui prend bien cinq mois, ils étaient en demande de licences, à peu près une vingtaine ou une trentaine de licences supplémentaires. Je ne sais pas ce que vous en pensez.

Et je voulais savoir : le système qui est mis en place pour eux, dans leur véhicule, la géolocalisation, qui a un coût assez élevé, qui est répercuté sur le budget, j'aimerais savoir si c'est par taxi ou si c'est une enveloppe, pour savoir si le fait d'avoir de nombreuses licences supplémentaires aurait un impact sur ce montant.

M. Jean CASTELLINI.- Conseiller de Gouvernement- Ministre des Finances et de l'Economie.- Je vous confirme que si le nombre de licences augmentait, le coût augmenterait. Il augmenterait proportionnellement au nombre de licences. Donc on pourrait avoir des augmentations assez significatives. Aujourd'hui le poste est de l'ordre de plusieurs centaines de milliers d'euros. Donc le coût augmenterait de manière

significative. Pour autant, si coût supplémentaire va avec meilleure qualité de service, c'est envisageable. Si, pour qu'il y ait une meilleure qualité de service, une meilleure prise en compte à la fois des aspirations des clients et de celles des taxis, les coûts peuvent être mutualisés, enfin partagés, au lieu d'être à la charge exclusive du budget, je sais que certains professionnels n'y seraient pas opposés.

Donc nous nous reverrons en janvier sur cette question, car je ne voudrais pas, de manière unilatérale, prendre la décision sans qu'elle ait vraiment été validée par les professionnels, d'augmenter de manière trop importante le nombre de licences. C'est une bonne idée, mais qui mérite d'être à nouveau analysée dans le détail. Et c'est pour cela que, peut-être davantage de fluidité, c'est-à-dire un taxi qui roule plus mais un nombre de licences qui reste stable et qui serait que le taxi ne roule que quand il doit rouler, et que quand il n'y a pas de travail ou moins de travail, on n'ait pas davantage de professionnels qui soient obligés de stationner sans qu'il y ait de clients. Si l'on n'augmente pas suffisamment le gâteau et qu'on augmente, en revanche, les parties prenantes, je reste réservé sur une augmentation peut-être trop massive du nombre de licences sans que, véritablement, les professionnels et nous, ayons validé ce point ensemble. Si c'est le cas, nous n'avons pas de difficultés particulières au niveau du Gouvernement à envisager cette possibilité. Une fois encore, on a récemment octroyé cinq licences supplémentaires, on peut en octroyer d'autres. Mais j'ai entendu par le passé des arguments qui allaient plutôt dans un sens contraire ou en tout cas, qui étaient moins portés à une augmentation aussi significative du nombre de licences et qui privilégiaient davantage, peut-être, une fois encore, un recours plus important à un nombre de véhicules plus constant. C'est ce que j'appelle la fluidité de l'utilisation des véhicules ou des licences qui sont aujourd'hui disponibles. Mais l'un n'exclut pas l'autre. Pour que le service soit amélioré et qu'une fois encore les artisans taxi qui, dans leur très grande majorité, sont des personnes qui travaillent beaucoup, qui ont à cœur le service du client, que ce soit une fois encore pour les courses à l'intérieur de Monaco, pour les courses vers l'aéroport ou vers les communes limitrophes, qu'eux aussi se sentent soutenus par le Gouvernement lorsqu'ils ont des idées, lorsqu'ils ont des initiatives et que nous sommes en mesure de les partager avec eux.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Pardon Monsieur le Président. Est-ce que je peux compléter ma

question par rapport à la réponse ?

Vous avez parlé de véhicules qui rouleraient plus longtemps. C'est-à-dire que vous envisagez un véhicule partagé par plusieurs chauffeurs ? Cela serait dans l'envisageable ? Donc une licence, plusieurs chauffeurs ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* C'est envisageable, c'est-à-dire qu'au lieu que la voiture roule huit heures, dix heures dans la journée, elle puisse, par exemple, être affectée à un service de jour et à un service de nuit.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Donc pour plusieurs personnes ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Oui.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Ils ont je crois actuellement un nombre de courses minimum à faire dans le mois. Ce serait l'élargir. D'accord merci.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* La question du nombre minimum de courses qui n'est pas facile à trancher car ce nombre de courses c'est le nombre de courses qui passent par le central. On a des personnes qui n'ont aucune difficulté à faire le nombre minimal de courses, voire deux fois plus et dans certains cas, pas loin de trois fois plus dans un mois. Donc, il n'y a pas de raison, a priori, de baisser le nombre minimal de courses, en disant que c'est un objectif difficile à atteindre. Certains y arrivent et y arrivent même donc plutôt deux ou trois fois plus et certains n'y arrivent pas. Mais quand je dis qu'ils n'y arrivent pas, il ne faut pas non plus les stigmatiser et c'est toute la difficulté, lorsque cette Commission qui se réunit régulièrement et qui parfois est amenée à prendre des sanctions car des abus sont commis, que ce soit des abus dus au type de comportement, au type du manquement à certaines obligations : le taxi ne vient pas, il ne se réveille pas, il n'est pas là pour amener le client à l'aéroport, donc de ne pas honorer son engagement. Il y a, en revanche, beaucoup de personnes - et il faut encore que vous voyez en ville - qui stationnent devant tel ou tel hôtel ou à tel endroit stratégique de la Principauté et dont les courses ne sont pas comptabilisées dans ce nombre minimum et pourtant qui remplissent un rôle réel.

Donc c'est pour cela que j'avais pensé à ce qu'il y ait, éventuellement, cette flotte *intramuros* qui permet que ces personnes-là, en passant par le central, remplissent un nombre de courses plus important et se retrouvent aussi avec, peut-être, dans certains cas de figure des courses plus rentables, car sur des distances plus longues, que celles qu'ils peuvent accomplir sur le territoire de la Principauté. Voilà, tout cela se cumule avec un seul souci : la satisfaction du client. On ne parle jamais des « trains qui arrivent à l'heure », dit le dicton. Des problèmes, des mauvaises expériences nous remontent, alors qu'une fois encore, je suis convaincu que dans les centaines de milliers de courses prises chaque année par les taxis de la Principauté, elles ne représentent qu'une minorité. Mais malheureusement, ce sont ces courses-là qui peuvent ternir l'image d'une profession ou donner une impression négative sur le service qui est rendu. Il n'est pas parfait, les professionnels eux-mêmes en conviennent. Les pistes d'amélioration sont nombreuses et nous n'en négligeons aucune.

M. le Président.- Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Monsieur le Conseiller-Ministre, je croyais, je vous assure, il y a un an ou deux ans, après les différents sujets qui avaient été abordés et les solutions apportées, que nous allions vers une nette amélioration. Le public quelque fois n'est pas content, mais ce qui est extraordinaire, c'est que quand on discute avec les chauffeurs de taxi, on peut voir ceux qui ressentent justement les malaises et souffrent eux-mêmes de leur propre situation, le système en général. Tout ce que je peux faire, pour l'instant, c'est vous inviter à continuer cette concertation avec eux car ils ont le bon sens, ils ont la pratique du quotidien, ils savent où sont les problèmes, ils savent aussi là où il y a des carences de la part de certains, mais ils sont une majorité à être véritablement sérieux et responsables. On sent vraiment que maintenant il y a une dynamique, ils ont envie de trouver des solutions, sachant qu'eux-mêmes se rendent compte des problèmes.

Alors, par exemple, en effet, vous avez raison de vous préoccuper, on ne peut pas trop augmenter le nombre de taxis pour ne pas non plus leur porter préjudice, mais eux disent actuellement qu'il en faudrait une dizaine de plus. C'est compliqué, car en effet, au-delà de dix, il y a le problème, comme le disait Madame FRESKO-ROLFO, il y en a peut-être suffisamment l'hiver à certains moments, sauf au moment de certaines manifestations, c'est catastrophique ! Au moment de certaines

manifestations en Principauté, il n'y a pas assez de taxis. Et puis en été, alors là, il y a énormément de besoins et les 92 taxis actuels ne peuvent pas satisfaire la demande, ce qui porte préjudice.

Quand on discute avec eux, on ne va pas rentrer dans les détails, mais par exemple, on nous dit qu'il y a un problème au niveau du standard. En effet, il ne faudrait pas qu'ils prennent des courses en attente car le standardiste va dire au client, « oui le taxi arrive », mais le taxi a pris une course en attente et n'est donc plus disponible. Apparemment, il y a un décalage entre la prise de commande et la possibilité pour les taxis d'intervenir. Cela, il faut l'examiner avec eux.

S'agissant des VTC, j'apprécie beaucoup ce soir que vous en teniez compte et justement, ces préoccupations avaient été soulevés par Monsieur POYET également. Moi je vais être très clair. Personnellement, et j'invite quiconque à le faire. Je passe à l'avenue de la Quarantaine et je vois deux VTC étrangers se passer le badge – c'est ce qu'il se passe car il n'y a pas le numéro d'immatriculation inscrit sur cette vignette. Faut-il appeler la Sûreté Publique immédiatement. Je ne suis pas un délateur mais il faut à un moment donné que l'on prenne nos responsabilités en matière de corruption.

Et aussi je vais jeter un pavé dans la marre très sérieusement, car les chauffeurs de taxi sont les premiers à souffrir. Il faut que ces messieurs et dames les concierges de la Principauté, qui soient dans l'hôtellerie ou qui soient dans les immeubles, cessent de prendre des commissions sur tout ce système de fonctionnement ! Car cela pollue et interfère complètement le bon fonctionnement de ceux qui sont dans la voiture...

(sonnerie)

... et qui attendent les appels ! Donc je le dis clairement, même si certains ne sont pas contents d'avoir entendu cela ce soir, il faut que l'on mette un terme à cette forme de petite corruption.

M. le Président.- Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Oui Monsieur le Conseiller, c'est un sujet qui n'est pas simple que vous êtes en train de traiter, dont nous parlons depuis le début de notre mandat, sans arriver à trouver de solution optimale.

C'est vrai que Monaco et tous les professionnels du tourisme se démènent pour donner une belle

image de Monaco à tous les touristes qui viennent et qui repartent en ayant envie de revenir. Et quand ils attendent pendant longtemps un taxi qui ne peut pas venir, car il n'est pas là, car il n'est pas disponible, car ils ne sont pas assez nombreux, c'est problématique.

L'idée que vous avez de permettre une meilleure utilisation des licences est excellente. La flotte urbaine aussi et je suis ravie de commencer à entrevoir le bout du tunnel pour toutes les personnes qui utilisent les taxis.

Il y a aussi quelque chose, me semble-t-il qui pourrait être fait, qui se passe à Monaco différemment des autres pays dans lesquels il y a des taxis. Lorsqu'un client appelle le central, je ne l'ai pas fait depuis deux/trois mois, ça a peut-être changé, mais lorsqu'il appelle le central de réservation pour avoir une voiture, soit il y a une voiture immédiatement disponible et c'est très bien, soit il vous est répondu qu'il n'y a pas une voiture sans vous préciser le temps d'attente. Vous attendez sans avoir la moindre idée du délai qui peut aussi bien être de cinq minutes ou d'une heure. C'est aussi un point à faire évoluer.

M. Jean CASTELLINI.- Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.- Ce dernier point fait partie justement des discussions que nous avons cette fois-ci, non pas avec les professionnels mais avec le prestataire de service pour pouvoir donner à la personne qui appelle, une indication, lui dire tout simplement que c'est trop long par rapport à ses besoins et voir si elle peut emprunter le réseau de bus de la Principauté ou trouver une autre solution à ce moment-là. C'est évidemment préférable ou sinon au contraire, lui donner une indication qui soit fiable. Mais ne pas lui donner d'indication n'est pas acceptable.

M. le Président.- Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Oui, deuxième partie du sujet que je n'ai pas évoquée car je ne voulais pas trop mélanger le sujet.

La flotte urbaine dont vous avez parlé, ce serait un service public. Je voudrais savoir comment elle serait gérée ? Ce serait des sociétés en nom propre ? Comment est-ce que vous l'envisager ?

M. Jean CASTELLINI.- Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.- Je n'ai pas de réponse à ce stade. Je ne peux pas vous dire, non

pas que j'ai quoi que ce soit à vous cacher ce soir, mais je n'ai pas de réflexion aboutie sur la question. Je me suis même posé la question, comme c'est un service public, s'il ne devait pas d'une manière ou d'une autre être rattaché au service d'autobus de la Principauté. La réflexion n'est pas mature sur ce point car c'est une idée qui vient en complément d'une absence de service. Vous voyez, tout est lié. Je suis ravi d'entendre qu'aujourd'hui un certain nombre de professionnels souhaite un nombre de licences supplémentaires important, moi aussi cela va faire cinq ans que je traite ce dossier et ce n'est pas toujours ce que j'ai entendu. Je peux même dire que ce n'est pas loin d'être le contraire de ce que l'on me disait il y a cinq ans. Donc là aussi, il y a une évolution de la part des professionnels sur le sujet. On n'a pas toujours été tous à dire, il en faut plus, il faut dix de plus, il en faut vingt de plus, il en faut trente de plus. Je vois Monsieur BOISSON qui ne dit pas le contraire. Donc cela est déjà une première évolution. Et si le service était rendu, il n'y aurait pas besoin d'imaginer quelque chose d'autre. Peut-être que cette idée s'auto détruira si le nombre de licences supplémentaires est suffisant et que donc un service *intramuros* de qualité est donné par les professionnels auxquels une licence sera délivrée. Pour boucler la boucle, c'est aussi pour cela que je n'ai pas de réponse à votre question. C'est parce que, très sincèrement, c'est pour moi, je ne dirais

pas le terme est beaucoup trop fort, un moyen de pression, mais c'est une réflexion que j'ai et qui doit servir d'aiguillon. Maintenant, ne pas la mettre en œuvre serait pour moi une satisfaction certaine car cela voudrait dire que l'on a réglé le problème différemment. Voilà, c'est tout.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur les taxis ? Je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 55 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Marc BURINI,
Philippe CLERISSI, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Eric ELENA, Alain FICINI,
Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean François ROBILLON, Christophe STEINER et
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNI
votent pour)

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 57 - Tournisme et Congrès

357.111	- Traitements titulaires	1.565.400
357.211	- Traitements non titulaires.....	767.200
357.010	- Frais de personnel	2.332.600
357.323	- Frais d'administration	30.000
357.325	- Publicité.....	1.840.000
357.329	- Transferts Hélicoptères.....	800.000
357.371	- Habillement.....	15.000
357.030	- Frais de fonctionnement	2.685.000
357.350	- Entretien matériel	4.000
357.351	- Achat matériel	145.000
357.357	- Achat matériel communication.....	710.000
357.040	- Achat & entretien matériel	859.000

357.314 - Exposit. & Foires à l'étranger	975.000
357.315 - Bureaux de Monaco à l'étranger.....	4.382.000
357.060 - Frais propres activité service.....	5.357.000
Total du chapitre 57	<u>11.233.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Oui je sais que vous êtes un grand voyageur Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci Monsieur le Président.

Seulement une réflexion sur ce poste. J'œuvrais, privilège de l'âge, dans de nombreuses entreprises multinationales, dans des grands ministères ailleurs et, toujours, le fonctionnement portait sur un management. Il est vrai que parfois, nous sommes arrivés à inventer un management invisible. Mais curieusement ce n'était jamais pour remplacer le directeur ! Alors à ce poste de tourisme et congrès, je me pose la question car j'ai été surpris qu'on puisse suspendre, pour la seule raison que les temps changent, un directeur ! Je ne m'attends pas à une réponse ce soir, mais est-ce que la direction n'a pas suffisamment de valeur ajoutée ou est-elle si peu importante qu'on puisse en changer en fonction du temps ? Je vous remercie.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur

le tourisme ? S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 57 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Marc BURINI,
Philippe CLERISSI, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Eric ELENA, Alain FICINI,
Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean François ROBILLON, Christophe ROBINO
Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 60 - Régie des Tabacs

Cf Annexe p. 66 5.989.500

Total du chapitre 60 5.989.500

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur le tabac ? Non, je mets donc le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Tout le monde est pour même les non-fumeurs.

Le chapitre 60 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,

MM. Christian BARILARO, Marc BURINI,
Philippe CLERISSI, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Eric ELENA, Alain FICINI,
Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean François ROBILLON, Christophe ROBINO
Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 61 - Office des Émissions de Timbres-Poste**

Cf Annexe p. 68	2.684.400
Total du chapitre 61	<u>2.684.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ? Je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 61 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
*M. Jean-Charles ALLAVENA,
 Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
 MM. Christian BARILARO, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Daniel BOERI,
 Claude BOISSON, Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
 Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
 MM. Thierry POYET, Jacques RIT,
 Jean François ROBILLON, Christophe ROBINO
 Mme Valérie ROSSI,
 M. Christophe STEINER et
 Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
 votent pour)*

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 62 - Direction de l'Habitat**

362.111 - Traitements titulaires	438.700
362.211 - Traitements non titulaires.....	184.400
362.010 - Frais de personnel	<u>623.100</u>
362.323 - Frais d'administration	31.000
362.030 - Frais de fonctionnement	<u>31.000</u>
362.350 - Entretien de matériel	500
362.040 - Achat & entretien matériel	<u>500</u>
Total du chapitre 62	<u>654.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ? Je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 62 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
*M. Jean-Charles ALLAVENA,
 Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,*

*MM. Christian BARILARO, Marc BURINI, Philippe
 CLERISSI, Daniel BOERI,
 Claude BOISSON, Eric ELENA, Alain FICINI,
 Jean-Louis GRINDA,
 Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
 MM. Thierry POYET, Jacques RIT,
 Jean François ROBILLON, Christophe ROBINO
 Mme Valérie ROSSI,
 M. Christophe STEINER et
 Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
 votent pour)*

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 63 - Contrôle des Jeux**

363.211	- Traitements non titulaires.....	487.000
363.010	- Frais de personnel	487.000
363.251	- Missions & études.....	80.000
363.020	- Frais d'études & Formation.....	80.000
363.323	- Frais d'administration	1.900
363.030	- Frais de fonctionnement	1.900
Total du chapitre 63		568.900

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ? S'il n'y a pas d'interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 63 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
*M. Jean-Charles ALLAVENA,
 Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
 MM. Christian BARILARO, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Daniel BOERI,
 Claude BOISSON, Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
 Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
 MM. Thierry POYET, Jacques RIT, Jean François ROBILLON, Christophe ROBINO
 Mme Valérie ROSSI,
 M. Christophe STEINER et
 Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
 votent pour)*

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 64 - Service d'information sur les circuits financiers**

364.111	- Traitements titulaires	318.100
364.211	- Traitements non titulaires.....	479.300
364.010	- Frais de personnel	797.400
364.251	- Missions & études.....	220.000
364.020	- Frais d'études & Formation.....	220.000
364.323	- Frais d'administration	26.000
364.3241	- Base de données	64.400
364.030	- Frais de fonctionnement	90.400
364.350	- Entretien de matériel	55.100
364.351	- Achat de matériel	149.900
364.040	- Achat & entretien de matériel	205.000
Total du chapitre 64		1.312.800

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ? Pas d'interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 64 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean François ROBILLON, Christophe ROBINO
Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour)

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 65 - Musée du Timbre et des Monnaies

Cf Annexe p. 64	627.000
Total du chapitre 65	<u>627.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ? S'il n'y a pas d'interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 65 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean François ROBILLON, Christophe ROBINO
Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour)

M. le Secrétaire Général.-

E) DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Chap. 66 - Conseiller de Gouvernement

366.111 - Traitements titulaires	1.075.800
366.211 - Traitements non titulaires.....	330.600
366.261 - Frais de représentation	31.000
366.010 - Frais de personnel	<u>1.437.400</u>

366.251	- Missions & études.....	64.500
366.020	- Frais d'études & Formation.....	64.500
366.252	- Indemnités & Vacations	4.000
366.262	- Déplacements.....	31.000
366.264	- Réceptions.....	16.800
366.323	- Frais d'administration	30.000
366.325	- Communication.....	24.000
366.030	- Frais de fonctionnement	105.800
366.350	- Entretien matériel	1.000
366.351	- Achat matériel	500
366.040	- Achat & entretien matériel	1.500
Total du chapitre 66		<u>1.609.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ? Je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 66 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean François ROBILLON, Christophe ROBINO
Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour)

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 67 - Direction de l'Action Sanitaire

367.111	- Traitements titulaires	806.300
367.211	- Traitements non titulaires.....	512.000
367.010	- Frais de personnel	1.318.300
367.323	- Frais d'administration	22.000
367.325	- Publications	4.000
367.030	- Frais de fonctionnement	26.000

367.350	- Entretien matériel	2.500
367.351	- Achat matériel	74.000
367.040	- Achat & entretien matériel	76.500
367.252	- Indemnités & Vacations	10.000
367.313	- Analyses	80.000
367.314	- Frais de vaccination.....	45.000
367.060	- Frais propres activité service.....	135.000
Total du chapitre 67		<u>1.555.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ? S'il n'y a pas d'interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 67 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean François ROBILLON, Christophe ROBINO
Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour)

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 68 - Direction du Travail

368.111	- Traitements titulaires	819.100
368.211	- Traitements non titulaires.....	761.400
368.010	- Frais de personnel	1.580.500
368.323	- Frais d'administration	98.100
368.371	- Habillement.....	500
368.030	- Frais de fonctionnement	98.600
368.350	- Entretien matériel	6.300
368.040	- Achat & entretien matériel	6.300
Total du chapitre 68		<u>1.685.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?
Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Simplement pour avoir l'information du projet du déplacement des locaux. C'était en projet. Quand est-ce que cela pourra se faire ?

M. Didier GAMERDINGER.- Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.- Oui, je confirme qu'il y a bien un projet qui est aujourd'hui validé par le Gouvernement de déplacement de la Direction du Travail dans de nouveaux locaux situés à proximité. Ce qui suppose qu'au préalable une opération de rénovation-réhabilitation du bâtiment soit engagée, pour laquelle le Gouvernement, sous réserve de votre accord, a inscrit les crédits. L'opération sera initiée l'année prochaine et devrait être achevée au début de l'année 2019.

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 69 - Prestations Médicales de l'État

369.111 - Traitements titulaires	622.500
369.211 - Traitements non titulaires.....	254.200
369.010 - Frais de personnel	<u>876.700</u>
369.323 - Frais d'administration	348.000
369.030 - Frais de fonctionnement	<u>348.000</u>
369.252 - Contrôle médical	35.000
369.253 - Office médecine travail.....	450.000
369.254 - CNAMTS	200.000
369.364 - Fournitures techniques.....	4.000
369.060 - Frais propres activité service.....	<u>689.000</u>
Total du chapitre 69	<u>1.913.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?
Pas d'interventions, je mets le chapitre aux voix.
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.
Abstentions ? Pas d'abstention.
Le chapitre 69 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
*M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,*

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?
Je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 68 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
*M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Marc BURINI,
Philippe CLERISSI, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Eric ELENA,
Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean François ROBILLON, Christophe ROBINO
Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour)*

*MM. Christian BARILARO, Marc BURINI, Philippe
CLERISSI, Daniel BOERI, Claude BOISSON,
Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean François ROBILLON, Christophe ROBINO
Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour)*

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 70 - Tribunal du Travail**

370.111	- Traitements titulaires	67.700
370.211	- Traitements non titulaires.....	84.000
370.010	- Frais de personnel	151.700
370.264	- Réceptions.....	12.400
370.323	- Frais d'administration	11.000
370.030	- Frais de fonctionnement	23.400
Total du chapitre 70		175.100

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Pas d'interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 70 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean François ROBILLON, Christophe ROBINO
Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour)

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 71 - D.A.S.O. - Foyer de l'Enfance**

371.111	- Traitements titulaires	243.400
371.211	- Traitements non titulaires.....	1.069.300
371.010	- Frais de personnel	1.312.700
371.264	- Réceptions.....	6.000
371.323	- Frais d'administration	12.700
371.371	- Habillement.....	22.000
371.030	- Frais de fonctionnement	40.700

371.350	- Entretien matériel	15.000
371.351	- Achat matériel	52.000
371.356	- Alimentation	84.000
371.359	- Matériel Enseignement	2.000
371.040	- Achat & entretien matériel	153.000
371.252	- Indemnités & Vacations	35.300
371.258	- Fonctionn. foyer intermédiaire	45.000
371.262	- Déplacements travailleurs soc.	4.000
371.312	- Frais médicaux	8.000
371.328	- Loisirs	27.700
371.338	- Loyer foyer intermédiaire.....	10.000
371.060	- Frais propres activité service.....	130.000
Total du chapitre 71		<u>1.636.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ? S'il n'y a pas d'interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 71 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, MM. Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean François ROBILLON, Christophe ROBINO
Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour)

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 72 - Inspection Médicale

372.111	- Traitements titulaires	101.800
372.211	- Traitements non titulaires.....	138.900
372.010	- Frais de personnel	240.700
372.323	- Frais d'administration	13.000
372.371	- Habillement.....	400
372.030	- Frais de fonctionnement	13.400

372.252	- Indemnités & Vacations	30.000
372.312	- Vaccins & produits pharmac.	8.500
372.364	- Fournitures techniques	9.000
372.060	- Frais propres activité service.....	47.500
Total du chapitre 72		<u>301.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ? Pas d'interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 72 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean François ROBILLON, Christophe ROBINO
Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour)

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 73 - Centre Médico-Sportif

373.111	- Traitements titulaires	31.100
373.211	- Traitements non titulaires.....	227.500
373.010	- Frais de personnel	258.600
373.312	- Produits pharmaceutiques	200
373.323	- Frais d'administration	5.500
373.364	- Fournitures techniques.....	4.300
373.030	- Frais de fonctionnement	10.000
373.350	- Entretien matériel	3.000
373.351	- Achat matériel	4.000
373.040	- Achat & entretien matériel	7.000
Total du chapitre 73		<u>275.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ? Monsieur ELENA un petit mot ? Non ?

Je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 73 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean François ROBILLON, Christophe ROBINO
Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour)

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 74 - Direction de l'Action et de l'Aide Sociales

374.111	- Traitements titulaires	1.047.300
374.211	- Traitements non titulaires.....	2.340.000
374.010	- Frais de personnel	3.387.300
374.323	- Frais d'administration	50.200
374.030	- Frais de fonctionnement	50.200
374.252	- Indemnités & Vacations	13.400
374.262	- Déplacements travailleurs soc.....	7.500
374.337	- Participation jeunes majeurs	20.000
374.338	- Logements sociaux	27.300
374.364	- Fournitures techniques	2.500
374.060	- Frais propres activité service.....	70.700
Total du chapitre 74		3.508.200

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Pas d'interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 74 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Marc BURINI,
Philippe CLERISSI, Daniel BOERI, Claude BOISSON,
Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean François ROBILLON, Christophe ROBINO
Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour)

M. le Secrétaire Général.-**F) DÉPARTEMENT DE L'ÉQUIPEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME****Chap. 75 - Conseiller de Gouvernement**

375.111	- Traitements titulaires	1.020.400
375.211	- Traitements non titulaires.....	790.200
375.261	- Frais de représentation	31.000
375.010	- Frais de personnel	1.841.600
375.251	- Missions & études.....	300.000
375.020	- Frais d'études & Formation.....	300.000
375.262	- Déplacements.....	92.000
375.264	- Réceptions.....	10.000
375.323	- Frais d'administration	39.000
375.325	- Communication.....	80.000
375.030	- Frais de fonctionnement	221.000
Total du chapitre 75		<u>2.362.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ? Pas d'interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 75 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET, Jacques RIT, Jean François ROBILLON, Christophe ROBINO
Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour)

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 76 - Direction des Travaux Publics**

376.111	- Traitements titulaires	350.300
376.211	- Traitements non titulaires.....	2.411.200
376.010	- Frais de personnel	2.761.500
376.323	- Frais d'administration	55.000
376.364	- Fournitures techniques	5.500
376.030	- Frais de fonctionnement	60.500

376.350 - Entretien matériel	2.200
376.040 - Achat & entretien matériel	2.200
376.389 - Entretien ouvrages maritimes	580.000
376.050 - Entretien & amélioration	580.000
Total du chapitre 76	<u>3.404.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions au chapitre Direction des Travaux Publics ?

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Très brève intervention sur les Travaux Publics. Sur les travaux en général, je tiens à rappeler ce que nous avons dit, avec plusieurs personnes ici, depuis des années il y a une exaspération totale de la population face à la multiplicité des chantiers. C'est un sujet que vous connaissez bien, que nous connaissons tous. Je ne pouvais pas passer ce chapitre sans en parler au moins une minute. Je vous en remercie. Je sais que vous avez proposé un phasage et moi je dis que ce phasage n'est rien d'autre qu'un calendrier, même s'il a déjà son utilité, mais ce n'est qu'un calendrier, pas un phasage. Donc voilà c'était juste pour observer que ce que nous disions, ce que j'avais dit depuis déjà trois, quatre ans, s'est révélé maintenant avec force. Tout le monde connaît des personnes qui se plaignent, des Monégasques et des résidents et que ceci est absolument contreproductif pour notre pays. Merci beaucoup.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Juste une petite précision, Monsieur GRINDA, pour dire qu'effectivement c'était essentiellement un calendrier pour se rendre compte de l'état des différents chantiers en cours qu'on ne peut pas arrêter avec deux années difficiles, 2017 qui est derrière nous et 2018, et ce tableau nous servira pour les chantiers à venir. Mais pour les chantiers en cours, effectivement, on ne peut interrompre mais cela va être un outil de travail important pour nos services.

M. Jean-Louis GRINDA.- Encore une fois, le Conseil National a toute son utilité. Je suis bien certain que vous êtes d'accord avec moi. Mais sur ce sujet, l'alerte a été donnée il y a plusieurs années, vous êtes d'accord également. Nous en parlons depuis de nombreuses années, je n'en ai pas le monopole bien sûr, plusieurs de mes collègues ici présents sur tous ces fauteuils s'en sont fait l'écho. Je ne peux pas m'empêcher de dire que nous avons insisté fortement sur la dangerosité de ce qui était en place et, tel un paquebot qui avance, c'est sûr, on ne peut pas l'arrêter en appuyant sur un bouton du jour au lendemain. Mais de grâce, pour l'avenir, il faut impérativement avec nos successeurs, quel qu'ils soient se mettre autour d'une table et réfléchir collectivement. Car s'il est sûr que le Gouvernement, a des bonnes réponses, nous, les Conseillers Nationaux, nous avons des réponses également qui ne sont pas des réponses techniques car nous ne sommes pas des techniciens, ni architectes, ni ingénieurs, mais nous avons un rôle d'impulsion politique et de retour, vers le Gouvernement, de ce que nous entendons. Nous avons un effet amplificateur, nous sommes dans notre rôle, en tirant la sonnette d'alarme, mais j'ai l'impression qu'elle n'a pas été vraiment très distinctement entendue. Maintenant, je prends acte de votre volonté.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions au chapitre Travaux Publics ? S'il n'y a plus d'interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 76 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Marc BURINI,
Philippe CLERISSI, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean François ROBILLON, Christophe ROBINO
Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour)

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 78 - Direction Aménagement Urbain

378.111	- Traitements titulaires	507.600
378.211	- Traitements non titulaires.....	2.407.200
378.212	- Traitement tit. serv. urbains	5.625.400
378.010	- Frais de personnel	8.540.200
378.323	- Frais d'administration	33.000
378.364	- Fournitures techniques.....	31.900
378.371	- Habillement.....	95.100
378.030	- Frais de fonctionnement	160.000
378.350	- Entretien matériel	337.600
378.351	- Achat matériel	336.400
378.040	- Achat & entretien matériel	674.000
378.381	- Entretien passages publics.....	1.280.000
378.3811	- Ouvrages d'Art	1.392.000
378.384	- Entretien de la voirie	2.200.000
378.386	- Signalisation routière entret.....	681.600
378.3871	- Four. Tech. Voirie & Prest. Serv.	233.000
378.050	- Entretien & amélioration	5.786.600
378.365	- Entretien jardins	620.000
378.3872	- Purgés falaises.....	370.000
378.388	- Entr. des ouvrages d'assainiss.	770.000
378.412	- T.V.A.	16.000
378.060	- Frais propres activité service.....	1.776.000
Total du chapitre 78		<u>16.936.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur GRINDA je vous en prie.

M. Jean-Louis GRINDA.- Madame GRAMAGLIA, c'est un peu comme les classes aménagées, en musique, jusqu'à la terminale. Jusqu'au bout je reviendrai. Donc là c'est le bout de cette mandature.

Sur la signalétique des ascenseurs publics en Principauté. Vous vous souvenez que nous en avons parlé à peu près chaque année. Monsieur ROBILLON l'autre jour en a parlé. Il arrive en effet souvent que l'on doive indiquer aux personnes où se trouve l'ascenseur, tout simplement parce que la signalétique de l'ascenseur est plaquée au mur et n'est pas disposée comme une enseigne visible de loin. Vous m'aviez dit que ce sujet était à l'étude, je n'en doute pas. J'aimerais juste savoir si cette étude va aboutir.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Comme toutes les études, oui, elle a bien avancé, on a commandé les nouvelles signalisations puisque effectivement, comme vous en aviez fait la remarque, lorsqu'on ne connaît pas les ascenseurs, les signalisations plaquées contre les murs, n'étaient pas très visibles. Donc une signalisation qui sera beaucoup plus visible et qui va répondre à vos attentes.

M. Jean-Louis GRINDA.- Honnêtement vous me faites plaisir ce soir.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* J'en suis ravie Monsieur GRINDA.

M. le Président.- Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Madame GRAMAGLIA puisque je vais revenir sur le problème de la signalétique évoqué par - il faut que je parle plus fort c'est cela ? Je n'ai pas votre voix Monsieur GRINDA - évoqué par Monsieur GRINDA, je vais vous parler de la signalétique qui pourrait indiquer les rues commerçantes. Je crois que beaucoup de commerçants nous ont dit que les accès aux rues, comme la rue Princesse Caroline,

boulevard des Moulins, étaient mal indiqués pour les touristes sur Monaco, notamment ceux qui arrivent par les bateaux de croisière. Donc si on pouvait revoir cela, de manière à ce que ce soit un peu plus simple pour eux et qu'ils trouvent facilement leur chemin.

M. le Président.- Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Oui, juste pour revenir sur l'intervention de Jean-Louis GRINDA. Je vous avais suggéré, je crois que c'était en séance privée, d'utiliser des étudiants ou quelqu'un qui viendrait d'ailleurs, pour leur demander de partir d'un endroit pour aller à un autre endroit, car les personnes qui font la signalétique, qui sont dans les départements, connaissent parfaitement Monaco, pour eux cela ne leur pose pas de problème. En revanche pour les personnes qui ne connaissent pas les lieux, cela leur pose un vrai problème. Donc peut-être qu'en job d'été pour les étudiants de Nice, par exemple, ou quelqu'un qui ne connaît pas le pays, il leur soit demandée d'aller de tel endroit à tel endroit pour se rendre compte si c'est faisable ou pas. Je crois que c'est la meilleure manière d'y arriver.

M. le Président.- Monsieur CLERISSI sur la signalétique des commerces ?

M. Philippe CLERISSI.- Ce n'est pas tellement que les efforts de signalétique n'ont pas été faits. Elle a été modifiée, ils ont donc une charte sur l'ensemble de la Principauté, mais ce que je trouve regrettable, et là je rejoins les propos de Madame FRESKO-ROLFO, c'est surtout que les caractères de cette signalétique sont minuscules et on a par conséquent du mal à voir quelquefois. Les tons choisis sont des tons pastels avec une signalétique petite et je conçois aisément qu'un touriste qui arrive en ville et qui cherche désespérément les rues commerçantes ait du mal à les trouver.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Il y a une réflexion en cours et également sur la Smart City qui va aider beaucoup, de par les applications d'iPhone ou autres afin de se retrouver plus facilement. Il y a au niveau de la signalétique, sans créer non plus une pollution visuelle avec des panneaux importants, un travail à faire pour améliorer cette visibilité.

M. le Président.- D'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 78 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Jacques RIT, Jean François ROBILLON, Christophe ROBINO
Mme Valérie ROSSI et
M. Christophe STEINER
votent pour)

Chap. 84 - Postes et Télégraphes

Cf Annexe p. 67	12.599.000
Total du chapitre 84	<u>12.599.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

S'il n'y a pas d'interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 84 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Marc BURINI,
Philippe CLERISSI, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Jacques RIT, Jean François ROBILLON,
Christophe ROBINO
Mme Valérie ROSSI et
M. Christophe STEINER
votent pour)

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 85 - Service des Titres de Circulation

385.111 - Traitements titulaires	638.100
385.211 - Traitements non titulaires.....	688.800
385.010 - Frais de personnel	<u>1.326.900</u>

385.323 - Frais d'administration	165.000
385.364 - Fournitures techniques	4.000
385.371 - Habillement.....	7.000
385.514 - Frais Financiers.....	20.000
385.030 - Frais de fonctionnement	196.000
385.350 - Entretien matériel	105.000
385.351 - Achat matériel	185.000
385.040 - Achat & entretien matériel	290.000
385.386 - Signalisation routière entret.....	20.000
385.050 - Entretien & amélioration	20.000
Total du chapitre 85	<u>1.832.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

S'il n'y a pas d'interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 85 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Jacques RIT, Jean François ROBILLON, Christophe ROBINO
Mme Valérie ROSSI et
M. Christophe STEINER
votent pour)

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 86 - Services des Parkings Publics

Cf Annexe p. 63	20.658.000
Total du chapitre 86	<u>20.658.000</u>

M. le Président.- Je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 86 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

M. Jean-Charles ALLAVENA,

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,

MM. Christian BARILARO, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Daniel BOERI,

Claude BOISSON, Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,

MM. Jacques RIT, Jean François ROBILLON,

Christophe ROBINO Mme Valérie ROSSI et

M. Christophe STEINER

votent pour)

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 87 - Aviation Civile

387.111	- Traitements titulaires	386.300
387.211	- Traitements non titulaires.....	534.200
387.010	- Frais de personnel	920.500
387.267	- Formation Professionnelle.....	24.000
387.020	- Frais études & Formation.....	24.000
387.323	- Frais d'administration	8.000
387.371	- Habillement.....	4.700
387.030	- Frais de fonctionnement	12.700
387.351	- Achat matériel	7.000
387.352	- Achat kérosène	800.000
387.040	- Achat & entretien matériel	807.000
387.343	- Hélicoptère - Frais généraux.....	615.000
387.381	- Hélicoptère - Entretien général.....	82.000
387.412	- T.V.A.	22.000
378.060	- Frais propres activité service.....	719.000
Total du chapitre 87		<u>2.483.200</u>

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 87 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Daniel BOERI, Claude BOISSON,
Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Jacques RIT, Jean François ROBILLON, Christophe ROBINO
Mme Valérie ROSSI et
M. Christophe STEINER
votent pour)

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 88 - Service de Maintenance des Bâtiments Publics

388.111	- Traitements titulaires	480.200
388.211	- Traitements non titulaires.....	1.492.900
388.010	- Frais de personnel	1.973.100
388.323	- Frais d'administration	22.500
388.371	- Habillement.....	4.000
388.030	- Frais de fonctionnement	26.500
388.350	- Entretien matériel	13.000
388.351	- Achat matériel	32.500
388.040	- Achat & entretien matériel	45.500
388.320	- G. Informatique Patrimoine Immo.	36.000
388.060	- Frais propres activité service.....	36.000
Total du chapitre 88		<u>2.081.100</u>

M. le Président.- Je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 88 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Jacques RIT, Jean François ROBILLON,
Christophe ROBINO
Mme Valérie ROSSI et
M. Christophe STEINER
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 89 - Direction de l'Environnement**

389.111 - Traitements titulaires	414.500
389.211 - Traitements non titulaires.....	509.900
389.010 - Frais de personnel	924.400
389.2511 - Études.....	126.500
389.020 - Frais d'études & Formation.....	126.500
389.323 - Frais d'administration	19.300
389.325 - Information & sensibilisation.....	53.000
385.364 - Fournitures techniques.....	10.300
389.371 - Habillement.....	800
389.030 - Frais de fonctionnement	83.400
389.350 - Entretien matériel	170.000
389.351 - Achat matériel	97.400
389.040 - Achat & entretien matériel	267.400
389.3813 - Surveillance des milieux.....	170.000
389.393 - Protection des Biocenoses	86.000
389.060 - Frais propres activité service.....	256.000
Total du chapitre 89	<u>1.657.700</u>

M. le Président.- Je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 89 est adopté à l'unanimité des présents.

Excusez-moi Monsieur GRINDA mais j'étais parti dans le mouvement général.

M. Jean-Louis GRINDA.- Pour féliciter le Gouvernement des actions que vous avez mises en place s'agissant de tout ce que vous faites, en ce moment, sur l'environnement, la création du Fonds vert etc. Je crois que c'est une très bonne chose et on ne peut qu'en être heureux, satisfait et fier.

Il y a dans le Code de l'environnement une partie cartographie sonore. Alors, ce Code de l'environnement a été voté le 30 novembre dernier à l'unanimité des Conseillers Nationaux présents après dix ans d'étude. Cette cartographie sonore,

j'aimerais bien que vous nous en parliez un peu Madame GRAMAGLIA et savoir quand est-ce qu'elle va être mise en place réellement. Il n'y a pas de pression derrière tout cela, mais est-ce que vous avez un phasage, pour le coup, qui nous donne des nouvelles ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Non, on a pris un peu de retard et on va, en 2018, travailler dessus. J'avoue que l'on n'a pas beaucoup avancé sur cette question.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je comprends que vous ayez du retard. Le Ministre d'Etat expliquait l'autre jour que les services de l'Etat, les fonctionnaires et agents de l'Etat, sont très sollicités sur beaucoup de sujets dans votre domaine en particulier. Mais cela fait partie également des domaines d'exaspération de la population, vous le savez bien. Donc je crois qu'il

faut en faire absolument une priorité. Ce n'est peut-être pas pour demain matin mais il est indispensable pour les compatriotes et les résidents que ce soit une chose, puisque la loi a été votée, véritablement actée et qu'on ait rapidement des résultats ou au moins des perspectives.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Juste quelque chose à rajouter peut-être pour répondre à la question de Monsieur ROBILLON, excusez-moi tout à l'heure quand vous disiez que des jeunes pourraient... Effectivement il y a une expérience en cours avec les jeunes qui sont actuellement en Principauté de l'école 42.

M. Jean-François ROBILLON.- Vous avez les jeunes de la Fondation Turquois, ce sont des mexicains et ils seraient très bien pour faire ce job.

M. le Président.- Je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 89 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

*M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Marc BURINI,
Philippe CLERISSI, Daniel BOERI, Claude BOISSON,
Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Jacques RIT, Jean François ROBILLON,
Christophe ROBINO
Mme Valérie ROSSI et
M. Christophe STEINER
votent pour)*

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 90 - Direction des Affaires Maritimes

390.111 - Traitements titulaires	363.100
390.211 - Traitements non titulaires.....	267.700
390.010 - Frais de personnel	630.800
390.3231 - Frais d'administration Aff Mar	15.000
390.371 - Habillement.....	7.000
390.030 - Frais de fonctionnement	22.000
390.350 - Entretien matériel	90.000
390.3501 - Lutte contre la pollution.....	30.000
390.3511 - Achat matériel Aff Mar	23.000
390.040 - Achat & entretien matériel	143.000
390.390 - Entretien install. maritimes	250.000
390.050 - Entretien amélioration locaux.....	250.000
390.514 - Frais financiers.....	1.500
390.060 - Frais propres activité service.....	1.500
Total du chapitre 90	<u>1.047.300</u>

M. le Président.- Je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 90 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Jacques RIT, Jean François ROBILLON,
Christophe ROBINO
Mme Valérie ROSSI et
M. Christophe STEINER
votent pour)

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 92 - Direction des Communications Électroniques

392.111 - Traitements titulaires	476.200
392.211 - Traitements non titulaires.....	285.100
392.010 - Frais de personnel	<u>761.300</u>
392.323 - Frais d'administration	19.000
392.030 - Frais de fonctionnement	<u>19.000</u>
392.350 - Entretien matériel	17.000
392.351 - Achat matériel	40.000
392.040 - Achat & entretien matériel	<u>57.000</u>
392.330 - Frais de gestion des ressources	480.000
392.060 - Frais propres activité service.....	<u>480.000</u>
Total du chapitre 92	<u><u>1.317.300</u></u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Les utilisateurs de twitter, sur les « communications électroniques », vous pourriez dire quelque chose quand même.

S'il n'y a pas d'interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstentions.

Le chapitre 92 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

*M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Jacques RIT, Jean François ROBILLON, Christophe ROBINO
Mme Valérie ROSSI et
M. Christophe STEINER
votent pour)*

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 93 - Direction Urbanisme, Prospective et Mobilité**

393.111	- Traitements titulaires	167.700
393.211	- Traitements non titulaires.....	1.550.900
393.010	- Frais de personnel	1.718.600
393.323	- Frais d'administration	41.500
393.364	- Fournitures techniques	25.000
393.371	- Habillement.....	2.400
393.030	- Frais de fonctionnement	68.900
393.350	- Entretien matériel	2.500
393.040	- Achat & entretien matériel	2.500
Total du chapitre 93		<u>1.790.000</u>

M. le Président.- Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Je vais essayer de vous sortir un peu de la torpeur.

Oui, j'interviens sur ce chapitre car, on l'a vu au cours de nos discussions et on l'a vu à l'occasion de la Section 7, il y a un énorme travail qui est fait par les services de la Direction de l'Urbanisme, de la Prospective et de la Mobilité et je crois qu'on les a un petit peu chahuté sur certains sujets. Pour autant, je les encourage à poursuivre les études qu'ils ont en cours et notamment pour tout ce qui est urbanisme, tout ce qui est restructuration de quartier, remembrement, pour tout ce qui est moyens de circulation notamment lorsque l'on a évoqué le TCSP, que l'on souhaite en site exclusivement propre, évidemment.

On a évoqué le projet de télécabine et il y a plein de projets qui sont en cours d'étude. Je crois que

c'est quelque chose de fondamental car c'est ce qui va quand même façonner l'image de notre cité-Etat. C'est très important, au-delà des critiques qui ont pu être émises de ci et de là, de les remercier du travail accompli et les encourager à continuer dans cette voie en essayant d'apporter le plus de précisions également sur les chiffrages de certains chantiers puisque certains questionnements ne venaient pas forcément du projet mais du coût potentiel de ces projets. Il faut souligner tout le travail qui est fait. Donc je vous encourage et j'encourage votre service à continuer en ce sens, merci.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Je vous remercie, je ferai part de vos remarques et de vos remerciements à Madame CANIS-FROIDEFOND et à ses équipes.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?
S'il n'y a pas d'autres interventions je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 93 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

M. Jean-Charles ALLAVENA,

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,

MM. Christian BARILARO, Marc BURINI,

Philippe CLERISSI, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Eric ELENA, Alain FICINI,
Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Jacques RIT, Jean François ROBILLON,
Christophe ROBINO
Mme Valérie ROSSI et
M. Christophe STEINER
votent pour)

Avant de passer au chapitre « Services Judiciaires », nous allons revenir au chapitre concernant le Ministère d'Etat, page 12 du fascicule budgétaire.

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 3 - MOYEN DES SERVICES

A) MINISTÈRE D'ÉTAT

Chap. 1 - Ministère d'État et Secrétariat Général du Gouvernement

301.111 - Traitements titulaires	2.704.400
301.211 - Traitements non titulaires.....	877.600
301.213 - Personnel hôtel particulier	449.200
301.261 - Frais de représentation	80.000
301.010 - Frais de personnel	4.111.200
301.251 - Missions & études.....	150.000
301.2511 - Commission de spoliation.....	5.000
301.020 - Frais d'études & Formation.....	155.000
301.262 - Déplacements.....	75.000
301.264 - Réceptions.....	155.000
301.2641 - Relations Publiques.....	478.000
301.323 - Frais d'administration	77.000
301.030 - Frais de fonctionnement	785.000
301.350 - Entretien matériel	25.000
301.351 - Achat matériel	56.400
301.040 - Achat & entretien matériel	81.400
Total du chapitre 1	<u>5.132.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Oui, Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci beaucoup.

Je fais cette intervention ici car en fait je n'ai pas trouvé de véritable chapitre jusqu'à présent pour le faire dès lors que ça concerne autant les Travaux Publics que l'Intérieur, et que d'autres Départements. J'ai été alerté par un problème au niveau du jardin d'enfants du Trocadéro. J'ai été contacté par de nombreux résidents, en particulier des Monégasques qui habitent au début du boulevard d'Italie, qui m'ont signalé que ce jardin d'enfants, je dis bien d'enfants, est occupé la plupart du temps, par des touristes passablement éméchés la plupart du temps l'été. Pendant l'année scolaire, ce sont les élèves du Collège Charles III et de Nicolas Barré, transférés à l'Annonciade, qui l'occupent. Et l'on se retrouve avec un jardin d'enfants qui est occupé par des adultes plus ou moins éméchés ou par des adolescents qui fument et qui font autre chose. Donc je pense qu'il y a une gêne pour les enfants, un problème pour les riverains qui se plaignent énormément, en particulier l'été. Je voulais donc attirer votre attention afin que vous essayiez de trouver une solution pour dans un premier temps mieux surveiller et pour régler ce problème. Merci.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Nous allons regarder le problème avec Monsieur CELLARIO, sachant toutefois qu'il est fermé normalement, je crois, à partir de 18 heures et un peu plus tard

effectivement l'été.

M. Jean-François ROBILLON.- Effectivement il est fermé mais la barrière n'est que symbolique donc les personnes passent, c'est très simple pour elles. En revanche, pour les riverains, c'est horrible.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Très bien, nous allons regarder ensemble. Merci.

M. le Président.- D'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Marc BURINI, Philippe
CLERISSI, Daniel BOERI, Claude BOISSON,
Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Jacques RIT, Jean François ROBILLON,
Christophe ROBINO
Mme Valérie ROSSI et
M. Christophe STEINER
votent pour)

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 3 - Inspection Générale de l'Administration

303.111 - Traitements titulaires	412.300
303.211 - Traitements non titulaires.....	117.000
303.010 - Frais de personnel	529.300
303.323 - Frais d'administration	3.500
303.030 - Frais de fonctionnement	3.500
Total du chapitre 3	<u>532.800</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Jacques RIT, Jean François ROBILLON,
Christophe ROBINO
Mme Valérie ROSSI et
M. Christophe STEINER
votent pour)

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 4 - Direction de la Communication

304.111	- Traitements titulaires	725.900
304.211	- Traitements non titulaires.....	495.300
304.010	- Frais de personnel	<u>1.221.200</u>
304.262	- Déplacements.....	190.000
304.264	- Réceptions de journalistes.....	150.000
304.323	- Frais d'administration	150.900
304.357	- Photocomposition.....	115.000
304.030	- Frais de fonctionnement	<u>605.900</u>
304.325	- Publicité.....	1.046.000
304.347	- Chaîne Câblée.....	1.820.000
304.060	- Frais propres activité service.....	<u>2.866.000</u>
Total du chapitre 4		<u><u>4.693.100</u></u>

M. le Président.- Monsieur BARILARO puis Monsieur GRINDA.

M. Christian BARILARO.- Merci Monsieur le Président.

Où je voulais revenir à ce stade de nos débats, sur mon intervention de politique générale concernant la Direction de la Communication.

Pour apporter quelques précisions, tout d'abord concernant les fonctionnaires qui gèrent ce service,

qui ont la charge de la Commission du Gouvernement, notamment son directeur, pour d'abord lui faire part de toute mon estime et de mon respect. Il n'y avait aucune attaque personnelle la concernant dans mon intervention mais plutôt un problème de forme plus que de fond et j'avais pris comme exemple l'Europe. Mais force est de constater que mon intervention avait du sens puisqu'aujourd'hui, dans la presse, on voit sur une réalisation de l'Etat, en l'occurrence l'immeuble domanial l'Engelin, une communication qui semble être un publi-reportage en faveur d'un

promoteur privé, certes que l'Etat a chargé de la réalisation de cette opération domaniale, mais je pense qu'un membre du Gouvernement, un chef de Département, le Directeur des Travaux Publics, Madame le Conseiller de Gouvernement, vous-même, Monsieur le Ministre, auraient pu apparaître sur ces photos pour donner aux compatriotes qui vont bénéficier des 113 appartements qui seront bientôt attribués lors de la Commission d'attribution, une communication institutionnelle. Ce n'est pas un immeuble privé, c'est un immeuble fait par un promoteur privé, mais au bénéfice de l'Etat. Je trouve cela scandaleux, pour ne pas dire inadmissible, je pèse mes mots. Je pense que l'on atteint vraiment la forme la plus basse de communication puisque ce n'est absolument pas normal que l'Etat n'intervienne pas dans cet article dans la presse locale, quotidienne, unique en Principauté.

Je m'émeus vraiment de ce procédé car se mettre en avant sur les terrasses d'un immeuble, mettre en plus dans le corps de cet article la mise en avant d'un duplex de six pièces etc, on se croirait dans la revue « Demeures et maisons » de grande classe, avec la vue sur le Palais, c'est magnifique, je ne pourrai pas l'avoir car je n'ai plus d'enfants à charge et je ne suis pas demandeur. Je trouve encore une fois, Monsieur le Ministre, ce que j'exprimais la dernière fois dans ma déclaration de politique générale, je vous le répète, il n'y avait absolument rien de personnel contre votre Direction de la Communication, mais quand je revendiquais le besoin peut-être de créer...

(sonnerie)

... un porte-parole du Gouvernement, à ce moment-là, cela enlèverait aux membres du Gouvernement, à vous-même, Monsieur le Ministre, la charge de cette communication et cela donnerait plus de valeur aux actions du Gouvernement. Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- J'apprécie les paroles de Monsieur BARILARO donc je ne reviendrais pas là-dessus. Par contre, Monsieur le Ministre, je voudrais revenir sur mon interrogation faite à l'occasion des échanges relatifs au Budget Rectificatif sur la communication et l'information. Je vous avais interrogé sur vos nouvelles propositions à ce sujet et vous m'aviez fait une réponse un peu longue tout en indiquant qu'elle n'était sans doute pas satisfaisante. Donc j'en attends plus.

M. le Ministre d'Etat.- S'il n'y a pas d'autres interventions ou questions, je vais apporter quelques précisions.

Moi aussi, j'apprécie votre intervention, Monsieur BARILARO, et je la partage. Comme le Gouvernement, nous avons été surpris par ces déclarations, ces prises de position. L'exposition qui a été donnée à un promoteur privé, qui intervenait en tant que maître d'œuvre alors que l'Etat était maître d'ouvrage, je ne peux que regretter comme vous, que la presse puisse donner de l'importance à ce genre d'article, d'autant qu'il faisait quand même deux pages, ce qui est beaucoup. Mais comme vous le savez, nous ne contrôlons pas la presse et c'est un des principes absolus de la Principauté, d'ailleurs comme toutes les démocraties occidentales. Il est donc très difficile de pouvoir savoir ce que les journalistes vont faire du traitement de l'information dont ils disposent. Mais je le regrette comme vous et notre travail sera de rappeler quand-même à nos compatriotes que c'est bien l'Etat qui a construit et non pas le promoteur interrogé par le journaliste en question.

S'agissant de la communication d'une façon générale, je vous ai dit et je continue à le penser, c'est un des grands bouleversements de ce monde. C'est une question extraordinairement difficile qui dépasse évidemment largement la question des supports traditionnels, y compris de Monaco-Matin. Je me suis amusé d'ailleurs à reprendre les chiffres de ce qu'est la communication aujourd'hui, c'est 6000 tweets par seconde, c'est-à-dire 500 millions de tweets par jour, 95 millions de photos et vidéos sur Instagram, 1 milliard d'heures de vidéos par jour sur YouTube, 3 000 vidéos par minute sur YouTube et enfin 46 000 messages Facebook par seconde soit 4 milliard par jour. La communication c'est aussi cela.

Je vous avais dit que je me donnais le temps de la réflexion, car aujourd'hui, ces bouleversements sont tellement profonds qu'on ne peut pas se rater. Le saut que l'on va faire, qui est à la fois un saut technologique et un saut stratégique, doit être le plus éclairé possible et doit nous permettre de continuer à exister dans ce foisonnement. Ce qui me permet de penser que nous allons y arriver, c'est que nous disposons d'une marque monde. Monaco est connu dans le monde entier à la fois en elle-même par ses activités mais surtout par le rayonnement et les engagements du Prince Souverain. Il y a là donc la possibilité de s'accrocher à quelque chose. Ce que l'on voit aujourd'hui sur le fonctionnement des réseaux sociaux, c'est la très grande segmentation à la fois de l'information et de la communication. En

d'autres termes, si je veux prendre un exemple, si nous voulons toucher aujourd'hui les mille personnes qui s'intéressent à la programmation des Ballets de Monte-Carlo dans le monde qui sont à la fois passionnées de danse, qui disposent de plus de 300 000 ou 400 000 dollars de revenus annuels, nous pouvons le faire. L'exploitation des datas nous permet de faire cela aujourd'hui de la même façon que nous pouvons toucher de façon très ciblée, les 500 000 personnes passionnées de sport automobile, capables de venir en Principauté, assister au Grand Prix de Monaco.

Nous pouvons donc arriver à une communication sur les réseaux sociaux, très ciblée. Cela suppose une utilisation de la data, cela suppose - et je vous en parlerai aussi - une reconfiguration totale et Monsieur POYET est un spécialiste, de l'ensemble de notre système numérique. Les deux vont de pair. Nous avons à la fois besoin de travailler sur la communication et aussi sur les formidables possibilités d'exploitation de la data que les algorithmes nous permettent de faire. Pour propager nos valeurs et propager notre message nous devons avoir les tuyaux pour le faire, d'où le projet de stratégie numérique que je vais proposer. Il se concrétisera par une réorganisation de l'ensemble de notre organisation, comme nous en avons déjà parlé en Commission Plénière d'Etude. Je pense d'ailleurs que le sujet de la communication et de l'information, les bouleversements auxquels il faudra répondre sont tellement majeurs que je souhaiterais, si vous étiez d'accord, que l'on puisse avoir une Commission Plénière d'Etude pour vous dire les idées sur lesquelles le Gouvernement travaille aujourd'hui. Je consulte j'écoute, je regarde, je regarde d'ailleurs le Président français, Monsieur MACRON dire qu'effectivement, la télévision linéaire c'était le monde d'hier. Nous voyons tous aujourd'hui que ce n'est pas l'enjeu. Les audiences de la télévision s'effondrent partout en Europe et donc ce n'est plus là qu'il faut mettre nos investissements.

Aujourd'hui, il n'y a pas de traduction budgétaire des réflexions en cours car nous sommes toujours dans cette réflexion très approfondie. Nous avons besoin de continuer à réfléchir, nous avons certainement besoin de réfléchir avec vous car la décision à prendre devra être un peu de même nature que ce que nos prédécesseurs ont fait avec TMC et RMC. La Principauté, il y a cinquante ans, a su prendre de l'avance dans la télévision linéaire ou sur les radios. Je crois que nous devons avoir ce type d'état d'esprit, c'est-à-dire s'adapter aux bouleversements en cours et essayer de comprendre la masse d'informations à traiter, se focaliser sur ce

que nous sommes, notre message et nos valeurs et segmenter les personnes que nous cherchons à cibler avec les outils appropriés.

Voilà un peu, en quelques lignes, l'état des réflexions sur cette question. Pour autant, j'entends, Monsieur BARILARO, les critiques que vous avez faites au Gouvernement et je vous remercie de dire qu'elles n'étaient pas personnelles, ni pour les agents, ni pour le Ministre d'Etat, mais c'est vrai que nous ne sommes pas encore arrivés à répondre aux enjeux, aux défis qui nous sont posés. Nous y travaillons. Nous ne sommes pas restés sans rien faire. Quelques exemples quand même pour vous dire que nous continuons à travailler : j'ai passé un accord avec Olivier SCHRAMECK qui est le président du CSA, pour pouvoir utiliser les fréquences TNT à partir du Mont Agel. Nous en avons six que nous allons pouvoir louer et vous avez peut-être d'ailleurs sans doute constaté que depuis deux mois, Monaco Info est disponible sur un bassin de la TNT, sur un bassin de population qui va de Saint-Raphaël à Menton, c'est-à-dire près de 700 000 personnes, d'où le besoin des équipes de Patricia NAVARRO et de la Direction de la Communication, de retravailler le contenu. Car dans cette masse colossale d'informations, disponibles à tout moment, tout le temps, sur tous les sujets, il y a deux priorités : la confiance, nous devons être un émetteur d'informations qui inspire confiance et il en va de la responsabilité du Gouvernement de s'assurer de la confiance de ce que nous faisons. Nous avons à la fois besoin de travailler sur la confiance, dire ce que nous faisons et rassurer les personnes sur la façon dont nous le faisons, et nous devons, en inspirant la confiance, attirer l'attention. Et c'est cela qui est un des grands enjeux des prochains mois, dans le domaine de la communication.

Mais j'entends vos critiques, j'entends le fait que nous avons probablement pas suffisamment communiqué en interne sur l'Europe. Nous essayons de le faire. Vous avez raison de dire, Monsieur BARILARO, que c'est un enjeu important des politiques publiques. Il ne peut pas y avoir de politique publique sans adhésion des populations à ces politiques publiques, donc sans communication organisée, institutionnelle. Pour autant cela ne va pas jusqu'au contrôle de ce que la presse écrit, vous en êtes tous d'accord. Donc nous travaillons sur ce point.

Nous avons aussi travaillé, j'ai entendu vos critiques en dépit de celles de Monsieur BOERI qui estimait qu'elles n'étaient pas sérieuses, sur le fait que nous avons communiqué sur la question de la sortie de Monaco des listes de l'Union Européenne.

Nous avons communiqué de façon ciblée, c'est vrai que l'information n'a pas forcément été relayée, ici, suffisamment, dans Monaco-Matin, mais je peux vous assurer que tous les diffuseurs susceptibles d'être intéressés par cette information, c'est à dire le *Financial Times*, *BFM Business*, les *Echos* ont relayé l'information. Elle peut apparaître pas suffisamment traitée en Principauté et je le regrette comme vous. On pourrait faire des efforts et Gilles TONELLI, comme vous le savez, est un très bon pédagogue pour expliquer, et il sera de nouveau mobilisé pour expliquer la façon dont nous sommes sortis des listes de l'Union Européenne. Il sera aussi mobilisé pour vous expliquer les nouveaux enjeux du BEPS, mais on va s'en occuper très sérieusement, on vous expliquera comment nous faisons. Sachez pour autant que le défaut d'information locale que vous avez regretté, très légitimement, ne correspondait pas au défaut d'information total. Nous avons travaillé sur les diffusions et sur les différents diffuseurs concernés par cette information.

Pour vous dire en conclusion que le sujet est complexe, vous le savez, vous le connaissez comme moi, vous le voyez, vous voyez vos enfants, vos amis, vous voyez le Conseil National sur Tweeter et sur les téléphones portables. Cet enjeu de la communication et de l'information est un des plus grands enjeux des années à venir. Nous allons entrer dans ce bouleversement, les yeux ouverts avec le plus de certitudes possible et je souhaiterais si c'était possible que vous y soyez associés car c'est une réflexion qui mérite vraiment l'intelligence de tous. En dehors des clivages des différents partis, je pense qu'on a vraiment besoin de l'expérience et de l'intelligence de tous sur un sujet de cette ampleur et de cette importance pour l'avenir de la Principauté.

M. le Président.- Monsieur RIT avant.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

La question que je vais poser n'a pas de rapport direct avec la ligne budgétaire, néanmoins elle est en rapport absolument directe avec le débat que nous avons ouvert.

C'est une simple question et je m'adresse à vous Monsieur le Ministre. En ce qui concerne le journal dont nous parlons et ses pages de Monaco – est-ce que ce journal reçoit d'une manière directe ou indirecte une aide de la Principauté, qu'elle soit financière ou autre ? C'est ma question et je vous demanderais, si c'est possible pour vous, d'y répondre aussi clairement que possible.

M. le Ministre d'Etat.- La réponse est oui et le montant des prises de participation publicitaires dans le journal est d'environ, sous le contrôle de Sophie VATRICAN, 600 000 €.

M. Jacques RIT.- Alors je vous répondrais, Monsieur le Ministre, avec une pointe probablement d'ironie, que c'est la forme la plus aboutie d'indépendance à laquelle nous assistons. J'aimerais que cette forme d'indépendance soit au moins en partie partagée par la presse d'opinion.

M. le Ministre d'Etat.- Moi aussi. Je partage le souhait de partager cette indépendance.

M. le Président.- Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Oui, une courte remarque.

J'ai bien entendu tout ce que vous nous avait dit, Monsieur le Ministre d'Etat. J'y souscris grandement car c'est vrai que nous sommes effectivement dans un monde de communication. Ce que vous venez de nous dire, ce qui est un petit peu différent de ce que vous aviez dit quand vous étiez arrivé. Nous misons tout aujourd'hui sur la communication et qu'on ne parle pas d'information, au sens où l'information est une chose différente, cela est bien acté et bien clair.

Alors, oui vous dites qu'il faut également avoir des outils pour mesurer certaines choses, savoir quels objectifs cibler, et je me souviens que dans votre intervention du Budget Rectificatif, un chiffre m'avait interloqué. Vous avez dit que pour notre canal de télévision, nous avions à peu près trois mille téléspectateurs quotidiens. Mais je me demande si on a vraiment les vrais outils pour mesurer cela ? Avec la Boxe, est-ce qu'on a tous les outils aujourd'hui technologiques à notre disposition pour vérifier quel est, par exemple l'audience télé du canal de Monaco en Principauté ? Peut-être que vous n'avez pas la réponse du tout.

M. le Ministre d'Etat.- Il y a deux éléments dans votre question. J'avais parlé du fait que « communication » et « information » s'y bridaient désormais, c'est-à-dire qu'on ne pouvait plus les séparer. Il y avait une forme d'« hybridation » entre communication et information. On ne sait plus très bien faire le départ car la chaîne de valeur, j'avais déjà eu l'occasion d'expliquer cela, entre un événement qui se passe quelque part, où il y a forcément cinq ou dix ou deux cent personnes qui prennent une

photo ou qui postent une vidéo sur internet et les centaines de milliers de personnes réceptives, il n'y a plus la phase de traitement de l'information entre les deux bouts de la chaîne. On a de l'information brute au point qu'un certain nombre de plateformes informatiques d'information s'appellent « Brut » et je vous recommande la lecture de *Brut* qui est une des meilleures plateformes d'information à mon sens.

S'agissant des chiffres de Monaco-Info, effectivement on n'a pas *Médiamétrie* en Principauté car c'est trop petit. Ce sont des estimations qui vont de trois à cinq mille personnes, à dix mille personnes, mais l'on sait que ce n'est pas là où nous faisons notre audience. Nous faisons désormais beaucoup plus d'audience sur les réseaux sociaux. Et juste pour vous donner un exemple dont on était assez satisfait au Gouvernement, la Fête Nationale sur TMC, les vingt-six minutes ont été vues, là il y a des chiffres Médiamétrie très précis, par sept cent cinquante mille personnes. Ce qui est un record pour la Fête Nationale de Monaco. Mais plus important encore, la Fête Nationale en direct sur Facebook a été suivie par neuf cent mille personnes ce qui est sans commune mesure avec la taille de la population monégasque.

Donc on voit bien qu'il y a quelque chose qui se joue, il y a un enjeu d'information et de communication qui se joue sur les réseaux sociaux au détriment de la télévision linéaire. Mais Monaco-Info continue à faire son travail, passe des partenariats tout à fait remarquables comme vous avez pu le voir avec le Printemps des Arts, les Ballets, les rallyes, la Formule E et donc va avoir une couverture de plus en plus satisfaisante des activités qui se déroulent et qui se tiennent en Principauté. Mais il est très difficile, effectivement, d'établir le chiffre entre trois mille et dix mille personnes, sachant que cela justifie largement le travail remarquable que fait cet instrument de télévision.

M. le Président.- Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci Monsieur le Président.

Je vais revenir un peu en arrière car je ne voulais pas laisser ce sujet sans intervenir. Ce n'est pas important le traitement fait par la presse de certains dossiers nous concernant tous et donc je veux parler de cet article aujourd'hui car quand on interview, je pense que le porteur de projet à Monaco, l'idée qu'on puisse avoir un autre son de cloche je pense

que ce n'est pas inutile pour nous. En revanche que les Monégasques puissent avoir un autre point de vue un peu plus complet, n'est pas nuisible au débat, au contraire.

Pour ce qui concerne l'Engelin sur le fond, que dire ? C'est la mise en avant d'un promoteur sur un bâtiment financé par l'Etat et c'est ce que je regrette. Et ce que je regrette le plus, c'est que l'on a oublié, dans cet article, de dire que nous étions, nous, majorité Horizon Monaco, arrivés en 2013 lors de cette mandature, à l'origine de cette opération, je crois, j'essaie de ne pas me tromper, et cela a été complètement oublié dans cet article. Je le regrette énormément pour la bonne information des Monégasques.

M. le Ministre d'Etat.- Je redis ce que j'ai dit : je le regrette aussi mais je vous invite à appeler le journaliste et à lui dire. Et nous allons faire la même chose du côté Gouvernement. Mais je vous en prie si c'est une initiative d'Horizon Monaco, je pense que ce n'est pas mauvais que le journaliste puisse avoir plusieurs échos sur le même sujet.

M. le Président.- Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie.

Dans quelle section sont prises les 600 000 € pour l'aide financière dont parlait Monsieur RIT à Monaco-Matin ?

Mme Sophie VATRICAN.- Directeur du Budget et du Trésor.- C'est dans les frais propres de la Direction de la Communication.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- D'accord. Donc cela fait partie un petit peu de la communication également du Gouvernement ?

M. le Ministre d'Etat.- Si on ne participait pas, on n'aurait plus de déclinaison monégasque pour Nice-Matin. C'est un choix qui a été fait par mes prédécesseurs et que j'assume totalement.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Il n'y a pas de polémique, c'est juste une question. On a quand même un droit de regard c'est l'indépendance dont vous parliez n'est-ce pas, c'était juste une confirmation sur l'indépendance de la presse.

M. le Ministre d'Etat.- On ne va pas commencer à avoir un Comité de la censure sur Monaco-Matin. Cela n'est pas possible. Encore une fois, cet article est regrettable mais c'est le choix éditorial du journal et ce n'est pas cela qui remettra en cause la subvention. De la même façon, je vous le signale, que la Direction de la Communication subventionne un certain nombre de quotidiens et de mensuels pour permettre justement qu'il y ait une presse papier en Principauté. Sinon, ces papiers disparaîtraient, tant que l'on n'a pas complètement basculé sur le numérique. Il faut savoir qu'aujourd'hui le modèle économique de la presse nécessite des subventions. Et c'est vrai à Monaco, comme c'est vrai en France, comme c'est vrai aux Etats-Unis, comme c'est vrai dans tous les pays démocratiques. Ce modèle économique là est en train de s'effondrer totalement, les recettes publicitaires glissant de plus en plus sur les réseaux sociaux. J'ai déjà eu l'occasion de vous dire que les recettes publicitaires de Facebook, l'année dernière, avaient dépassé l'ensemble des recettes publicitaires de tous les médias traditionnels aux Etats-Unis, c'est-à-dire télévision, radio et évidemment presse écrite.

M. le Président.- Monsieur ROBINO, puis Monsieur GRINDA.

M. Christophe ROBINO.- Juste pour revenir sur la suppression d'une publication. En fait, il existait un supplément au journal de l'Administration qui s'appelait *Point MC* et qui faisait le point, si je puis dire, sur un certain nombre de projets ou de réalisations, notamment de l'Administration et du Gouvernement, et je crois qu'il y a trois ou quatre ans cela a été supprimé. Je trouve cela dommage car cela apportait quand même pas mal d'informations.

Est-ce qu'on peut espérer retrouver ce genre d'informations au travers des différentes composantes de la communication que vous comptez mettre en place ?

M. le Ministre d'Etat.- On aura des plateformes numériques avec de l'information mise en ligne par des spécialistes d'information, ce que l'on appelle des *community managers*. Ils ne sont plus journalistes, ils sont *community managers*. Mais cela suppose, derrière ces *community managers*, beaucoup de rédactionnel et suppose donc une organisation différente de la communication. Ici encore, cela va aller de pair avec la réforme de l'administration

numérique dont je vous ai parlé. Monsieur POYET sait de quoi je parle quand je dis que l'exploitation de la data est le grand enjeu économique et financier des années à venir. On prendra un autre pas, en tout cas, on essaiera de prendre notre pas de ce grand défi.

M. le Président.- Monsieur ROBINO. Ah non c'est déjà fait excusez-moi. La torpeur m'a gagnée. Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je voudrais quand même remettre l'église au milieu du village quoi que l'expression ne soit pas forcément très bien choisie.

Ce n'est pas parce que l'on soutient Monaco-Matin, que l'on contrôle ce que les journalistes y écrivent.

M. le Ministre d'Etat.- C'est ce que j'ai dit.

M. Jean-Louis GRINDA.- Qu'on soit bien tous d'accord, je n'ai pas dit ce que vous aviez dit. Je dis que ce Parlement, cette Assemblée Nationale Monégasque ne peut que soutenir la liberté de la presse. On peut, comme Monsieur BARILARO l'a fait, regretter telle ou telle humeur ou tel axe sur un article - il faut nous en prendre à nous-mêmes finalement n'est-ce pas Monsieur le Ministre d'Etat ? - il ne faut pas accuser les journalistes de cela. La presse est libre, doit rester libre et moi je trouve formidable, malgré les difficultés, l'exiguïté de ce pays, qu'on arrive quand même à avoir un quotidien, à avoir un hebdomadaire, des mensuels que le Gouvernement soutient. Je trouve que c'est très bien que le Gouvernement soutienne cette presse, il y a des avis contradictoires et nous avons tous pu voir, au cours des cinq années qui se sont passées, que le traitement, notamment des affaires du Conseil National, a été bien fait. Cela a plu ou pas à tel ou tel intéressé, mais cela a été bien fait.

(inaudible hors micro)

Je ne l'imaginai pas autrement, maintenant qu'il y ait le coup de fil pour dire « je regrette que vous ayez abordé le sujet de telle façon », tout le monde le fait, sans doute le manager de l'équipe sportive le fait, le directeur de telle structure artistique le fait également, que sais-je encore ? Mais la liberté de la presse c'est la chose que l'on ne peut pas toucher.

M. le Président.- Avant de passer la parole à Madame AMORATTI-BLANC je vous rappelle qu'il y a aussi une espèce de revue sympathique sur le net qui s'appelle la *Gachette* de Monaco et qui met un peu de caricature dans notre vie politique monégasque.

M. Jean-Louis GRINDA.- J'en recommande la lecture assidue.

M. le Président.- Il y a de très belles lignes sur le Stade, Monsieur GRINDA.

(rires)

M. Jean-Louis GRINDA.- Cela m'a plu.

M. le Président.- Mais c'est vrai qu'à une époque, il y avait un journal.

M. Jean-Louis GRINDA.- La *Gazette* ?

M. le Président.- Oui c'est La *Gazette*.

M. Jean-Louis GRINDA.- Il y avait La *Gazette* qui était imprimée dans la cave d'une officine de la rue Caroline.

M. le Président.- Exact.

M. Jean-Louis GRINDA.- J'y allais avec mon père, j'étais petit.

M. le Président.- Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie.

Effectivement, je pense qu'il faut pouvoir aller sur les réseaux sociaux pour lire les articles de la *Gachette* de Monaco qui sont très intéressants et qui sont écrits avec beaucoup d'humour. Mais il faut penser aussi aux personnes qui n'ont pas accès au numérique, plus particulièrement nos aînés, je suis bien placée pour le savoir ainsi que tous les résidents que je connais bien qui aiment, le matin, prendre le journal papier. Très souvent, ils n'ont pas accès à internet.

Il faut effectivement aller vers une « Smart City », développer le numérique, mais il ne faut pas oublier

le papier car il y a encore beaucoup de personnes qui n'utilisent que ce support, encore de nos jours. Donc peut-être remettre effectivement ce petit journal, je ne pense pas que ce soit une dépense extraordinaire, pour nos aînés ou pour les personnes aiment le journal papier. Si on pouvait même avoir la *Gachette* sur papier ce serait exceptionnel !

M. le Président.- Y a-t-il d'autres informations sur la communication ?

M. le Ministre d'Etat.- Madame, soyez rassurée. Ce que je vous ai dit sur les réseaux sociaux et le développement internet ne viendra pas toucher à ce qui existe dans les médias traditionnels. Vous avez absolument raison de dire que nous sommes dans une société où il y a ce que l'on appelle un fossé numérique. Je fais partie des personnes qui aiment bien lire le journal papier le matin, même si je le lis souvent sur ma tablette, mais j'aime bien le lire sur papier. Mais on ne va pas changer cela. C'est ce qui explique que cette année vous n'avez pas d'inscription budgétaire supplémentaire sur cette ligne de la Direction de la Communication. Mais je pense que l'année prochaine, je vous donne rendez-vous en 2019, on aura des éléments sur le budget 2019 en matière de communication après avoir fait ce travail.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Vous nous mettez à nouveau le petit point Monaco en papier ?

M. le Ministre d'Etat.- Non, ce n'est pas de cela que je parlais, ce n'était pas pour Monaco-Matin papier, je parlais simplement du fait qu'on n'allait pas toucher à ce qui existe et qui fonctionne suivant le bon adage américain « If it's not broken, don't fix it », on ne va pas y toucher. Mais on va se développer sur ces grands enjeux que j'ai essayé de vous décrire qui sont l'exploitation de la data pour cibler davantage les personnes concernées par nos messages et par les valeurs que nous voulons continuer à porter à travers le Prince Souverain, mais aussi à travers l'activité démocratique de la Principauté. C'est en 2019 que je vous donne rendez-vous pour ce grand travail.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Marc BURINI,
Philippe CLERISSI, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Eric ELENA, Alain FICINI,
Jean-Louis GRINDA, Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean-François ROBILLON, Christophe ROBIN,
Mme Valérie ROSSI,
M. Christophe STEINER et
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
votent pour)

Nous allons suspendre la séance jusqu'à 21 heures 40.

(La séance est suspendue à 20 heures 40).

(La séance est reprise à 21 heures 40).

M. le Président.- La séance a repris, Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

(M. Alain FICINI a quitté la séance)

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 5 - Direction des Affaires Juridiques

305.111	- Traitements titulaires	780.400
305.211	- Traitements non titulaires.....	789.100
305.010	- Frais de personnel	1.569.500
305.251	- Missions & études.....	90.000
305.020	- Frais d'études & Formation.....	90.000
305.252	- Frais de Contentieux	620.000
305.254	- Comité sup. études juridiques	190.000
305.323	- Frais d'administration	146.000
305.030	- Frais de fonctionnement	956.000
305.350	- Entretien matériel	1.500
305.040	- Achat & entretien matériel	1.500
Total du chapitre 5		<u>2.617.000</u>

M. le Président.- Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, peut-être que vous souhaiteriez que j'intervienne plutôt par rapport à ce que je vais dire, au chapitre 96, excusez-moi, c'était peut-être plus opportun, c'est juste le suivant.

M. le Président.- Y-a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'interventions, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI,
Philippe CLERISSI, Eric ELENA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM Jean-Louis GRINDA, Thierry POYET,
Jacques RIT, Jean-François ROBILLON,
Christophe ROBIN,
Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
et M. Christophe STEINER
votent pour)

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 6 - Contrôle Général des Dépenses**

306.111	- Traitements titulaires	635.200
306.211	- Traitements non titulaires.....	180.300
306.010	- Frais de personnel	815.500
306.323	- Frais d'administration	13.800
306.030	- Frais de fonctionnement	13.800
Total du chapitre 6		<u>829.300</u>

M. le Président.- Y-a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'interventions, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstentions.

Le chapitre 6 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Eric ELENA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM Jean-Louis GRINDA, Thierry POYET, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,
Mme Valérie ROSSI et
M. Christophe STEINER
votent pour)

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 7 - Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique**

307.111	- Traitements titulaires	2.775.700
307.211	- Traitements non titulaires.....	1.119.400
307.217	- Pré-salaires	70.300
307.218	- Contrats d'apprentissage.....	42.900
307.010	- Frais de personnel	4.008.300
307.267	- Formation Professionnelle.....	1.100.000
307.020	- Frais d'études & Formation.....	1.100.000
307.323	- Frais d'administration	70.000
307.030	- Frais de fonctionnement	70.000
307.350	- Entretien matériel	2.500
307.040	- Achat & entretien matériel	2.500
Total du chapitre 5		<u>5.180.800</u>

*(Retour de M. Christian BARILARO et
de Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN)*

M. le Président.- Y-a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOÉRI.

(Brouhaha dans l'hémicycle)

M. Daniel BOERI.- Bien, enfin j'ai la parole.

J'avais dit en liminaire « suivre et poursuivre », me voilà une fois de plus à intervenir à nouveau sur la formation de la Fonction Publique et je dois dire que j'ai épuisé toutes les formules latines pour le dire. 4 pour 1 000 la masse salariale, le poids de la formation pour le Gouvernement qui se tarde d'offrir les moyens à une Administration moderne, adaptée aux besoins des résidents notamment grâce au schéma direct de l'informatique. Je ne remets nullement en cause ce choix, l'Administration se doit de se doter des outils en la matière, et il semblerait d'ailleurs que le Lotus Notes date de l'année 2000. Pourtant, une fois de plus, le Gouvernement oublie la formation, comme je l'ai dit. Pour un investissement, on ne tient absolument aucun compte des résultats à atteindre, on se contente de travailler sur les moyens mais pas sur les systèmes et, vous connaissez la formule qui fait florilège ailleurs et en même temps un investissement sans formation, ce n'est pas un investissement, c'est une simple dépense et du temps, encore du temps pour qu'il fonctionne.

Vouloir une Administration moderne, louable intention, mais pour cela le Gouvernement doit se doter d'une nouvelle vision : management, résultats à atteindre et tâches à exécuter et processus. Qui plus est, la formation, je le redis, est la voie de

la reconnaissance des fonctionnaires et des agents publics, une condition pour être satisfait de son travail, véritable antichambre du développement personnel. Elle permet à la fois d'être fier de soi-même et avoir le sentiment d'appartenir à un corps d'Etat qu'est la Fonction Publique, au service du Pays. C'est une clé pour apprendre, se réinventer, s'adapter en permanence, s'ouvrir aux autres...

Je terminerai en disant qu'investir dans la formation c'est conjuguer au présent mais aussi au futur, le développement des hommes et des femmes qui ont le souci du résultat, pour le moment le Gouvernement semble ne se soucier ni de l'un ni de l'autre, le logiciel y pourvoira lentement, lentement, cela risque d'être un leurre tout simplement, je vous remercie.

M. le Président.- Merci Monsieur le Doyen.

Je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Marc BURINI,
Philippe CLERISSI, Eric ELENA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM Jean-Louis GRINDA, Thierry POYET,
Jacques RIT, Jean-François ROBILLON,
Christophe ROBINO,
Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
et M. Christophe STEINER
votent pour)*

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 9 - Service Central des Archives et documentation administrative

309.111	- Traitements titulaires	262.700
309.010	- Frais de personnel	262.700
309.323	- Frais d'administration	18.000
309.364	- Fournitures techniques	16.000
309.030	- Frais de fonctionnement	34.000
Total du chapitre 9		296.700

M. le Président.- Y-a-t-il des interventions ?

S'il n'y a pas d'interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté)

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 10 - Publications officielles

Cf Annexe p. 69	1.014.600
Total du chapitre 10	<u>1.014.600</u>

M. le Président.- Y-a-t-il des interventions ? S'il n'y a pas d'interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté)

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 11 - Direction Informatique

311.111 - Traitements titulaires	332.700
311.211 - Traitements non titulaires.....	1.864.400
311.010 - Frais de personnel	<u>2.197.100</u>
311.323 - Frais d'administration	10.000
311.030 - Frais de fonctionnement	<u>10.000</u>
311.350 - Entretien matériel	635.000
311.351 - Achat matériel	20.000
311.040 - Achat & entretien matériel	<u>655.000</u>
Total du chapitre 11	<u>2.862.100</u>

M. le Président.- Y-a-t-il des interventions ? S'il n'y a pas d'interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté)

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 12 - Direction de l'Administration Électronique et de l'Information aux Usagers**

312.111 - Traitements titulaires	273.600
312.211 - Traitements non titulaires.....	547.500
312.010 - Frais de personnel	821.100
312.323 - Frais d'administration	12.000
312.030 - Frais de fonctionnement	12.000
Total du chapitre 12	<u>833.100</u>

M. le Président.- Y-a-t-il des interventions ?

S'il n'y a pas d'interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté)

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 13 - Institut Monégasque de la Statistique et des Études Économiques**

313.111 - Traitements titulaires	228.800
313.211 - Traitements non titulaires.....	141.000
313.010 - Frais de personnel	369.800
313.323 - Frais d'administration	59.000
313.030 - Frais de fonctionnement	59.000
Total du chapitre 13	<u>428.800</u>

M. le Président.- Y-a-t-il des interventions ?

S'il n'y a pas d'interventions, je mets le chapitre aux voix...

Monsieur BURINI, vous souhaitez vous exprimer ?

M. Marc BURINI.- Je souhaiterais parler.

M. le Président.- Je vous en prie.

M. Marc BURINI.- Je voulais juste dire que cet Institut qui a maintenant quelques années, fait un

travail remarquable et c'est vraiment une source d'études, aujourd'hui, pour tous ceux qui s'intéressent à l'économie mais aussi au développement du Pays, il y a des centaines de documents qui sont mis en ligne. C'est vraiment une source pour les entrepreneurs, pour le Gouvernement dans l'évaluation des politiques publiques. Il faudra vraiment effectuer un travail concomitant avec l'I.M.S.E.E. pour la mise en place d'une comptabilité analytique... Ce sont des personnes passionnées qui font un travail formidable et on a la chance d'avoir un Président qui est aujourd'hui monégasque et à la fois immortel.

Je veux parler du Professeur CHIAPPORI, qui est à l'Institut depuis cette année et c'est une grande fierté pour Monaco.

M. le Président.- Je vous remercie Monsieur le Vice-Président et je vous remercie également pour Monsieur CHIAPPORI qui, effectivement, préside avec brio cet Institut. Il faut également saluer le travail qui est effectué par Monsieur GALTRE.

Je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 13 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté)

M. le Secrétaire Général.- Nous passons à la page 45 du fascicule - Services Judiciaires.

G) SERVICES JUDICIAIRES

Chap. 95 - Direction

395.111 - Traitements titulaires	659.800
395.211 - Traitements non titulaires.....	701.000
395.261 - Frais de représentation	31.000
395.010 - Frais de personnel	1.391.800
395.251 - Missions & études.....	186.000
395.267 - Formation professionnelle	70.000
395.020 - Frais d'études & Formation.....	256.000
395.252 - Indemnités & vacations.....	15.000
395.262 - Déplacements.....	20.000
395.264 - Frais de réception	11.000
395.316 - Frais de greffe	170.000
395.323 - Frais d'administration	168.000
395.325 - Diffusion du droit monégasque.....	188.000
395.341 - Service social-défense div.	8.000
395.343 - Frais généraux.....	4.000
395.030 - Frais de fonctionnement	584.000
395.350 - Entretien matériel	800
395.351 - Achat matériel	23.000
395.040 - Achat & entretien matériel	23.800
Total du chapitre 95	<u>2.255.600</u>

M. le Président.- Y-a-t-il des interventions, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 95 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté)

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 96 - Cours et Tribunaux

396.111	- Traitements titulaires	4.138.100
396.211	- Traitements non titulaires.....	662.200
396.010	- Frais de personnel	4.800.300
396.252	- Indemn-vacation-contrib divers	640.000
396.253	- Assist. judic. & commis. d'office	370.000
396.255	- Haut Conseil de la magistrat.	20.000
396.257	- Frais justice-taxes urgentes.....	1.406.000
396.364	- Rentrée des Tribunaux	9.500
396.371	- Habillement.....	8.600
396.030	- Frais de fonctionnement	2.454.100
Total du chapitre 96		<u>7.254.400</u>

M. le Président.- Docteur RIT.

M. Jacques RIT.- Monsieur le Président, merci.

Monsieur le Ministre, compte tenu de l'importance que vous nous dites accorder au principe du vote du projet de la loi, n° 959, relative à l'accès aux décisions des cours et tribunaux que le Gouvernement vient de retirer, pensez-vous que la création prévue à ce budget de trois postes supplémentaires au sein des Services Judiciaires soit suffisante ? En effet, ces mêmes services prévoient un important travail de mise en place de cet éventuel dispositif et le Conseil National avait même, dans ce sens, accepté un amendement portant à douze mois le délai de mise en application de cette loi. Si ce nombre de trois postes paraît insuffisant, je pense que tous mes collègues, comme moi-même, serions prêts à voter une écriture sur le siège modifiant celle des lignes concernées, à savoir les 305.11 et 305.211. Je vous rappelle que c'est à l'unanimité que tout s'est

déroulé au sujet de cette loi et de sa proposition. Il serait, en effet, particulièrement navrant que pour cette seule raison, d'un manque de personnel, le Gouvernement se trouve embarrassé et renonce à déposer à nouveau, dès le début de la prochaine législature, ce texte devant la Haute Assemblée.

M. le Ministre d'Etat.- Merci de votre intervention, Monsieur RIT, j'en prends bonne note.

M. le Président.- Y-a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 96 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté)

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 97 - Maison d'Arrêt**

397.111	- Traitements titulaires	130.400
397.122	- Heures supplémentaires-tit.....	14.100
397.211	- Traitements non titulaires.....	1.935.100
397.222	- Heures supplémentaires-N/tit.	242.000
397.010	- Frais de personnel	<u>2.321.600</u>
397.323	- Frais d'administration	9.000
397.371	- Habillement.....	46.000
397.030	- Frais de fonctionnement	<u>55.000</u>
397.350	- Entretien et travaux	369.500
397.351	- Achat matériel	82.300
397.040	- Achat & entretien matériel	<u>451.800</u>
397.312	- Soins médicaux hosp. hygiène	193.700
397.340	- Nourriture des détenus	110.000
397.346	- Activités des détenus.....	39.000
397.060	- Frais propres activité service.....	<u>342.700</u>
Total du chapitre 97		<u><u>3.171.100</u></u>

M. le Président.- Y-a-t-il des interventions ? S'il n'y a pas des interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 97 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté)

M. le Secrétaire Général.-**SECT. 4 - DÉPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1. 2. 3.****Chap. 1 - Charges Sociales**

401.130	- Charges sociales - titulaires	84.652.600
401.230	- Charges sociales - non tit.	21.630.100
401.231	- Caisse prévoyances retr. avocats.....	357.000
Total du chapitre 1		<u><u>106.639.700</u></u>

M. le Président.- Y-a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y a pas d'interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté)

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 2 - Prestations et Fournitures**

402.265	- Transp. & Déménag. Fonction	50.000
402.317	- Réparations Civiles	150.000
402.330	- Prest. Services téléphoniques	4.600.000
402.3311	- Nettoyage locaux : prestations	2.897.000
402.334	- Eau, gaz, électr., climat. B. D.	3.585.000
402.336	- Chauffage des imm. dom. publ.	295.000
402.337	- Logements de fonction.....	5.142.000
402.338	- Location de locaux usage adm.	3.306.000
402.3391	- Assurance immeubles.....	2.100.000
402.3392	- Assurance Véhicules, bateaux.....	571.000
402.371	- Habillement du personnel adm.	18.000
Total du chapitre 2		<u>22.714.000</u>

M. Jacques RIT.- Je souhaiterais intervenir sur le chapitre 1 – Charges sociales. Est-ce qu'il est encore possible de le faire ?

M. le Président.- Intervenez Monsieur RIT ! Le vote a été effectué mais vous pouvez quand même intervenir. Je vous en prie, allez-y.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

J'aurais peut-être ultérieurement ou je l'ai déjà fait dans le passé, exprimé ma position sur la notion d'urgence revisitée qui fait partie intégrante à ce jour du dialogue institutionnel. L'exemple de l'absence jusqu'à ce jour de principes structurés et sécurisés concernant les retraites de la Fonction Publique est un bon exemple d'urgence revisitée. Dans notre pays, ce dossier difficile mais urgent à traiter, on en parle depuis la nuit des temps et, pourtant, un versement régulier sans *hiatus* des retraites est un des paramètres essentiel à notre paix sociale, puisqu'il assure le présent des uns et le futur des autres.

Dans votre réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Monsieur le Ministre, vous commencez à nous rassurer, une poche de 130 M€ est en train d'être cousue dans le Fonds de Réserve Constitutionnel. Nous sommes, dans le groupe politique Horizon Monaco, pressés de voir cette poche s'agrandir rapidement compte tenu des estimations qui constituent à ce jour une base réaliste pour la création d'un fonds stable et sécurisé.

Par ailleurs, et vous l'avez dit Monsieur le Ministre, il est également urgent de légiférer dans ce domaine, seule manière de sécuriser la couture du fond de cette poche. Quant au Fonds de Réserve Constitutionnel, et dans le but qu'il puisse un jour retrouver sa fonction initiale, qui lui fût donnée par la Constitution, nous souhaiterions en poursuivant l'utilisation du vocabulaire de la lingère, qu'il ne se transforme pas en un gilet multipoches. Ainsi, la création à terme d'une caisse de retraite spécifique reste pour le groupe Horizon Monaco, l'objectif à atteindre. Merci.

M. le Président.- Monsieur ROBILLON ?

M. Jean-François ROBILLON.- Je peux répondre ?

M. le Président.- Oui.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci beaucoup.

Je suis très heureux que Monsieur Jacques RIT ait abordé ce sujet, je ne pensais pas que l'on allait faire l'unanimité sur ce sujet bientôt. Donc je pense que pour la prochaine législature, le Gouvernement aura véritablement à faire ce travail que je défends depuis 2010-2011. Donc, au travail tout le monde !

M. le Président.- Chapitre suivant, Monsieur le Secrétaire Général.

Oui, Monsieur GRINDA ?

M. Jean-Louis GRINDA.- Je vais essayer de faire du « PASQUIER » dans le texte. Monsieur CASTELLINI grince déjà. Je n'arriverai pas à le faire avec autant de talent que lui bien évidemment. La poche de 130 M€, si elle existe, c'est très bien, ainsi que le disait Monsieur Jacques RIT, mais sera notoirement insuffisante. Je crois que dans une réunion précédente, on évoquait une somme bien supérieure, dix fois supérieure à celle-ci, si on veut véritablement sécuriser. Maintenant, on peut continuer à le faire au fil de l'eau comme vous le disiez, comme on le fait actuellement, c'est certain, mais il n'est pas juste que les fonctionnaires n'aient pas une caisse de retraites

autonome.

M. le Président.- Nous reprenons au chapitre 2 – Prestations et Fourniture.

M. le Président.- Y-a-t-il des interventions ?

S'il n'y a pas d'interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté)

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 3 - Mobilier et Matériel

403.352 - Mobilier des services adm.	420.000
403.353 - Mobilier des ETS d'enseign.	390.000
403.3541 - Entret. & manutent. mat. éducat.	90.000
403.3542 - Entret. & manutent. mat. administ.....	120.000
403.355 - Mobilier des ambassades	296.500
403.356 - Mobilier des églises	143.800
403.360 - Res radio numérique Cardelina	307.000
403.368 - Matériel info. service adm.	2.850.000
403.3681 - Matériel info. ETS enseignement	605.000
403.369 - Entretien mat. informatique.....	12.000
403.370 - Location photocop. serv. admi.	340.000
Total du chapitre 3	<u><u>5.574.300</u></u>

M. le Président.- Y-a-t-il des interventions ?

S'il n'y a pas d'interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté)

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 4 - Travaux

404.381 - Petits travaux & entretien.....	4.900.000
404.383 - Repar. & entret. ambassades.....	323.500
Total du chapitre 4	<u><u>5.223.500</u></u>

M. le Président.- Y-a-t-il des interventions ?

S'il n'y a pas d'interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté)

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 5 - Traitements-Prestations

405.115 - Traitt tit personnel service..... 133.200

405.215 - Traitt non tit personnel servic..... 940.500

Total du chapitre 5 1.073.700

M. le Président.- Y-a-t-il des interventions ?

S'il n'y a pas d'interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté)

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 6 - Domaine Immobilier

Cf Annexe p. 62 39.090.000

Total du chapitre 6 39.090.000

M. le Président.- Y-a-t-il des interventions ? S'il n'y a pas d'interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté)

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 7 - Domaine Financier

Cf Annexe p. 70 470.600

Total du chapitre 7 470.600

M. le Président.- Y-a-t-il des interventions ?

S'il n'y a pas d'interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté)

M. le Secrétaire Général.-**SECT. 5 - SERVICES PUBLICS****Chap. 1 - Assainissement**

501.4321 - Nettoiement de la ville.....	11.100.000
501.4322 - Collecte et incinération.....	13.737.300
501.4323 - Assainissement collecte Pneuma.....	150.000
501.436 - Entretien station d'épuration	900.000
Total du chapitre 1	<u>25.887.300</u>

M. le Président.- Y-a-t-il des interventions ?

S'il n'y a pas d'interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté)

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 2 - Éclairage public**

502.434 - Consommation.....	1.250.000
502.435 - Entretien des installations	1.990.000
Total du chapitre 2	<u>3.240.000</u>

M. le Président.- Personne ne veut donner un éclairage sur l'éclairage ?

Donc, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté)

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 3 - Eaux**

503.436 - Consommation.....	1.400.000
503.437 - Entretien des installations	240.000
Total du chapitre 3	<u>1.640.000</u>

M. le Président.- Y-a-t-il des interventions ?

S'il n'y a pas d'interventions, je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté)

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 4 - Transports publics

504.438 - Cie autobus MC-minorat. recette 8.486.000

Total du chapitre 4 8.486.000

M. le Président.- Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Oui, une question. Si j'ai bonne mémoire, cette ligne c'est ce que l'on peut appeler « la subvention d'équilibre de la Compagnie des Autobus de Monaco ». On observe qu'elle est en nette augmentation, est-ce que cela veut dire que le chiffre d'affaires est en augmentation comparable ? Ce qui serait une bonne nouvelle, les personnes prendraient un peu plus l'autobus. Ou est-ce plutôt l'inverse que l'on doit observer ? Peut-être qu'on en a parlé en séance privée et j'aurais raté une partie, mais est-ce qu'on a le chiffre d'affaires de la Compagnie des Autobus de Monaco, aujourd'hui, pour mesurer le poids de la subvention d'équilibre sur le chiffre d'affaires ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement – Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je n'ai pas le chiffre d'affaires, je peux vous le donner lors de la prochaine séance, si vous le souhaitez.

Mme Sophie VATRICAN.- *Directeur du Budget et du Trésor.-* On vous donnera les éléments car là on ne les a pas.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Est-ce que je me trompe de beaucoup si j'ai en mémoire le chiffre de 11 ou de 12 sur les années précédentes ? Ça veut bien dire que la subvention d'équilibre représente aujourd'hui 80 % du « budget » de la Compagnie des Autobus de Monaco.

Mme Sophie VATRICAN.- *Directeur du Budget et du Trésor.-* Elle représente un gros pourcentage et

elle est en augmentation, notamment parce qu'il y a une prise en compte des abonnements qui est de plus en plus importante. Puisque la volonté du Gouvernement étant de développer l'offre et le transport public, plus il y a des abonnements, plus la CAM a une contribution de l'Etat plus importante.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Je posais la question pour avoir confirmation, je pense que l'on ne se trompe pas de beaucoup quand on a ces chiffres en tête, cela veut bien dire simplement ce que l'on dit depuis un certain nombre d'années, à savoir que l'autobus doit être au service de la politique de la circulation. Quand certains disent : « le bus gratuit » on dit : « non, surtout pas le bus gratuit », on en est tout près aujourd'hui. Quand il y a plus de 80 % du budget de la Compagnie des Autobus de Monaco qui est financé par l'Etat, la question est de savoir qui sont ceux qui payent pour les 20 % qui restent, c'est une vraie question. Alors je veux bien que ce soit quelques touristes égarés autres, mais on revient toujours à cette notion de base qui est de dire que si on veut favoriser, puisque l'on parle et que l'on fait de grandes phrases sur la circulation dans Monaco, hors de Monaco etc...il faut bien que l'on considère, un jour, que la CAM est un outil au service de cette circulation dans Monaco, et ce chiffre-là, à mon sens ne fait que conforter les choses.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement – Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Oui, oui vous avez raison.

M. le Président.- Donc, bientôt nous aurons les bus complètement gratuits.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Ce n'est pas un fantôme, c'est au service de la politique, il faut qu'il y en ait plus, que ce soit vert. Il faut que ce soit ce que l'on veut et visiblement on en est tout près, c'est tout ce que je voulais dire.

M. le Président.- Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Finalement ce budget c'est 24 000 € par jour. Effectivement, c'est notre métro à nous aujourd'hui sans changement et, je crois que les améliorations qui ont été apportées sont bonnes. Je pense qu'il faudrait réfléchir à accentuer encore un peu le nombre de fréquences, de telle manière que le service devienne de plus en plus fluide. Aujourd'hui, le samedi et le dimanche et parfois entre 10 heures et 14 heures, il y a de trop longues attentes, ce qui fait que, finalement, on reprend la voiture. Je crois que plus on va fluidifier, plus on va améliorer cette mobilité et à 24 000 € par jour ce n'est pas excessif.

M. le Président.- Y-a-t-il d'autres interventions ?
Mme AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Juste pour dire que beaucoup de Monégasques qui habitent vers le Jardin Exotique et l'Escorial sont très heureux d'avoir le bus numéro 3. Ils souhaiteraient même qu'il y ait une fréquence plus accrue. Est-ce qu'il est possible d'augmenter la fréquence de ce petit bus qui dessert ce quartier de Monaco ?

M. le Président.- On attend que la « villa troglodyte » soit finie parce que pour l'instant la circulation est difficile dans ce quartier.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Il ne faudra pas oublier de rajouter un ascenseur

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement – Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Oui, on va étudier cela, nous sommes aussi en train de voir pour le cadencement des lignes et notamment la ligne « Saint Roman » avec une petite modification du tracé pour essayer d'éviter l'avenue Saint Laurent. Donc ce sera un cadencement plus rapide. En début d'année il y aura des changements et je vais regarder pour cette ligne numéro 3. Il est vrai que la zone est assez encombrée, avec pas mal de travaux puisqu'il y a la villa troglodyte mais également le Centre GIAUME qui va réaliser des travaux. Toutefois, on va regarder.

M. le Président.- Y-a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'interventions, je mets le chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 5 - Communication

505.431 - Diffusion météo marine	240.000
Total du chapitre 5	<u>240.000</u>

M. le Président.- Y-a-t-il des interventions ? S'il n'y a pas d'interventions, je mets le chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-**SECT. 6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES****I - COUVERTURE DÉFICITS BUDGÉTAIRE COMMUNE ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS****Chap. 1 - Budget communal**

601.101 - Dot. Globale de fonctionnement	42.387.400
601.1012 - Subvention spéciale commune	5.777.000
Total du chapitre 1	<u>48.164.400</u>

M. le Président.- Y-a-t-il des interventions ?

S'il n'y a pas d'interventions, je mets le chapitre 1 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 2 - Domaine Social**

602.1011 - C.H.P.G. (cf annexe p. 72).....	6.000.000
602.1013 - Résidence du Cap Fleuri (cf annexe p. 76).....	2.863.400
602.102 - École d'infirmières	721.300
602.103 - Déficit du C.T.S.	1.287.000
602.104 - Off. Protec. soc. (cf annexe p. 79).....	28.343.700
602.105 - A Qietüdine (cf annexe p. 81).....	696.600
602.106 - Centre Rainier III (cf annexe p. 84).....	3.146.600
602.108 - Serv. médic. d'urg. & réanimation	435.800
Total du chapitre 2	<u>43.494.400</u>

M. le Président.- Y-a-t-il des interventions ?
Docteur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais intervenir sur le Centre Hospitalier Princesse Grace.

Ma position de chirurgien orthopédiste retraité étant assez récente, j'oserais encore me hasarder à vous parler d'une fracture. Il s'agit d'ailleurs d'une fracture chronique, qui refuse de consolider, je crois même qu'il s'agit depuis près d'une année, d'une fracture chronique devenue sceptique, un cas particulièrement grave en somme.

Cette fracture c'est celle qui existe entre la communication positive, pour ne pas dire idyllique, qui est faite sur le Centre Hospitalier Princesse Grace et les réalités intérieures à l'établissement où la dégradation tant du climat social que l'atmosphère du travail est insondable. Cette profonde atteinte touche les trois catégories de personnel : le personnel paramédical, le personnel médical et également une partie du personnel administratif. Cette situation n'est pas, à l'heure actuelle, prise suffisamment au sérieux et je ne vois pas de mesures concrètes engagées pour retourner progressivement à une normalité. Parmi ceux qui m'écoutent, certains sont déjà convaincus de la réalité de ce problème, d'autres

légitimes, doivent penser que j'exagère énormément, à ceux-là, je demande simplement de trouver dans leurs souvenirs quelques émergences que la chape de silence n'a pas réussi à étouffer. La crise du service d'urologie par exemple, c'était il y a un an, les problèmes internes rencontrés lors de nombreuses successions de Chefs de Service, tant en médecine qu'en chirurgie, furent autant de signaux d'alarme.

Ces émergences concernent, en général, le corps médical mais les effets d'une gouvernance interne inappropriée touchent tout autant les deux autres catégories du personnel hospitalier. Et, pourtant, cet hôpital parfaitement équipé, dispose d'une réserve de compétences et qualités humaines exceptionnelles, dans laquelle il faut seulement savoir puiser.

Actuellement, je vous le dis, l'hôpital est malade et le rétablissement de sa santé est entre vos mains, Monsieur le Conseiller, comme en atteste l'appellation-même de votre Département. Je le sais bien, vous venez d'hériter de ce Département, la tâche est vaste et délicate et l'état du malade préoccupant. Mais, le diagnostic de l'infection est simple et le traitement ne consiste pas, vous le savez comme moi, à poursuivre une communication béate, décalée de la réalité.

J'espère que vous saurez le guérir rapidement, en tous les cas, avant le transfert de ses activités dans le nouveau Centre Hospitalier Princesse Grace, auquel lui seul est en mesure de transmettre sa flamme. Merci.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.*- Docteur, vous nous tracez-là un tableau bien sombre de l'hôpital, tableau qui est à mon avis éloigné de la réalité, puisque la réalité, c'est quand même que les nouveaux Chefs de Service, les nouvelles équipes ont une activité extrêmement soutenue avec une patientèle qui vient de loin pour consulter ces praticiens. C'est le signe d'une vraie attractivité, d'une vraie efficacité, d'un savoir-faire et d'une harmonie au sein des équipes de soins. Alors, bien-sûr, le Centre Hospitalier Princesse Grace est un établissement considérable, vous le savez,

2 800 salariés, 800 lits, ce n'est pas simple et il peut arriver qu'il y ait des difficultés, je ne le nie pas.

Ce que je voudrais dire ici c'est qu'évidemment, l'équipe de direction a le soutien du Gouvernement Princier au plus haut niveau de l'Etat, je le rappelle, et qu'elle se montre attentive à la prise en compte des situations concrètes. De mon côté, je suis à l'écoute et je reçois beaucoup les personnes qui le souhaitent et les syndicats qui désirent me rencontrer. J'ai indiqué et je mets en œuvre une approche un peu différente qui consiste à restituer au Conseil d'Administration les compétences qui sont les siennes, dans la mesure où ce Conseil précisément est un organe collégial au sein duquel et les syndicats et les représentants des médecins peuvent s'exprimer et faire valoir leurs arguments et leurs opinions. Je compte beaucoup sur cette instance pour faire le nécessaire de manière à ce que le climat social serein et apaisé que vous appelez de vos vœux, finalement, tout comme nous, trouve sa place à l'hôpital. Mais je le redis, il ne me semble pas, à part peut-être quelques exceptions, que le tableau soit aussi noir que celui que vous avez dressé.

M. Jacques Rrt.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller et, je sais, je sens que vous ferez tous les efforts nécessaires pour rétablir cette situation. Vous estimiez cette situation relativement peu altérée, là nos positions divergent. Encore une fois, j'insiste, rencontrez vraiment un maximum de gens de tous niveaux dans l'hôpital et de tous niveaux hiérarchiques, et peut-être que vous trouverez une position, à moyen terme, entre la vôtre actuellement et ma position peut-être alarmiste.

M. le Président.- Y-a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'interventions, je mets le chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté à l'unanimité des présents

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 3 - Domaine culturel

603.101	- Musée national (cf annexe p. 87).....	3.375.800
603.102	- Cent. scientifique (cf annexe p. 90)	6.173.200
	Total du chapitre 3	<u>9.549.000</u>

M. le Président.- Monsieur BOERI.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté à l'unanimité des présents.

M. Daniel BOERI.- Il y a le temps Monsieur pour la relance.

M. le Président.- Un peu plus tard.

Je mets le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je me déporte.

M. le Président.- Monsieur GRINDA se déporte.

Je mets le chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Marc BURINI,
Philippe CLERISSI, Eric ELENA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,
Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
et M. Christophe STEINER
votent pour)

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 4 - Domaine international et coopération

Sc. 4.1 Subventions

604.101	- Subventions diverses	20.000
604.102	- O.H.I.	67.500
604.103	- Commission médico-juridique.....	2.000
604.105	- Agence inter. Énergie atomique	1.435.000
604.106	- Associa° consuls à Monaco:ACHIM	88.000
604.107	- Accobams secret. Fonctionnement	200.000
604.108	- Institut droit Économique mer.....	98.500
Total du sous chapitre sc.4.1 Subventions		<u>1.911.000</u>

Sc.4.2 Politiques publiques

604.201	- Contrib. oblig. org. intern.	3.111.700
604.202	- Fondation Albert II.....	650.800
604.204	- Fondation Princesse Charlène.....	500.000
604.217	- Contrib. volont. multi et bilat.....	2.322.900
604.218	- Protocole Kyoto.....	356.000
604.220	- Apd-coopération bilaterale	8.540.000
604.2201	- Apd-cooperation multilatérale.....	2.520.000
604.2202	- Apd-ONG monégasques.....	805.100
604.2203	- Apd-prev° urgence réhabilitat°	870.000
604.221	- Exposition univ. Dubai 2020	2.000.000

604.227	- Participation Iter	500.000
604.228	- Conférences Internationales.....	250.000
Total du sous chapitre sc.4.2 Politiques publiques		<u>22.426.500</u>
Total du chapitre 4		<u>24.337.500</u>

M. le Président.- Y-a-t-il des interventions ?

S'il n'y a pas d'interventions, je mets le chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 5 - Domaine éducatif et culturel

Sc. 5.1 Subventions

605.101	- Orchestre philharmonique MCO	8.782.000
605.1012	- Opéra de Monte-Carlo.....	1.921.000
605.102	- Commission nationale Unesco	4.000
605.103	- Comité national arts plastiq.	14.000
605.104	- C.I.M.	5.800
605.105	- Musée océanographique	5.035.000
605.106	- Institut paléontologie humaine	197.400
605.108	- Université de nice.....	30.000
605.109	- Rencontres philosophiques MCO	600.000
605.110	- Jeunesse avenir	11.800
605.112	- Studio de Monaco.....	22.400
605.113	- Scouts et guides de Monaco	52.700
605.115	- Cœurs vaillants.....	57.300
605.116	- Jeunesse catholique	14.000
605.117	- Subventions diverses	723.700
605.122	- Comité nat. traditions monégas.	1.800
605.124	- Cie de ballets de Monte-Carlo	8.268.500
605.125	- Centre jeunesse Psse Stéphanie	721.500
605.126	- Assoc. des Jeunes Monégasques	95.300
605.128	- Académie langues dialectales.....	9.200
605.129	- Assoc. Foi Action Rayonnement.....	243.700
605.131	- Spectacles du Fort Antoine	160.000
605.132	- Archives audiovisuelles.....	1.259.900

605.133	- A.P.E.E.M.	9.800
605.137	- Printemps des Arts	1.411.000
605.138	- Théâtre Princesse Grace	1.212.000
605.139	- Garden club.....	192.500
605.141	- Culture - contributions.....	1.513.700
605.142	- Divers contributions.....	10.000
605.143	- Médiarama - le logoscope.....	11.200
605.144	- Aides diverses cultes	30.000
605.145	- Fondation Prince Pierre	563.400
Total du sous chapitre Sc. 5.1 Subventions		<u>33.184.600</u>
Sc.5.2 Politiques publiques		
605.220	- Établ. d'enseignement privé	10.528.000
605.230	- Voyages écoliers-projet jeunes.....	155.000
605.234	- Programme jeunesse.....	72.000
Total du sous chapitre Sc. 5.2 Politiques publiques		<u>10.755.000</u>
Total du chapitre chapitre 5		<u>43.939.600</u>

M. Daniel BOERI.- Quand c'est le moment, c'est le moment Monsieur le Président.

M. le Président.- Avant l'heure ce n'est pas l'heure, après l'heure ce n'est plus l'heure, Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- La culture vit une situation paradoxale avec 58 M€ et près de 5 % du budget, la Principauté fait office d'exemple. Le résultat est là, les institutions culturelles de notoriété internationale rayonnent chez nous et en dehors, et par la qualité de leurs programmations qui donnent envie de venir à Monaco. Pourtant, c'est l'arbre qui cache la forêt, le paradoxe est là, 58 M€ du budget. Sur les 58 M€ de budget, les associations elles, ne bénéficient que de 3,5 M€. Dois-je le rappeler, les associations, composées pour la plupart de bénévoles, d'amateurs passionnés, contribuent elles aussi au développement des hommes et des femmes dans le quotidien, par la musique, le théâtre, la lecture, la peinture...

Les associations ouvrent leurs membres aux autres

et au monde, elles sont des lieux d'échanges et de rencontres, leurs budgets est triste à pleurer. Mais, Monsieur le Ministre, un arrêté ministériel supprime les aides aux projets culturels après trois années consécutives, pire, il est rétroactif. C'est une erreur grave qui porte atteinte sournoisement au socle de la vie culturelle.

Comment ne pas parler, au risque de rabâcher, de l'absence de la « Nuit Blanche », malgré le succès de la seule édition et tous les subterfuges et les pseudo-justifications pour qu'elle n'ait pas lieu ? Je le constate et je le redis avec stupéfaction, 800 000 € ont été retirés pour les manifestations culturelles pour donner 1, 2 M€ pour un tournoi de boxe. Je ne suis pas certain que la vocation du Gouvernement soit d'être un organisateur de combats mais quand bien même, on appelle cela le noble art. Là encore, aucune justification, par ailleurs, je le souligne même si la fréquentation n'est qu'un indice et n'est pas un tout, celle de nos institutions, stagne voire baisse, passant d' 1,5 million à 917 000.

Et j'en viens au Fort Masséna acheté par Monaco à la Turbie, dont je réclame la visite depuis des semaines. Toutes les excuses, là encore, sont bonnes : « on ne sait pas où sont les clés ! », « on retrouve les clés », finalement une visite est organisée par les seules institutions culturelles, sans le représentant du Conseil National, sans doute perçu comme les empêcheurs de tourner en rond, et 10 000 m² pourraient servir largement au développement artistique, entre autres. Quand bien même il y aura des travaux à réaliser, j'en suis certain. La culture est morte quand on est obligé de la défendre au lieu de l'inventer. Je finis. Certes nos institutions culturelles continuent de rayonner, mais il s'agit à la fois de donner de nouveaux moyens à nos associations et d'organiser des événements comme la « Nuit Blanche », car c'est en parfaite osmose que la culture se développe et attire un monde nouveau. Faut-il rappeler les paroles du Sage à l'Empereur chinois, il y a des siècles : « *Si tu veux vaincre un pays, ne lui fais pas la guerre, elle serait longue et coûteuse en vie humaine. Coupe-lui la culture ! Vingt ans après tu auras des ingénus et des candides et le tour sera joué* ».

Merci.

M. le Président.- Y-a-t-il d'autres interventions ?
Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je partage plutôt la vision de l'empilement des dépenses d'interventions publiques, le « millefeuille » comme l'appelle Marc BURINI, notre rapporteur.

Je souhaite une nouvelle fois, Monsieur le Ministre, vous indiquer la nécessité d'un arbitrage vraiment réfléchi sur ces dépenses. Nos séances privées ont permis de mettre en lumière certains cas de subventions dont on peut très clairement s'interroger sur leur opportunité. Je m'associe, sur certains points, à Monsieur BOERI concernant les tournois de boxe que j'affectionne particulièrement mais, on peut se demander quelle est l'opportunité en termes d'animation et de culture pour nos enfants et je ne me permettrai pas de remettre en cause la question des chauves-souris, parce que les attribuer peuvent servir à une cause internationale et c'est vrai que c'est important. Mais, en revanche, votre arbitrage concernant des aides publiques pour des initiatives personnelles de voyages autour du monde, sincèrement, cela ne me convint pas particulièrement.

Alors du coup, je suis allée vérifier les bases juridiques. Pour bénéficier des subventions de l'Etat, l'Ordonnance Souveraine n° 1.706 du 2 juillet

est claire à ce sujet, dans son article 2 : « *peuvent bénéficier de subventions, dans le respect des règles budgétaires, les personnes morales de droit privé, monégasques ou étrangères, qui exercent une activité d'intérêt général, d'utilité publique et qui contribuent à la notoriété de la Principauté* ». C'est une notion large certes mais, Monsieur le Ministre, comment dire alors à nos étudiants que leur cursus d'études supérieures sera limité, faute de moyens parce que le montant alloué aux bourses d'études ne peut être augmenté de façon significative.

En ma qualité de membre de la Commission des Bourses d'Etudes, je ne crois pas que cet arbitrage soit acceptable. Je n'aborderai pas la politique du sport en Principauté, parce que ce n'est pas le moment, mais les différences de traitement entre les entités et les arbitrages opérés suivent des critères plutôt flous et plutôt des critères dont on ne connaît pas vraiment les pondérations.

Alors, effectivement, il y a toujours une petite note d'optimisme, vous avez donné quelques petites subventions à un théâtre plutôt amateur qui fait des interventions scolaires et des stages pour nos enfants. Je suis ravie que les voyages personnels, la conservation des chauves-souris, les tournois de boxe laissent encore quelques crédits à l'éducation et la culture de nos enfants, parce qu'ils le sont et que c'est précisément et principalement à cela que les subventions doivent être dévolues.

Je vous remercie.

M. le Président.- Y-a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'interventions, je mets le chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Marc BURINI,
Philippe CLERISSI, Eric ELENA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean-François ROBILLO, Christophe ROBINO,
Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
et M. Christophe STEINER
votent pour)

M. le Président.- Non ?

M. Jean-Louis GRINDA.- Yes.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je me déporte !

M. le Président.- One more time ?

M. le Président.- Ok, Monsieur GRINDA se déporte.

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 6 - Domaine social et sanitaire

Sc.6.1 Subventions

606.101	- Croix-rouge monégasque	2.831.000
606.102	- Amicale des donneurs de sang	32.000
606.113	- Société protectrice animaux	71.400
606.114	- Subventions diverses	816.700
606.115	- Fight AIDS	135.000
606.119	- D'Amorepsy Monaco	93.200
606.120	- Fondation Flavien nouv. Espoir	50.000
606.129	- Jeune j'écoute	450.000
606.137	- AMAPEI - caps	1.491.400
Total du sous chapitre Sc. 6.1 Subventions		<u>5.970.700</u>

Sc.6.2 Politiques Publiques

606.203	- Prest. Sociales aux étud. Monég	225.000
606.204	- Gratifications & aides soc.	380.000
606.205	- Bourses d'études	2.793.000
606.206	- Prévention médico-sociale	725.700
606.207	- Aide à la famille	200.000
606.208	- Fonct. Centre médico-psycholog.	726.000
606.209	- Aide travailleurs-ind. Auxil.	1.533.600
606.211	- Amélioration habitat	100.000
606.212	- Médecins - Indemn. Compensatoire	72.200
606.217	- Ctre de coordin gérontologique	411.000
606.218	- Structure d'accueil Speranza	716.000
606.219	- Formation professionnelle	429.000
606.221	- Ctre accueil therap. tps partiel	569.200
606.222	- Aide nationale au logement	8.000.000
606.223	- Mes. mobilité per. handicapées	410.000
606.224	- Bonif. Prets accession propre.	5.000
606.225	- Unité psy. & psycho. Médic.	890.000
606.226	- Intérêts prêts étudiants	10.000

606.227	- Fonds dépendance	2.000.000
606.228	- Aide à l'installation profess.	692.000
606.229	- Aide à l'installation artistes.....	70.000
606.238	- AMAPEI - foyer vie handicapés.....	684.900
606.242	- Alloc. différentielle de loyer	2.250.000
606.246	- Colonies de vacances.....	62.000
Total du sous chapitre Sc. 6.2 Politiques publiques		<u>23.954.600</u>
Total du chapitre chapitre 6		<u>29.925.300</u>

M. le Président.- Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, au mois d'octobre, j'attirais votre attention sur l'importance de l'A.V.I.P., l'Association qui vient en Aide aux Victimes d'Infractions Pénales.

Je vous engage, Monsieur le Ministre, premièrement à mettre à sa disposition des locaux en adéquation avec sa mission principale, qu'il y ait le meilleur accueil de personnes en souffrance.

Deuxièmement, à mettre à leur disposition le personnel nécessaire à cette prise en charge. Sans vouloir faire une intervention dirigé uniquement sur une personne, la personne en charge actuellement de l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales fait un travail exceptionnel et ce serait plus que bénéfique pour les victimes qu'elle puisse continuer ses missions.

Pour conclure, permettez-moi de reprendre une partie de mon intervention d'octobre, je cite : « Notre Pays n'est doté d'aucune structure financière au Fonds de garantie qui aurait pour mission l'indemnisation des victimes ». Je pense que le temps est venu d'y remédier et de la créer.

M. le Ministre d'Etat.- Je vais donner la parole à Monsieur Robert COLLE car je n'ai pas eu le temps de les recevoir mais je partage tout à fait votre préoccupation. Robert va vous dire ce que l'on a fait.

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Effectivement, je confirme que l'on m'a demandé de recevoir cette Association la semaine dernière, laquelle fait l'objet de grandes attentions au sein du Gouvernement. Ces attentions se sont déjà traduites

dans le budget qui est soumis à votre vote, puisque la subvention a été notablement augmentée et qu'elle correspond, aujourd'hui, aux demandes de cette Association.

Elle avait formulé, il y a quelques semaines, une demande pour bénéficier d'un local et je dois dire que l'Administration des Domaines a fait diligence, et que j'ai proposé ce local à l'Association. Il s'est trouvé que, pour des raisons qui sont fondées, depuis quelques semaines, elle a un petit peu changé son projet puisqu'aujourd'hui, elle souhaite pouvoir avoir un local, partagé avec l'Ordre des Avocats, ce qui est une nouveauté, de façon à ce que les personnes qui, malheureusement, sont en difficulté puissent avoir un premier conseil juridique de façon à les orienter dans leurs difficultés.

Donc, nous avons convenu avec elle que dans le courant du mois de janvier, grâce aux Domaines, on leur proposera un local qui permette l'accueil partagé, puisque bien entendu celui qui était destiné à la seule Association est devenu un peu petit.

Pour ce qui concerne le personnel, effectivement je crois qu'il y a une solution qui est à portée de main, qui est une très bonne solution et je pense que le Gouvernement devrait peut-être dès demain donner une orientation par rapport à cela.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Excusez-moi, Monsieur le Président, est-ce que je peux ?

M. le Président.- Oui, je vous en prie.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Je me réjouis déjà de ces très bonnes nouvelles, excellentes nouvelles, j'espère que cela va se finaliser. En ce qui concerne le Fonds de garantie pour indemniser les victimes, est-ce que vous y avez aussi pensé ?

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- C'est un problème plus complexe. Effectivement les avocats s'en sont ouverts auprès de nous et j'ai demandé à la Direction des Affaires Juridiques de commencer à y réfléchir. Effectivement, des personnes sont en difficulté donc il faut que l'on fasse quelque chose. Ce ne sera pas au mois de janvier mais je pense que dans le courant de l'année prochaine, on va travailler sur quelque chose de sérieux, de solide et adapté à nos besoins.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Permettez-moi de vous remercier une fois de plus.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie.

Une fois n'est pas coutume mais je suis entièrement d'accord avec Madame FRESKO-ROLFO. Effectivement, c'est une Association qui mérite d'avoir un budget alloué, bien supérieur à celui qui lui est octroyé et je reviens sur mon intervention précédente. Quand je vois ce que l'on peut allouer à des personnes qui effectuent soit des voyages personnels pour la notoriété de Monaco ou des subventions qui sont données, c'est à peu près la moitié de ce que l'on donne à cette Association, et qui est une Association quand même nécessaire à Monaco, qui prend en charge toutes les victimes. Même si la somme allouée est celle qui a été demandée, je pense qu'une fois que l'Association aura pris son envol, il faudra vraiment augmenter son budget de façon conséquente.

J'ose espérer que le local qui sera proposé, est un local qui sera mis à disposition, facilement accessible pour des personnes qui peuvent être à mobilité réduite et surtout dans une zone avec un accès assez discret, ce qui n'est pas le cas actuellement. Actuellement, la personne peut recevoir parfois à l'extérieur de ce local et il faut vraiment qu'il y ait un référent-coordonateur qui soit nommé, voir détaché. Ceci va certainement augmenter considérablement le budget qui sera dédié à cette Association.

J'attends que vous nous donniez vraiment des réponses, parce que pour l'heure ce ne sont que des promesses. Cela fait cinq ans que j'ai eu beaucoup de promesses, dont certaines ne se sont pas réalisées. Donc, j'attends.

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Je vous trouve un petit peu dur quand même. Ce ne sont pas des promesses, ce sont des informations qui se vérifieront.

Ce que vous avez dit, en revanche, est tout à fait juste. Le budget actuel, qui est de 38 000 €, je crois de mémoire, correspond parfaitement aux besoins actuels de l'Association, elle le reconnaît. En revanche, elle a déjà dit au Gouvernement que dans le cadre du développement de ses activités et après une année 2018 de mise en route, elle aurait certainement une demande plus importante pour l'année 2019, mais je crois que l'oreille du Gouvernement est déjà favorable, en tous les cas, d'après ce que j'ai vu sur les annotations du Ministre d'Etat sur le compte rendu que je lui ai fait.

Quant au local, naturellement il correspondra aux besoins : discrétion, accessibilité de façon à ce que cela puisse effectivement être très efficace. Pour ce qui concerne le personnel, on va trouver des solutions.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie, j'attends de voir l'an prochain, tout du moins lors des Séances Publiques relatives au Budget Rectificatif, si vraiment le budget alloué à cette Association sera augmenté.

Est-ce que la visite du GREVIO, en janvier, y est pour quelque chose, dans le petit coup de pouce qui est mis pour trouver des solutions et améliorer les conditions pour cette Association, ou pas ?

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Je vais être franc avec vous, non.

Nous avons lu le rapport du GREVIO qui est très intéressant mais qui, permettez-moi de vous le dire, est un peu éloigné des réalités de la Principauté, comme beaucoup de ces rapports d'entités internationales. Nous, nous sommes pragmatiques et ce qui a convaincu le Gouvernement c'est la compétence, l'engagement des personnes de cette Association et naturellement la cause qu'elles défendent.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je suis entièrement d'accord avec vous sur l'engagement des personnes de cette Association.

M. le Président.- Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Je rebondirais juste sur un propos de Monsieur Robert COLLE, je suis assez heureux d'entendre que les rapports émis par des entités internationales sont assez loin des réalités monégasques. Juste un commentaire.

M. le Président.- Monsieur POYET puis Monsieur BOISSON.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président. Je voulais faire une intervention sur l'Aide Nationale au Logement (ANL) si peut-être c'est sur le même sujet que d'autres veulent continuer, je peux différer de quelques secondes.

M. le Président.- Monsieur BOISSON c'était sur ?

(Intervention hors micro, inaudible)

M. Thierry POYET.- Donc si vous permettez. Une petite intervention effectivement sur l'ANL.

Je profite de l'inscription des sommes pour l'ANL pour évoquer la problématique de la mobilité dans le parc domanial, comme l'a fait le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale dans son rapport ou comme l'aurait fait Jean-Michel CUCCHI ce soir, s'il avait été parmi nous.

Favoriser la mobilité, c'est optimiser notre parc, c'est augmenter l'offre en des grands appartements sans avoir à lancer de grandes opérations immobilières, c'est donc d'une meilleure qualité de vie car moins de nuisances. Tout au long du mandat, vous avez eu Monsieur le Conseiller CASTELLINI de ce côté-là de l'hémicycle, d'ardents défenseurs de la mobilité mais comment inciter la mobilité quand des personnes qui veulent à changer pour plus petit si elles doivent payer plus cher ? Moralité, le système ne marche pas, ou en tous les cas pas assez. Je pense qu'il faut passer à une la vitesse supérieure, je crois que vous en êtes convaincu aussi, Monsieur CASTELLINI et, pour cela je pense qu'il faut changer de système et mettre un peu plus la main à la poche...

Je vous remercie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Peut-être juste vous donner quelques chiffres, qui comme tous les chiffres valent ce qu'ils valent. Un taux d'occupation de 99 % sur plus de 3 000 appartements, c'est vrai qu'il y a peu d'appartements vides, contrairement à ce que l'on peut dire ou lire ici et là, dans le parc domanial.

Depuis l'instauration de la procédure d'échanges, 309 foyers ont pu trouver une nouvelle situation locative grâce à cette procédure qui est donc extrêmement satisfaisante puisque lorsque deux

foyers ou plus échangent un appartement, cela se fait bien-sûr par la satisfaction des deux ou des trois, sinon l'échange n'aurait pas lieu et c'est un coût minimal pour l'Etat. Mettre la main à la poche, pourquoi pas, mais je pense, une fois encore, ce n'est pas la réelle question. La question c'est, avant tout, de pouvoir trouver un foyer – et c'était notamment le sens du courrier qui avait été envoyé par la Direction de l'Habitat et qui a rencontré un écho assez mesuré – les locataires de grands appartements qui ont été contactés, il y en avait à peu près 500 et le taux de réponse était assez faible et le taux d'intérêt, enfin l'intérêt potentiel, l'était encore plus. Parce qu'au-delà de l'argent, il y a aussi la question : D'où ? Et de quoi ? Posons-nous la question de regarder, en effet, comme nous avons commencé à le faire, cette mobilité, de la manière la plus globale possible mais ne réduisons pas le fait qu'aujourd'hui certaines mesures ou certaines propositions ne rencontrent pas l'écho souhaité à la simple question financière. Je suis bien d'accord avec vous, que tout individu normalement constitué ne quittera pas un grand appartement qui ne lui coûte pas cher pour aller dans un petit appartement qui lui coûte plus cher.

Toutefois, il faut bien prendre en compte que souvent les personnes concernées sont des personnes plus âgées qui peuvent être attachées à un quartier, qui peuvent avoir des besoins assez spécifiques en matière d'accessibilité, qui peuvent souhaiter que l'appartement, bien évidemment, qu'elles intègrent soit le dernier appartement dans lequel elles seraient amenées à résider et qu'elles ne soient pas obligées ou désireuses de changer à nouveau au bout de 5 ans, 10 ans, 15 ans que sais-je encore, et donc de rajouter un certain nombre de paramètres plus complexes. Est-ce que l'on veut aller jusqu'à déroger à un certain nombre de règles aujourd'hui en vigueur pour favoriser la mobilité ? C'est-à-dire de permettre à la personne qui souhaite changer d'appartement, je dirais jusqu'à choisir l'appartement ? On n'en est pas encore là aujourd'hui, mais cela ne correspond pas à la manière, vous le savez comme moi, avec laquelle les appartements du parc domanial sont attribués. Donc, oui, on est bien conscients que même une aide à la mobilité assez soutenue qui ferait augmenter l'ANL, ce n'est rien en contrepartie des logements qui devraient être créés si cette mobilité n'est pas encouragée.

Mon seul commentaire ce soir : ne réduisons pas la question à une question seulement ou essentiellement financière, on trouverait sans difficulté, je pense, des mécanismes financièrement incitatifs, il faudrait penser à les accompagner avec d'autres types de

mesures, voyons ensemble. Une fois encore jusqu'où pouvons-nous pousser le curseur pour qu'il y ait une vraie réponse, et encore une fois, avec un caractère humain, social et pas seulement financier à cette question importante de la mobilité dans le parc domanial ?

Merci.

M. Thierry POYET.- Monsieur CASTELLINI, je suis complètement d'accord avec votre conclusion, pas tout à fait avec l'introduction. C'est parce que justement on a un taux d'occupation de 99 % qu'il faut aller vers la mobilité, parce que si les appartements étaient vides, on n'aurait pas ce problème-là. On parle bien d'échange entre deux personnes qui occupent un appartement. Donc, oui bien-sûr, c'est pour cela qu'il faut favoriser la mobilité, premier point.

Deuxième point, vous dites que plus de 300 échanges ont été faits et c'est déjà une bonne chose. Attention, je ne vais pas contredire vos chiffres, vous les connaissez certainement bien mieux que moi. En revanche, ce que je peux vous dire, c'est que le courrier que vous avez envoyé, que vos services ont envoyé a été parfois mal perçu. J'ai reçu des appels de personnes me disant : « Mais c'est quoi ce courrier ?, est-ce que l'on veut résilier mon bail ? », « Pourquoi on me pose ce genre de question ? », qu'est-ce qu'il se trame derrière ? ». Peut-être qu'en termes de communication, - et je reviendrai différemment, sur les propos de Monsieur BARILARO tout à l'heure - peut-être qu'en termes de communication il y avait quelque chose d'autre à travailler, parce que nous l'avons bien perçu, mais un locataire qui l'a reçu l'a moins bien perçu. Je ne sais pas. En tous les cas, j'ai eu des échos négatifs par rapport à cela.

Troisième point, on ne va pas cibler que des personnes du 4^{ème} âge, de 50-60 ans qui n'a plus d'enfant à charge. Soit la personne est déjà intéressée, ou potentiellement intéressée par la mobilité, et autour de moi, il y a des foyers qui sont dans les premiers appartements de Fontvieille, des quatre pièces de 120 m², la personne est seule à l'intérieur et on lui dit : « Si tu veux un deux pièces, c'est + 40 %. Qu'est-ce que tu veux faire ? »... Vous connaissez la réponse, vous aussi.

Est-ce qu'on a de tels cas par centaines à Monaco ? Je ne sais pas, mais ça existe. Alors tout réduire par l'argent et faire des enchères et faire effectivement une distribution aux enchères en visitant etc...non, je n'y suis pas favorable, mais à un moment donné, il faut regarder concrètement...

(Sonnerie)

...quel est le besoin et qu'est-ce que cela coûterait s'il fallait faire et s'il fallait déroger. Alors pourquoi pas ? Si cela permet d'économiser de grandes opérations immobilières, pourquoi pas ? Parce que finalement le coût sera bien plus fort en lançant des opérations et on l'a déjà tous dit pendant ce mandat et pendant ce budget, on n'a plus de terrain. Donc, à un moment donné quand on va chercher des 4 pièces, des 5 pièces, des 6 pièces, on va dire : « Il n'y en a pas ! ». Alors, que fait-on ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* De la même manière que vous partagiez mes conclusions, je partage la très grande majorité de vos propos, en réponse à mes propres propos. Nous convenons qu'il faut une volonté politique pour, si besoin, trouver des solutions qui ne sont pas les solutions standards à un problème qui n'est que trop connu et trop récurrent, en l'occurrence le logement des Monégasques. J'insiste vraiment sur le fait que, oui, en communication, nous pouvons toujours faire mieux, j'ai eu moi aussi quelques échos qui n'étaient pas forcément favorables mais parce que, une fois encore, je pense que l'intention première du courrier avait été mal perçue. Il était bien évidemment hors de question de mettre qui que ce soit hors de son appartement.

Mais réfléchissons véritablement à la question, qui est pour moi centrale dans ces échanges potentiels de la localisation. Oui, la personne, quel que soit son âge, si elle se retrouve dans une nouvelle situation de famille, à Fontvieille, et qu'elle veut rester dans ce quartier, il faut que l'on puisse lui proposer, avec une aide financière, un appartement qui corresponde à sa nouvelle situation de famille et à son envie de rester dans ce quartier, on a choisi Fontvieille parce que vous l'avez évoqué, ça peut être n'importe lequel des quartiers de la Principauté.

Voilà, donc, je suis tout à fait disposé à poursuivre la réflexion, ce courrier, ce n'était qu'un ballon d'essai, notamment pour apprécier le fait que l'essentiel des freins potentiels relève davantage des aspects non financiers. C'était plutôt cela que je retire comme enseignement, c'est que l'on pourrait créer et on créera une Aide Nationale à la Mobilité (ANM) parce qu'il faut la créer, parce que vous avez raison, c'est un moyen d'éviter sans doute de recourir à des constructions trop importantes ou trop onéreuses, sachent qu'il faudra apprécier,

de manière, j'allais dire, quasiment chirurgicale, presque du cas par cas, la possibilité de trouver des solutions pour les compatriotes qui seraient désireux, bien évidemment, de bénéficier de cette aide, mais beaucoup plus de rentrer dans un état d'esprit qui permette de libérer parfois certaines surfaces qu'ils n'occupent plus la plupart du temps pour des familles qui, elles, aujourd'hui, manqueraient cruellement de 3 pièces, de 4 pièces voire de surfaces encore plus importantes.

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président puis Monsieur BARILARO.

M. Marc BURINI.- Je voulais juste poser une question à Monsieur CASTELLINI. Lorsqu'on attribue un appartement domanial, c'est-à-dire un logement social, est-ce qu'il y a un critère de besoin ou est-ce qu'une personne seule pourrait demander un 5 pièces parce qu'elle a envie d'espace ? Ou est-ce qu'il y a un critère de besoin et un critère de revenus dans l'attribution ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je confirme que ces deux critères font partie de ceux qui figurent lors de l'attribution de logements domaniaux.

M. Marc BURINI.- C'est tout ce que je voulais savoir.

M. le Président.- Monsieur BARILARO puis Madame AMORATTI-BLANC.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais savoir, Monsieur le Conseiller, si le courrier que vous avez adressé aux locataires d'un appartement domanial concernait également les titulaires d'un Contrat Habitation-Capitalisation ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Le premier courrier est parti uniquement aux locataires de F4 et de F5 du parc domanial, pas aux titulaires de Contrat Habitation Capitalisation.

M. Christian BARILARO.- Vous avez l'intention de l'étendre aux titulaires d'un Contrat Habitation-Capitalisation ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Oui, ça peut être une deuxième vague. Une fois encore, je pense que les enseignements que je retire de ce premier courrier me laissent penser que c'est peut-être pas l'envoi d'un deuxième courrier à une autre typologie de résidents qui amènerait des résultats différents. C'est davantage sur des réflexions que l'on vient d'avoir ensemble, qui vont au-delà notamment de la problématique financière, et qui regardent d'autres critères. Mais une fois encore, en dérogation avec des règles, il y a des principes aujourd'hui établis, ce sont donc ces critères-là qu'il faut considérer pour aborder le sujet dans sa globalité.

M. le Président.- Madame AMORATTI-BLANC.

Madame Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie.

J'aurai deux points.

Je reviendrais sur l'intervention de Monsieur BARILARO sur l'extension à ceux qui sont détenteurs d'un Contrat Habitation-Capitalisation. Combien vous faudra-t-il pour vraiment mettre au point, finir votre étude sur ce point ? A priori, vous en êtes à l'étude puisque vous dites « on va créer, on créera » donc, ce n'est pas encore fait ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Non, ce n'est pas encore fait. Ce n'est pas vraiment une question d'étude, si vous voulez, je le redis donc pour la troisième fois. Si c'était purement financier ce serait simple. L'étude est multi-facettes et elle requière, de notre part à tous, des décisions politiques importantes. Est-ce que nous sommes tous prêts à prendre un engagement pour favoriser la mobilité, vous et nous, qui déroge à un certain nombre de principes établis ? Est-ce que demain, quelqu'un qui veut quitter son F4 à Fontvieille, qui recevra 500, 1 000, 1 500 € d'Aide Nationale à la Mobilité, je pourrai lui dire : « tu peux choisir ton appartement, tu veux la Condamine, face à la mer, bien éclairé, bien ensoleillé, parce que tu es une personne d'un certain âge qui veut terminer ses jours dans un endroit agréable, facile d'accès, il faut un ascenseur etc... », Est-ce que cet appartement existe ? Je ne peux pas vous le garantir, je ne peux pas vous garantir que l'appartement idéal que recherchera la personne qui serait désireuse de quitter son appartement actuel existe, et s'il existe il faudra à ce moment-là que je déroge à un certain nombre de principes pour lui dire : « c'est bien, tu as

voulu quitter cet appartement, celui-là t'es attribué ».

C'est une question de volonté que nous pouvons avoir ensemble ou pas et à nous de voir où nous voulons mettre le curseur, jusqu'où cet espèce de libre-choix peut nous conduire...

Madame Nathalie AMORATTI-BLANC.- J'entends bien cette volonté politique qui doit être partagée et cela pourrait être extensible à ceux qui sont détenteurs d'un Contrat Habitation Capitalisation, dans la même logique...

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Une fois encore, déjà il faudrait que l'on vérifie si les textes de loi nous le permettent et s'il n'y a pas d'opposition, on peut l'envisager également. Mais je reviens sur l'inadéquation éventuelle qui peut exister entre l'offre et la demande et la manière dont on satisfait, et c'est pour cela que je me permettais de dire que les échanges, tels qu'ils étaient pratiqués depuis maintenant de nombreuses années, étaient une très bonne réponse à cette inadéquation éventuelle offre-demande puisqu'il n'y a échange que quand les parties co-contractantes sont l'une et l'autre satisfaites. C'est ce qui est peut-être le plus difficile à réaliser dans des cas de figure tels que ceux que l'on vient d'évoquer.

Madame Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie.

Le second point. Je voudrais revenir sur un de mes sujets d'intervention de politique générale, le Fonds dépendance. Où en est-on ? Quelles sont les études qui ont été menées ? Est-ce que vous allez poursuivre ? Est-ce que l'on a déjà des résultats ? Quand est-ce que vous programmez une prochaine réunion ? Quelle est votre feuille de route sur ce sujet ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je pense surtout que c'est Monsieur GAMERDINGER...

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Oui, je peux répondre.

Madame Nathalie AMORATTI-BLANC.- Questions financières, peut-être les réponses vous appartiennent un peu ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* La question financière, la dotation est inscrite donc, sur la base de cette dotation on peut envisager un certain nombre de mesures ou de réflexions et c'est celles-là que va vous exposer Monsieur GAMERDINGER.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* J'évoque le volet « dépendance-vieillesse » et comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer, j'ai souhaité, pour commencer, qu'une étude qui avait été réalisée et déposée auprès du Gouvernement en 2011 sur le vieillissement de la population résidente en Principauté de Monaco, soit actualisée. Parce que je souhaite avec le Gouvernement conduire une réflexion en lien avec la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses du Conseil National, sur la capacité que nous aurons, dans 10 ans ou dans 20 ans, de proposer à nos aînés des structures d'accueil et des mesures d'accompagnement de leur vieillissement, de leur dépendance qui soient en relation avec le nombre de personnes concernées. C'est une de mes interrogations, et évidemment le Fonds de dépendance nous aidera tous à financer les équipements complémentaires si cela devait s'avérer nécessaire.

La mesure qui a été prise par mon prédécesseur est une mesure de bon sens parce qu'elle préserve l'avenir. Je crois que c'est extrêmement important. Je pense que dans le courant de l'année prochaine, je serai en mesure de revenir vous voir et de vous proposer une analyse sur la base de la photographie actualisée qui aura été réalisée par cette société spécialisée et qui a été missionnée et, qui n'a pas encore, à ce jour, déposé son rapport.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Conseiller.

M. le Président.- Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Je voulais remercier Monsieur CASTELLINI pour s'être approprié le terme d' « Aide Nationale à la Mobilité », je vois qu'il a bien entendu certains discours.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Ce terme n'appartient à personne, il y a une Aide Nationale au Logement (A.N.L.) et une Aide Différentielle au Logement (A.D.L.) et on peut tout à fait concevoir une Aide Nationale à la Mobilité (A.N.M.).

(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible)

... ça fait un certain temps qu'elle est évoquée dans le cadre de la discussion que j'ai eue avec le Président de la Commission du Logement.

M. Christophe ROBINO.- Deuxièmement, je ne reviendrai pas sur la ligne des bourses d'études car j'en ai parlé tout à l'heure.

Troisièmement, j'aurais voulu savoir, par rapport à la ligne 606.226, combien de prêts étudiants avaient été contractés dans le cadre des nouvelles dispositions législatives ?

Quatrièmement, je voulais évoquer le Fonds sur la dépendance mais effectivement nous sommes toujours dans l'attente de l'étude de SPIKE qui devait réactualiser les données. Nous avons eu une réunion, il y a deux ans, lors de laquelle on avait, à l'époque, bataillé sur la création d'un Fonds « prévoyance retraite », nous avons argumenté et nous avons eu gain de cause sur la nécessité de séparer le « Fonds retraites » du « Fonds dépendance » et, à ce titre, Monsieur le Conseiller, je vous engage à bien penser le développement des mesures du maintien à domicile qui sont à mon avis une solution peut-être plus simple à mettre en place, que construire des structures supplémentaires. On en a parlé pour le logement.

Dernier point, je voulais aussi me féliciter, puisque l'on est dans un chapitre assez vaste, de la création du « pôle éducatif spécialisé ». Monsieur CELLARIO, Monsieur GAMERDINGER, il s'agit, là, d'une structure très intéressante puisqu'elle va permettre d'accompagner au mieux avec du personnel spécialisé, les enfants souffrant d'handicap dans le cadre de leur scolarisation. Donc, notre modèle social a quand même des vertus et je pense qu'il faut à tout prix les préserver. Voilà pêle-mêle quelques questions auxquelles, je ne sais pas qui répondra.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* En ce qui concerne les prêts étudiants...

(Intervention hors micro, inaudible)

... il y en a à peu près entre 12 et 15 qui ont été sollicités, tous n'ont pas été conclus puisqu'il y a les différentes procédures qui sont en cours mais il y en a un peu plus d'une dizaine qui ont été souscrits.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Un mot, bref, sur le maintien à domicile des personnes âgées et, bien-sûr, je souscris tout à fait à l'idée selon laquelle il est de loin préférable de maintenir les personnes âgées à leur domicile autant qu'elles le souhaitent et chaque fois que cela est possible. Aujourd'hui, ce sont 800 personnes en Principauté de Monaco qui sont, grâce à ce système d'accompagnement et d'attention constante, maintenues à leur domicile et, ce que l'on sait, c'est que cela permet de retarder de 7 à 8 années l'accueil en institution d'hébergement.

Mais ce que l'on doit dire aussi, c'est que le coût, puisque l'on parle du Fonds de dépendance et d'un financement de la dépendance, le coût portera sans doute plus sur l'aménagement de structures d'hébergement collectives, prenant en charge les dépendances moyennes à sévères, que sur le maintien à domicile. Aujourd'hui, nous arrivons assez bien à financer.

(Intervention hors micro, inaudible)

M. le Président.- Oui.

M. Christophe ROBINO.- Merci, merci évidemment de votre réponse.

Concernant, effectivement, les structures, je pense que vous avez déjà engagé une réflexion. Une problématique qui se poserait, c'est la tendance à vouloir rapatrier des parents qui résident à l'étranger pour pouvoir les faire admettre dans nos structures, qui sont des structures extrêmement confortables et appréciées par certains au moins et je pense qu'il est important de ne pas se laisser piéger par ce système.

Le deuxième point que j'aurais voulu souligner, c'est peut-être la nécessité de développer les contacts et les réseaux pour permettre aux personnes dépendantes, qui vivent dans les communes limitrophes et qui en bénéficient, utilisent notre hôpital, puissent trouver des solutions dans les communes limitrophes. C'est un problème récurrent. On a pris des parts dans la structure de soins et adaptation à Menton, je crains que ce soit rapidement saturé et, en tous les cas, ce sont des solutions transitoires pour des personnes qui seraient éventuellement susceptibles, soit de rentrer chez elles plus tard, soit d'aller dans des structures de moyen séjour. Donc, il y a de l'équilibre du Centre Hospitalier Princesse Grace parce qu'en particulier si on doit passer à un mode de financement différent, qui est la T2A, selon laquelle il faut contenir les

durées de séjours, il va falloir se pencher sur la problématique de tous ces patients que l'on accueille bien volontiers, qui bénéficient du plateau technique que peut offrir sur le plan hospitalier la Principauté et pour lesquels derrière on a parfois des difficultés à trouver des solutions. Je pense que tous ces points doivent être regardés d'assez près.

M. le Président.- Monsieur ALLAVENA puis Monsieur BARILARO.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Oui merci, Monsieur le Président.

Je reviens deux secondes sur la question de la mobilité puisque c'est à ce moment-là que j'ai levé la main.

D'abord pour te dire Christophe qu'il m'est arrivé de te trouver plus inspiré que dans ton introduction de tout à l'heure et que dans la tentative de récupération. Parce que quel que soit son nom cette aide à la mobilité, ça fait 2-3 ans qu'on en parle et, effectivement, de mémoire, je pense que l'on peut retrouver les preuves dans les procès-verbaux.

Je ne doute pas Monsieur le Conseiller que vos services cherchent des pistes même si visiblement, on a pas encore trouvé le déclic. Clairement c'est compliqué, je souscris à ces multi-aspects c'est évident, on aura du mal à forcer les gens à bouger s'ils ne le veulent pas et par ailleurs, on a parlé à plusieurs reprises du Contrat Habitation-Capitalisation. J'ai encore le souvenir des débats de l'époque, au vote de la loi du Contrat Habitation-Capitalisation, pour moi le Contrat Habitation Capitalisation c'est exactement l'inverse de la mobilité, c'était un message, c'était « garde ton appartement le plus longtemps possible quel que soit ta situation », finalement et quel que soit l'évolution de la situation, c'est la pérennisation, la notion d'appartement de famille.

Tout ça pour dire que, dans le prolongement de vos propos, dans le prolongement de ceux de Thierry POYET, je vois mal comment, en toute honnêteté, même si vous trouvez des solutions et des pistes nouvelles - et tout ce que vous avez évoqué va dans ce sens - je vois mal comment ce concept de mobilité sera autre chose que quantitativement marginal. Bien-sûr j'y suis favorable, bien sûr j'aimerais que l'on débouche et que l'on trouve de vraies idées, il faut les encourager que ce soit en direct, comme on voit un certain nombre de tentatives depuis 2-3 ans que ce soit via le Gouvernement. Mais je ne pense

pas que c'est avec cela que l'on règlera le problème du logement. Peut-être que l'on trouvera quelques appartements par an qui seront susceptibles de bouger mais au-delà de ces petits chiffres, il y a d'autres solutions à trouver vu la gravité de la situation du logement.

M. le Président.- Monsieur BARILARO. Je crois que Monsieur ROBINO souhaiterait répondre à Monsieur ALLAVENA. Est-ce que vous lui laissez la priorité en candidat de Primo ! ...Non parce que Monsieur BOERI a parlé de noble art. Allez-y !

M. Christophe ROBINO.- Mon Cher Jean-Charles, moi aussi je te trouve parfois bien inspiré, et parfois moins, et je souscris aux propos que tu as tenus sur le Contrat Habitation-Capitalisation. Bien évidemment, c'était une question que je me posais, pourquoi souscrire à un Contrat Habitation-Capitalisation si, par ailleurs, on nous demande de le quitter ?

Par contre, pour la première partie, je t'ai trouvé moins inspiré. Que je sache je n'ai cité personne, libre à toi d'y voir ce que tu penses.

M. le Président.- Match nul ! Allez-y Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, vous nous avez indiqué qu'il y avait environ 12 dossiers conclus concernant le prêt étudiant. Ce qui serait intéressant, si vous avez la réponse ou si vous pouvez nous la donner d'ici jeudi, c'est de connaître les caractéristiques des pétitionnaires de ces dossiers, pour savoir, puisque ce ne sont que des Monégasques, on est bien d'accord, si ce sont des étudiants qui n'ont pas fait de demande dans le système des bourses d'études ou qui, par la situation financière de leurs parents, obtiendraient des bourses d'études non suffisantes pour financer les études pour lesquelles ils ont besoin de cet argent. Ce serait assez intéressant de voir si on peut croiser les demandes de ces prêts pour voir si ce sont des étudiants qui font également des demandes de bourses et, du coup, voir s'il y a une inadéquation entre le prix du financement des études dans le cadre de bourses qui ferait que ces jeunes soient obligés de souscrire à un prêt parce qu'on est d'accord, la forfaitaire, par exemple, elle est à un plancher mais il peut y avoir des parents qui ont juste le plancher au niveau des revenus et certains qui sont 2, 3, 4 fois le plancher.

Donc, j'aimerais bien que vous nous fassiez, si c'est possible, une étude sans donner les noms bien évidemment, pour voir s'il y a une corrélation entre les gens qui ont fait une demande de prêt étudiant et les demandes de bourses d'études.

Je vous remercie.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Sans répondre de manière exhaustive à votre question, il n'y a pas de demande de prêt étudiant qui n'ait pas fait l'objet d'une demande de bourses, de ce que nous avons vu. Mais, il n'y a pas dans ces 12 dossiers-là d'allocation forfaitaire qui ait été attribuée. Chaque fois des bourses de plus grande importance et les dossiers sont faits sur, en fait, plusieurs années, donc ça couvre l'ensemble des études.

La bourse, je le rappelle, est sollicitée chaque année d'études, alors que le dossier de demande de prêt couvre l'ensemble d'un cursus. Il y a des situations, bien évidemment, très diverses entre les différents cas de figure mais le prêt étudiant, comme d'ailleurs nous l'avons évoqué est bien un relais, un complément à la bourse d'étude qui est attribuée, qui est sollicitée par les étudiants, sachant, je le rappelle, que dans aucun des cas de figure, il ne s'agit d'une bourse d'allocation forfaitaire.

M. le Président.- Y-a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y a pas d'interventions...

M. le Président.- Oui, Thierry POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Une petite intervention qui concerne la ligne sur le Foyer de vie handicapé. Déjà, d'une part, on peut tous se féliciter de l'action faite par l'A.M.A.P.E.I. et, d'autre part, pour remercier aussi le Conseiller GAMERDINGER suite à une sollicitation de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses concernant le statut de la personne handicapée devenue âgée qui, même si au niveau financier on était sur un équilibre, j'ai envie de dire, on était sur quelque chose à peu près comparable puisqu'elle dépendait de l'A.N.V. (Allocation Nationale Vieillesse) et non plus de

la partie adultes handicapés. Ceci étant, il y avait quand même ce problème de reconnaissance, vous nous avez compris, vous nous avez donné une bonne réponse et je tenais à vous remercier pour cela, c'est quelque chose d'important.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Il reste encore un pas à faire, il reste à passer de l'accord du Gouvernement à la concrétisation. Cette concrétisation va prendre effet sous forme d'une proposition d'amendements que nous allons vous adresser, qui est en cours de rédaction à la loi, qui est à l'heure actuelle en cours d'examen au Conseil National et qui, effectivement, permettra d'acter la création d'une nouvelle allocation qui sera une allocation « handicapés vieillissement » ce qui va, ainsi, dans le sens de ce que souhaitaient les familles, c'est-à-dire que l'on reconnaisse le fait qu'un handicapé, en prenant de l'âge, reste handicapé, évidemment, mais a aussi besoin de mesures spécifiques d'accompagnement liées à son vieillissement.

M. Thierry POYET.- Merci.

M. le Président.- Donc, s'il n'y a plus d'interventions, je mets le chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

M. Jean-Charles ALLAVENA,

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,

MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,

Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,

Eric ELENA,

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,

MM. Jean-Louis GRINDA, Thierry POYET,

Jacques RIT, Jean-François ROBILLO,

Christophe ROBINO,

Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

et M. Christophe STEINER

votent pour)

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 7 - Domaine sportif****Sc. 7.1 Subventions**

607.101 - Centre formation ASM FC.....	2.119.300
607.103 - Comité antidopage	175.000
607.105 - Yacht club de Monaco	900.000
607.107 - Subventions diverses	609.100
607.108 - Tennis club	229.000
607.110 - Fédération motonautique	60.200
607.117 - ATP.....	90.000

Total du sous chapitre Sc. 7.1 Subventions	<u>4.182.600</u>
--	------------------

Sc. 7.2 Politiques Publiques

607.202 - Sport scolaire	949.600
607.203 - Comité olympique	1.796.700
607.204 - Aide aux sportifs/haut niveau	350.000
607.208 - Bourses sportives.....	100.000

Total du sous chapitre Sc. 7.2 Politiques publiques	<u>3.196.300</u>
---	------------------

Total du chapitre 7	<u>7.378.900</u>
---------------------	------------------

M. le Président.- Y-a-t-il des interventions ?
Monsieur ELENA.

M. Eric ELENA.- Merci, Monsieur le Président.

Avant de commencer, je tiens quand même à remercier le public toujours présent alors qu'il est 23 heures. Merci beaucoup.

Je veux m'adresser au Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur, la loi sur le sport on en est où ?

M. Patrice CELLARIO.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-

Comme nous l'avions présenté lors de la Commission de l'Education et de la Jeunesse à laquelle nous avons été convoqués à la fin du mois d'octobre, la loi sur le sport dont nous avons présenté les grandes orientations fin de l'année 2016 / début de l'année 2017, a mis en évidence dans ces études, l'importance qu'il y avait à régler les questions, notamment en terme de relations avec l'ensemble du monde sportif français, puisque, nos différentes Associations, qu'elles soient amateurs ou professionnelles, concourent dans des championnats

de France. Il fallait donc que cette question soit réglée et ceci me paraissait un point important notamment quant aux incidences que cela pouvait avoir dans l'organisation d'un certain nombres de disciplines au sein de la Principauté.

Comme je l'avais indiqué à cette occasion, cela nécessite un peu plus de temps et un décalage de l'élaboration de ce projet de loi sur le sport. Les contacts diplomatiques ont été pris avec les autorités françaises pour pouvoir engager sur ce qui sera vraisemblablement sous la forme d'une convention entre les deux Etats, pour pouvoir régler cette question de la participation de nos associations dans les différents championnats de France et tout ce qui s'en déduit bien évidemment. Un décalage de la rédaction ou de l'élaboration de la loi mais sans doute pour une stabilisation peut-être plus forte que celle que l'on avait imaginé au départ.

M. Eric ELENA.- Puis-je répondre ?

J'entends bien, je ne vais pas revenir sur ce qui s'est dit lors de la réunion du mois d'octobre mais aujourd'hui, à part la boxe où il y a vraiment un problème, je pense que toutes les Associations, dans toutes les disciplines, on participe déjà aux

championnats français. Je veux bien que cela ralentisse mais c'est une loi qui avait été demandée dans les années 2000. Aujourd'hui, presque en 2018, je pensais qu'il allait être annoncé qu'un pas avait été fait depuis octobre et je suis un peu déçu que ce ne soit pas le cas.

**M. Patrice CELLARIO.- Conseiller de Gouvernement-
Ministre de l'Intérieur.-** Vous avez raison de souligner que les choses se passent relativement bien à l'heure actuelle, ça repose néanmoins sur bien souvent des choses qui sont plus des relations personnelles et une sorte de *gentleman agreement* qu'il y a, plutôt que sur des textes et que ceci est de nature néanmoins à fragiliser les choses dans l'avenir. A partir du moment où l'on rédige un texte législatif, il apparaît important de stabiliser les choses et de les garantir, d'où l'importance de cet élément.

Les choses avancent néanmoins, c'est simplement par rapport à ce que j'avais annoncé, parce qu'effectivement la loi sur le sport, on l'attend depuis longtemps mais la reprise de ces travaux est quand même un peu plus récente que les années 2000 et par rapport à ce que j'avais annoncé, nous prenons effectivement du retard. Mais on n'attendra pas 20 ans.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'autres interventions, je mets le chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

(Départ de M. Jean-François ROBILLON)

M. le Secrétaire Général.-

III MANIFESTATIONS

Chap. 8 - Organisation Manifestations

Sc. 8.1 Subventions

608.103	- Festival int. TV / médiax.....	4.150.000
608.104	- Épreuves sportives automobil.	21.300.000
608.112	- Festival mondial Théâtre amat.	15.000
608.116	- Exploit. Grimaldi Forum SAM.....	7.000.000
608.130	- Expositions florales	15.000
608.132	- Manifestations sportives	2.260.200
608.134	- Monaco inter expo.....	585.000
608.137	- Événement cult. Grimaldi forum.....	3.000.000

Total du sous chapitre Sc. 8.1 Subventions 38.325.200

Sc. 8.2 Politique Publiques

608.201	- Manifestations Nationales	625.000
608.2012	- Campagne Électorale	768.000
608.205	- Congrès - Réceptions	931.000
608.206	- Congrès - Contributions.....	1.370.000
608.207	- Manifestations Culturelles.....	475.000
608.213	- Animation	685.000

Total du sous chapitre Sc. 8.2 Politiques publiques 4.854.000

Total du chapitre 8 43.179.200

M. le Président.- Y-a-t-il des interventions ?
Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie.

A la ligne 608.213, on a une augmentation vraiment considérable. Je ne pense pas que cela vise tous les voyages personnels ? Est-ce que vous pouvez me dire à quoi cela correspond ?

Mme Sophie VATRICAN.- *Directeur du Budget et du Trésor.-* Il y a les LAUREUS AWARDS en février 2018 qui génèrent une augmentation significative de l'article.

(Intervention hors micro, inaudible)

... non, pas en 2016.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Ils y étaient en 2016 puisque j'ai fait une manifestation au Méridien pendant les LAUREUS AWARDS et je vois que le budget de 2016 était 10 fois plus bas que celui de 2018, donc je pense qu'il y a une autre raison.

Mme Sophie VATRICAN.- *Directeur du Budget et du Trésor.-* Non, c'est que la somme n'était pas sur le même article je crois.

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Ils étaient payés sur les Interventions publiques, je crois, sur la première année.

De mémoire cette somme était payée sur « Interventions publiques » alors que là, l'inscription est sur l'article « Animations », ce qui est plus logique et orthodoxe, j'allais dire.

(Intervention hors micro, inaudible)

Mme Sophie VATRICAN.- *Directeur du Budget et du Trésor.-* Oui, les LAUREUS AWARDS et le budget pour Madame ZHANG ZHANG.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Est-ce vraiment normal d'allouer une subvention aussi importante ? Alors que l'A.V.I.P., je reviens sur ce sujet qui est quand même important pour nous, est vraiment une dotation très minime, je trouve, au regard de cela, alors c'est peut-être moins important pour la notoriété de Monaco, mais je pense que c'est

important pour les habitants de Monaco.

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- La comparaison est difficile, je n'ai pas ici les résultats du LAUREUS AWARDS mais les LAUREUS rapportent des nuitées essentiellement, elle rapporte également un certain nombre de retombées médiatiques et d'attractivité, donc il y a des retombées réelles sur la manifestation. Alors après la comparer avec l'A.V.I.P....

(Intervention hors micro, inaudible)

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Ce n'était pas les LAUREUS que je comparais avec l'A.V.I.P.

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Ah pardon, moi je vous parlais des LAUREUS.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je ne comparais pas les LAUREUS, je comparais le voyage personnel.

M. Christian BARILARO.- Excusez-moi, Monsieur le Président, si vous me permettez de prendre la parole. Depuis tout à l'heure, Madame AMORATTI-BLANC parle de voyage autour du monde, je ne sais pas si Phileas Fogg est parmi nous mais est-ce que l'on peut avoir des renseignements sur les raisons de ce voyage ? Et qui l'a fait ? Car franchement, je suis un peu perdu.

(Brouhaha et rires dans l'hémicycle)

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Je suis gêné de vous répondre parce que je n'ai pas tous les éléments mais en fait, ce n'est pas un voyage autour du monde. C'est un programme qui a été réalisé par une personne, qui est une artiste et qui s'implique dans la défense de l'environnement. Elle a construit autour du thème de la défense de certains animaux, un certain nombre d'animations, qu'elle va faire autour du monde et donc il y a un soutien qui lui est apporté. Ce n'est pas un voyage de quelqu'un qui a envie de se promener et de devenir beaucoup plus jeune en voyageant autour du monde.

M. Christian BARILARO.- Donc, c'est pour la renommée de la Principauté ?

Alors c'est parfait !

M. le Président.- Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Oui, je voudrais juste poser une question, que je n'ai pas posé avant, excusez-moi Monsieur le Conseiller.

Je m'étonne de la baisse de 400 000 € de la dotation aux événements culturels du Grimaldi Forum. Alors qu'ils ont une activité me semble-t-il très importante, qu'ils ont en plus, si ma mémoire est bonne, l'année prochaine une exposition itinérante qui va partir en Chine. Donc voilà, est-ce que vous pouvez nous dire un mot là-dessus ? Est-ce que c'est un changement radical de politique culturelle que vous souhaitez au sein du Grimaldi Forum ou y-a-t-il autre chose ?

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Non, le Gouvernement ne souhaite pas du tout qu'il y ait une modification dans l'activité culturelle du Grimaldi Forum et notamment dans la programmation des différentes expositions qu'il réalise ou autres événements culturels qu'il réalise. Dans les arbitrages, ont été pris en compte les réserves qui avaient pu être accumulées, et il y a donc un lissage qui se produit. Donc, c'est purement conjoncturel.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je vous remercie.

Enfin, néanmoins, l'esprit...eh oui...je tiens quand même à rappeler qu'il avait été question que la

constitution de ces réserves soit une chose importante pour les associations culturelles.

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Tout à fait mais il ne vous a pas échappé, puisque vous connaissez parfaitement le mécanisme, que ça touche les institutions culturelles, d'une part, et d'autre part, que c'est un certain pourcentage par rapport au budget de chacune d'entre elles.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets le chapitre 8 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

M. Jean-Charles ALLAVENA,

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,

MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,

Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe

CLERISSI, Eric ELENA,

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,

MM. Jean-Louis GRINDA, Thierry POYET,

Jacques RIT, Christophe ROBINO,

Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

et M. Christophe STEINER

votent pour)

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 9 - Aide industrie commerce et tourisme

Sc. 9.1 Subventions

609.117 - Monaco economic board.....	990.000
609.119 - Coordin. Communes limitrophes.....	620.000
609.122 - Monacotech.....	779.400

Total du sous chapitre Sc. 9.1 Subventions 2.389.400

Sc. 9.2 Politiques publiques

609.201 - Aide commerce.....	300.000
609.202 - Aide industrie.....	2.100.000
609.204 - Bonifications de prêts.....	70.000
609.208 - Études économiques.....	1.514.800
609.214 - Intervention économique.....	2.725.000
609.218 - Exploitation gare.....	1.575.000

609.221	- Participation réseau télé	350.000
609.223	- Communication.....	3.970.000
Total du sous chapitre Sc. 9.2 Politiques publiques		<u>12.604.800</u>
Total du chapitre 9		<u>14.994.200</u>

M. le Président.- Madame ROUGAIGNON-VERNIN puis Monsieur POYET.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Je souhaiterais sur ce chapitre rendre un hommage à Monsieur ROGER qui avait accepté de créer l'Observatoire de l'Industrie et à vous, Monsieur CASTELLINI avec Monsieur PIERRYVES et Monsieur LECLERCQ, qui avez animé toutes ces réunions de l'Observatoire, qui ont abouti à la création du MONACOTECH que nous connaissons tous. Ça dénote quand même un intérêt du Gouvernement pour les entreprises et c'est très important que Monaco, que l'économie monégasque ne dépende pas exclusivement du secteur immobilier ou financier, qu'il y ait également ce secteur qui soit existant, qui soit pérenne, qui est là, qui existe, sur lequel on peut s'appuyer si l'un des autres secteurs fonctionnait mal.

C'est un secteur qui permet également de donner un choix à nos compatriotes de travail qui soit un peu différent dans un autre secteur.

MONACOTECH, c'est un vrai succès, il y a eu plus de 100 postulants, 15 entreprises sélectionnées, 10 nationalités différentes, de futures sélections plus tard, donc pour avoir assisté à la présentation de certaines d'entre elles, je suis convaincue qu'il y en a qui se développeront et qui, je l'espère, se développeront à Monaco. Il reste le problème des locaux disponibles mais en tous les cas c'est vraiment un beau succès.

Au-delà même du succès et de l'engouement qu'il y a eu autour de MONACOTECH, je pense, que les entreprises sélectionnées se développent ou pas, que les répercussions en terme d'image positive se développent bien au-delà de nos frontières et que ces images de dynamisme et de « terre d'entreprises » valent toutes les campagnes promotionnelles ou publicités du monde pour notre pays.

Mais, il faut veiller, c'est peut-être le moment d'en parler aussi, à la problématique non résolue de l'absence de locaux disponibles et de mètres carrés. Il y a de nombreuses sociétés qui attendent des locaux pour s'installer ou pour pouvoir se développer

à Monaco.

M. le Président.- D'autres interventions ? Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais essayer de faire deux interventions en une, en essayant de tenir dans les 3 minutes.

Première intervention sur MONACOTECH, donc un peu comme Caroline, je voudrais saluer l'initiative et les premiers résultats de l'incubateur monégasque. Cela fait du bien, j'espère que la jeunesse saura nous bousculer et que le Pays dans son ensemble en tirera un avantage. Je pense que c'est l'un des souhaits indirect de tout cela.

Une question se posait quand même à la création de la structure : de qui devait dépendre le Directeur Général ? On a eu un débat, est-ce que c'est sur MONACO TELECOM, au risque de faire de MONACOTECH l'incubateur de l'opérateur, ou est-ce que c'est un service ou un Département du Gouvernement, pour affirmer la structure étatique ?

Le premier choix a été fait, je le respecte, il n'y a aucun souci là-dessus, c'est juste un point de vigilance et de bien s'assurer que MONACOTECH ne soit pas l'incubateur uniquement de l'opérateur. Les premiers éléments semblent aller dans ce sens-là, et je m'en félicite. En tous les cas c'est un point de vigilance.

Deuxième partie concernant l'aide sur l'industrie, un petit peu plus loin, intervention aussi pour revenir sur des chiffres que l'on connaît peut-être tous, en tous les cas dans notre inconscient et peut-être pas dans la réalité des faits.

Je voudrais rappeler les chiffres qui sont liés à l'actuaire, à la réforme des retraites : + 12.000 salariés attendus pour 2030 : + 70.000 salariés attendus pour 2050. Quand on parle de cela, tout d'un coup, tout prend une autre allure. Quand on va parler de circulation, quand on va parler de locaux, quand on va parler d'industries, on aura des employés si

seulement s'il y a des employeurs et donc il faut bien s'en occuper aussi.

Sauf à penser que les sociétés actuellement installées vont se multiplier à presque l'infini, ce que je ne pense pas, il est urgent de se mettre à la recherche des acteurs qui pourront nous aider dans cette croissance qui est obligatoire.

MONACOTECH en est l'illustration, elle peut permettre un rebond, mais également d'autres actions, là est aussi le projet. Il y a des sociétés qui sont dans les nouvelles technologies, qui sont compatibles avec les valeurs que veulent défendre Monaco.

Jeudi soir prochain, après-demain, nous discuterons de la proposition de loi sur la *Blockchain* que j'espère qu'on pourra voter à l'issue de la Séance Publique consacrée au Budget Primitif. C'est dans ce cadre que l'on pourra non pas parler de technologie mais parler de comment transformer Monaco en *Blockchain Valley* et faire venir à Monaco d'autres sociétés. C'est en effet, un des souhaits qui me serait cher.

Je vous remercie.

M. le Président.- Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Coordination communes limitrophes, je vois qu'il y a une diminution au budget. A quoi cela correspond ? Et à quoi correspond cette ligne « Coordination communes limitrophes » ? Monsieur POYET a parlé tout à l'heure de la difficulté de circulation pour venir à Monaco, est-ce que c'est ce sujet ?

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- De mémoire, on est en train de vérifier mais je pense qu'il doit s'agir d'une subvention que l'on verse à la Commune de Beausoleil pour une ligne de bus, plus précisément pour la coordination entre la ligne de bus de cette Commune et la Principauté. On est en train de vérifier pour voir s'il y a autre chose.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Mais est-ce que c'est juste avec Beausoleil ?

Mme Sophie VATRICAN.- Directeur du Budget et du Trésor.- Oui, c'est ça, les autres lignes de bus.

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Je crois que celle-ci c'est avec Beausoleil et il me semble que les autres lignes...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement – Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- C'est alloué à la CARF, selon un accord signé, en vue d'améliorer leur ligne de bus qui dessert également la Principauté.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Donc, là ils n'ont pas amélioré puisqu'il y a une diminution.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement – Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Si, si, en échange de la subvention, ils améliorent les lignes de bus françaises.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Mais la subvention, elle est...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement – Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- ...aux alentours de la Principauté.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- La subvention est moins importante.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement – Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Oui, mais c'est en contrepartie de cette amélioration. Je sais qu'ils ont rajouté un bus, ils ont notamment créé un arrêt plus proche de l'hôpital, en provenance de Beausoleil.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Quand vous dites « Communes limitrophes » c'est juste, en fait, Beausoleil.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement – Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Cet article-là, c'est quelque chose qui est donnée à la CARF pour l'amélioration des bus qui sont sur Beausoleil, notamment.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- La totalité de la somme inscrite sur cette ligne ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement – Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* ...Je peux vous la détailler si vous voulez. Les 630 000 €, se décomposent en 165 000 € pour la participation à l'amélioration de la desserte du réseau urbain dont l'interconnexion Beausoleil-Monaco, CARF-CAM. Vous avez une participation pour l'amélioration de la desserte du réseau du transport urbain qui concerne, lui, le système d'information au grand public multimodal des Alpes-Maritimes, avec le prestataire qui est CITY WAY, pour une somme de 10 000 €. Pour 450 000 €, vous avez l'amélioration de la desserte des pendulaires pour la ligne 100. Et, pour finir, l'amélioration donnée aux personnes qui utilisaient cette nouvelle ligne 101 n'étant pas optimale, la subvention a été reportée sur la ligne 100 actuelle qui a été améliorée avec notamment les double-bus. Et pour 5 000 € vous avez une participation aux abonnements Azur mensuels et annuels pour favoriser l'intermodalité avec le système de transport français.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Après les louanges de mes collègues sur certaines lignes, je risque de paraître un peu mesquin et grinçant sur la ligne 609.223 – Communication internationale.

(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible)

M. Daniel BOERI.- Ah ! C'est le chapitre 9.

M. le Président.- Je voulais vous dire que la critique peut être aussi un art si elle est bien faite.

M. Daniel BOERI.- On ne traite pas le chapitre 9 là ?

(Brouhaha et rires dans l'hémicycle)

M. Daniel BOERI.- Merci.

La communication internationale illustre à l'envie comment ? Le Gouvernement ? En fait, comment le diable se cache dans les détails. Eh oui, derrière cette ligne communication sportive, à première vue sans changement, un petit diable naît dans les détails.

J'avais demandé en son temps au Gouvernement que soit identifié deux lignes sur ce poste : une, pour le football et une, pour le basket Pas de changement. Conseil National circulez, il n'y a rien à voir !

Pourtant, le Gouvernement retire 500 000 € au football et les distribuent, 500 000 € au basket ROCA TEAM. Il aurait pu les donner au MBA sans justification, ah pardon !...pour véhiculer le message de Monaco et notamment le rayonnement de la Principauté au travers de l'image du club et sa notoriété internationale. Il est vrai qu'aller à Limoges, le Mans, Nanterre, Gravelines, Villeurbanne, Bourgen-Bresse, Boulazac en Dordogne participe...

(Rires dans l'hémicycle)

...effectivement au championnat de notre Pays. C'est vrai qu'en France on dit : « *qu'on déshabille Pierre pour habiller Paul* » et ici, on déshabille Vladimir pour habiller Pietro. Le Gouvernement, non seulement persiste et signe mais il se fiche carrément, une fois encore, du Conseil National. Il est vrai, il y a un changement, les Conseillers Nationaux ne sont plus rejetés par le ROCA TEAM depuis peu et sont transférés dans un compartiment au 1^{er} étage de la Salle Gaston MÉDECIN, je l'ai dit « *soudard un jour, soudard toujours* » et, cela n'a rien à voir avec le succès du ROCA TEAM. Encore ce soir, bravo, ils ont battu les Israéliens, mais tout de même cela se passe de commentaire. Je vous remercie.

M. le Président.- Y-a-t-il une autre intervention ?

S'il n'y a plus d'interventions, je mets le chapitre 9 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 10 - Développement durable****Sc. 10.1 Subventions**

610.101 - Associations dével. durable	110.000
---	---------

Total du sous chapitre Sc. 10.1 Subventions	<u>110.000</u>
---	----------------

Sc. 10.2 Politiques publiques

610.201 - Aide développement durable	752.000
--	---------

610.202 - Transition énergétique	16.970.000
--	------------

Total du sous chapitre Sc. 10.2 Politiques publiques	<u>17.722.000</u>
--	-------------------

Total du chapitre 10	<u><u>17.832.000</u></u>
----------------------	--------------------------

M. le Président.- C'est le second souffle ! Monsieur POYET puis Monsieur GRINDA.

(Intervention hors micro, inaudible)

M. Thierry POYET.- Très rapidement sur le premier article 610.101. Il me semble que c'est à cet article qu'on pourrait trouver le système de co-voiturage que propose le Gouvernement. Je voulais vous faire part de petits commentaires, pour avoir discuté autour de moi du système qui est, certes, très positif dans son concept mais malheureusement j'ai peur que celui que l'on essaye de développer à Monaco soit en dehors de la réalité

Monsieur le Ministre, vous avez fait appel à des jeunes de l'association Matrice pour fixer le cadre de la Smart City, je pense que ce serait bien de demander à ces jeunes comment ils vont faire, eux, pour le co-voiturage.... Il faut que l'on choisisse un partenaire et un seul, pour toute l'année, il faut que l'on choisisse à quel moment on va prendre une voiture, qui prendra la première, qui prendra la deuxième et ce, durant toute l'année.

Aujourd'hui, le co-voiturage, ce n'est absolument pas ça, les jeunes improvisent à la dernière minute, sur des sites communautaires et justement c'est la liberté totale. Je pense que si on veut vraiment développer le co-voiturage, on n'a pas le choix, c'est qu'il faut élargir le champ, je ne pense pas que ce soit le problème du remboursement de la place de parking qui est important mais c'est vraiment de mettre en relation les gens entre eux.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais intervenir pour saluer l'engagement fort de la Principauté dans la transition énergétique qui est résolument le grand défi du 21^{ème} siècle.

Certains grands pays européens comme la France ou plus lointain comme la Chine indiquent aujourd'hui le chemin et quand les Etats-Unis se retirent de l'Accord de Paris, les Etats américains et les grandes villes américaines qui donnent l'exemple inverse.

Ceux qui parlent aujourd'hui d'écologie punitive en font donc pour leurs frais et ils choisissent résolument le mauvais côté de l'histoire. Personnellement, je suis très fier d'être citoyen d'un pays qui fait résolument le bon choix. La Principauté a tout à gagner à être généreuse et responsable et c'est à ça, je crois, qu'il est important que notre Pays ressemble au 21^{ème} siècle. Merci.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'interventions, je mets le chapitre 10 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Qui est pour ? Là-bas ça dort, non ça va ça se réveille !

Le chapitre 10 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR :

Chap. 80 – Comptes d’Opérations Monétaires

	Dépenses	Recettes
80 – Comptes d’Opérations Monétaires	1.000.000 €	3.000.000 €

M. le Président.- Y-a-t-il des observations ?

Avis contraires ? Pas d’avis contraire.

Abstentions ? Pas d’abstention.

Le chapitre 80 est adopté à l’unanimité des présents.

*(Adopté).***M. le Secrétaire Général.-****Chap. 81 – Comptes de Commerce**

	Dépenses	Recettes
81 – Comptes de Commerce	10.050.500 €	4.615.000 €

M. le Président.- Y-a-t-il des interventions ? Pas d’interventions.

Avis contraires ? Pas d’avis contraires.

Abstentions ? Pas d’abstentions.

Le chapitre 81 est adopté à l’unanimité des présents.

*(Adopté).***M. le Secrétaire Général.-****Chap. 82 – Comptes de Produits Régulièrement Affectés**

	Dépenses	Recettes
82 – Comptes de Produits Régulièrement Affectés	37 171 000 €	26 960 000 €

M. le Président.- Y-a-t-il des interventions ?
Monsieur BARILARO.**M. Christian BARILARO.-** Excusez-moi, 2 petites minutes de plus.

Je voulais juste savoir à quoi servaient les dons qui étaient reçus par la Direction de l’Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Ce sont des dons privés ? A quoi ils étaient destinés ? Et pourquoi ils étaient sous cette forme de Compte Spécial du Trésor ?

Mme Sophie VATRICAN.- *Directeur du Budget et du Trésor.* Oui c’est la classification, ce sont des dons. Il y a une réception de recettes ensuite, elles sont affectées à des dépenses faites par la Direction de l’Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports (DENJS). Il y a une Commission qui décide de l’attribution de ces dons.

M. Christian BARILARO.- Des dons pour récompenser des étudiants méritants ?

Mme Sophie VATRICAN.- *Directeur du Budget et du Trésor.* - Par exemple.

M. Christian BARILARO.- D'accord.

Monsieur ALLAVENA, vous voulez savoir pourquoi le chiffre augmente autant par rapport à 2017 ? Parce qu'il y a plus d'élèves méritants.

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Il n'y a pas de mystère, je pense que l'activité de la DENJS, les contacts ont fait que cette année, il y a plus de dons et donc on peut s'en féliciter puisque les utilisations qui en sont faites sont toujours à la fois contrôlées mais surtout très judicieuses et viennent se rajouter à tout ce que fait l'Etat en matière

d'éducation. Donc, c'est un bon signe je dirais.

M. le Président.- Monsieur BARILARO vous êtes satisfait ?

Y-a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y a plus d'interventions, je mets le compte spécial aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 82 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Président.- Next.

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 83 – Comptes d'Avances

	Dépenses	Recettes
83 – Comptes d'Avances	9 960 000 €	5 820 000 €

M. le Président.- Y-a-t-il des observations ? Pas d'observations.

Je mets le compte 83 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 83 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 84 – Comptes de Dépenses sur Frais Avances de l'État

	Dépenses	Recettes
84 – Comptes de Dépenses sur Frais Avances de l'État	27 650 500 €	4 210 500 €

M. le Président.- Y-a-t-il des interventions ? Pas d'interventions.

Je mets le compte 84 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 84 est adopté à l'unanimité des présents. Merci pour Apolline.

(Adopté).

M. le Président.- Compte suivant.

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 85 – Comptes de Prêts

	Dépenses	Recettes
85 – Comptes de Prêts.....	2 360 000 €	1 214 800 €

M. le Président.- Y-a-t-il des interventions ? Pas d'interventions.

Je mets le compte 85 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 85 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

Je clôture notre séance de ce soir, je vous remercie et je vous donne rendez-vous jeudi, à 17 heures, pour les explications de vote de ce budget.

—

(La séance est levée à 23 heures 35).



imprimé sur papier PEFC

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

